



PRÉFET DE L'ESSONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 006 publié le 17 janvier 2019

Sommaire affiché du 17 janvier 2019 au 16 mars 2019

SOMMAIRE

SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES

-Arrêté n°02/19/BSPA/SÉCURITÉS du 10 janvier 2019 portant modification de l'arrêté n°306/18/BSPA/SECURITES du 04 décembre2018 portant désignation d'un jury à l'examen de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateurs aux Premiers Secours Civiques (PAE-FPSC)

ARS

- Arrêté n°ARS 91/2019/OS-01 en date du 03 janvier 2019 fixant la composition de la commission d'activité libérale du centre hospitalier Sud Essonne

- Arrêté d'autorisation n° 2018-289 portant modification de capacité de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) "La maison de la Châtaigneraie" sis 35, rue du Chemin royal à Leuville-sur-Orge (91310) géré par l'association « ADEF RESIDENCES »- 910 013 929

- Arrêté n°ARS 91/2019/OS-4 fixant la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier sud Essonne Dourdan Etampes

DSDEN

- Arrêté 2018-DSDEN-SG-N°33 - Arrêté de subdélégation de signature portant modification de l'arrêté N° 12 du 18 décembre 2017

- Arrêté 2018-DSDEN-SG-N°34 - Arrêté de subdélégation de signature portant modification de l'arrêté N° 13 du 18 décembre 2017

DCCPAT

-Arrêté n° 2018-PREF-DCPPAT/BUPPE-245 du 27 novembre 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire simplifiée portant sur les ouvrages annexes n° 6 et 7 dans le cadre du projet de ligne 18 entre les stations Versailles chantiers et Aéroport d'Orly sur le territoire de la commune de Wissous

-Arrêté n° 2019-PREF-DCPPAT/BUPPE-005 du 2 janvier 2019 portant autorisation d'extension d'une chambre funéraire sur le territoire de la commune d'Angerville

-Arrêté n° 2018-PREF-DCPPAT/BUPPE/012 du 8 janvier 2019 déclarant d'utilité publique la constitution d'une réserve foncière en vue de l'aménagement du secteur La Garenne sur le territoire de la commune d'Itteville

DDCS

-Arrêté n°2019-DDCS-91-04 du 2 janvier 2019 portant agrément d'un établissement d'information, de consultation ou de conseil familial (EICCF) concernant l'association Le Mouvement Français du Planning familial de l'Essonne (MFPF91)

-Arrêté n°2019-DDCS-91-05 du 2 janvier 2019 portant agrément d'un établissement d'information, de consultation ou de conseil familial (EICCF) concernant l'association pour le couple et l'enfant en Essonne (APCE91)

PREFECTURE DE POLICE

- Arrêté n°2019-00031 du 11 janvier 2019 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des ressources humaines

SOUS PREFECTURE DE PALAISEAU

- Arrêté n°2019-SP2-BCIIT-n°002 du 10 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales des communes du département de l'Essonne pour 2019, arrondissement de Palaiseau et son annexe

- Arrêté n°2018/SP2/BCIIT/n°100 du 3 janvier 2019 approuvant le cahier des charges de cession de terrain entre l'EPA Paris-Saclay et la Région Île-de-France d'un terrain (Lot C3.2) sis ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique à Palaiseau et ses deux annexes

DCSIPC

- Arrêté PREF/DCSIPC/BRE n°1195 du 7 décembre 2018 accordant la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2019

DDFIP

- Arrêté n°2019-DDFIP-002 du 2 janvier 2019 de délégation de signature du comptable responsable par intérim du SPF de CORBEIL

- Arrêté n°2019-DDFIP-003 du 2 janvier 2018 de délégation de signature du comptable responsable par intérim du SPF de CORBEIL

- Arrêté n°2019-DDFIP-004 du 2 janvier 2019 de délégation de signature du comptable responsable par intérim du SPF de CORBEIL

- Arrêté n°2019-DDFIP-005 du 9 janvier 2019 de délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux et action en recouvrement du responsable du SIE de JUVISY

- Arrêté n°2019-DDFIP-006 du 8 janvier 2019 de délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux du comptable, responsable du SIP de EVRY

- Arrêté n°2019-DDFIP-007 du 9 janvier 2019 de délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux du comptable, responsable du SIP de JUVISY

- Arrêté n°2019-DDFIP-008 du 10 janvier 2019 de délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux du comptable responsable du SIE de CORBEIL

- Arrêté n°2019-DDFIP-010 du 2 janvier 2019 de délégation de signature du comptable responsable de la trésorerie de ETAMPES COLLECTIVITES

- Arrêté n°2019-DDFIP-011 du 14 janvier 2019 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la DDFIP 91 : Ponts naturels 2019

- Arrêté n°2019-DDFIP-012 du 14 janvier 2019 de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour la BIL

- Arrêté n°2019-DDFIP-013 du 7 janvier 2019 de délégation de signature du comptable à son adjoint, trésorerie de GRIGNY

- Arrêté n°2019-DDFIP-014 du 16 janvier 2019 de délégation de signature contentieux gracieux du responsable du SIP de YERRES

- Arrêté n°2019-DDFIP-015 du 17 janvier 2019 de délégation de signature contentieux gracieux et recouvrement du responsable du SIE de EVRY

DRCL

- Arrêté préfectoral n°2019-PREF-DRCL-006 du 11 janvier 2019 portant modifications statutaires du syndicat intercommunal de mutualisation de services (SIMS)

DRIEE

- Arrêté préfectoral n°2019 DRIEE-IF/004 en date du 15/01/2019 portant dérogation à l'interdiction de dégrader et détruire des spécimens d'espèces végétales protégées accordée au Conseil départemental de l'Essonne

GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE

- Décision n°02 du 2 janvier 2019 portant délégation à Monsieur EVAIN – GHNE

- Décision n°01 du 2 janvier 2019 portant délégation dans le cadre des gardes administratives – GHNE

DRHM

-Arrêté n°2019-PREF-DRHM-0001 du 16 janvier 2019 portant dissolution de la régie de recettes de la police municipale de la commune de SAINT-VRAIN

-Arrêté n°2019-PREF-DRHM-0002 du 16 janvier 2019 portant dissolution de la régie de recettes de la police municipale de la commune de LARDY.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

Bureau des Sécurités et des Polices Administratives

ARRÊTÉ

n° 02 /18/BSPA/SÉCURITÉS du 10 janvier 2019
portant modification de l'arrêté n°306/18/BSPA /SECURITES du 04 décembre 2018
portant désignation d'un jury à l'examen de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi
de Formateur aux Premiers Secours civiques (PAE-FPSC)

LE PRÉFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du sport ;

VU le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteurs de premiers secours ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 juin 2017 portant nomination de la Sous-Préfète d'Étampes, Madame Florence VILMUS ;

VU le décret du 27 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet hors-classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté du 08 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie Initiale et Commune de Formateur » ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié, fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours » ;

VU l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié, fixant le référentiel national de compétence de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civiques » ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019-PREF-DCPPAT-BCA-002 du 02 janvier 2019 portant délégation de signature à Mme Florence VILMUS , Sous-Préfète d'Étampes ;

Considérant qu'une erreur s'est produite dans le retranscription du nom de la cession de formation initiale organisée du 07 octobre au 04 novembre 2018 par le Comité départemental des Secouristes Français (CROIX BLANCHE 91),

Considérant qu'il s'agissait d'une cession de formation initiale de Formateurs aux Premiers Secours Civiques et non d'une cession de formation initiale de Formateurs aux premiers secours,

SUR proposition de la Sous-Préfète d'ÉTAMPES

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'article 1 de l'arrêté n°306/18/BSPA/SECURITES du 04 décembre 2018 est modifié comme suit : il est constitué un jury pour l'examen de Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux premiers secours Civiques (PAE FPSC) :

mardi 18 décembre 2018 à 09h30 dans les locaux de la Sous-Préfecture
4 rue Van Loo à Etampes (91).

ARTICLE 2 : Le reste des articles est inchangé.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, la Sous-Préfète d'Étampes sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne.



Délais et voies de recours :

Dans le délai de 2 mois à compter de la date de notification, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de la Préfète de l'Essonne,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur,

Dans les deux derniers cas le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de 2 mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de saint-cloud 78000 Versailles.

Arrêté n°ARS 91-2019/os-1 du 03 janvier 2019
Portant désignation des membres de la commission de l'activité libérale
Du Groupe Hospitalier Nord Essonne

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L6154-1 à L6154-7 et R.6154-12 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;

Vu l'arrêté n°DS-2019/171 en date du 26 décembre 2018 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, portant délégation de signature à monsieur Julien GALLI, Délégué Départemental de l'Essonne ;

Vu la décision n°17-1242 du Directeur Général de l'Agence régionale de Santé d'Ile-de-France en date du 29 août 2017 portant fusion par absorption du Centre Hospitalier d'Orsay par le Centre Hospitalier des Deux Vallées, nouvellement nommé Groupe Hospitalier Nord Essonne ;

Vu le décret n° 2017-523 du 11 avril 2017 modifiant les dispositions relatives à l'exercice d'une activité libérale dans les établissements publics de santé ;

VU l'arrêté n°ARS 91-2018/OS-58 du 07 décembre 2018 de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France portant désignation des membres de la commission d'activité libérale du Groupe hospitalier Nord Essonne ;

Vu le courriel du Groupe Hospitalier Nord Essonne en date du 02 janvier 2019 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La commission de l'activité libérale du groupe hospitalier nord Essonne est composée ainsi qu'il suit :

Un membre représentant le conseil départemental de l'Ordre des Médecins de l'Essonne :

- Madame le docteur Hélène BOUTELOUP

Deux représentants du conseil de surveillance du groupe hospitalier nord Essonne parmi ses membres non médecins :

- Monsieur Jean-Claude KERRIEN,
- Madame Christiane LOOTENS,

Le directeur de l'établissement public de santé ou son représentant :

- Monsieur Aldric EVAIN (Directeur d'hôpital) en remplacement de Madame Anne CARLI (directrice des affaires médicales),

Un représentant de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Essonne :

- Madame Stéphanie BROSSE,

Deux praticiens exerçant une activité libérale désignés par la commission médicale d'établissement :

- Monsieur le docteur François DEVIANNE,
- Monsieur le docteur Hani-Jean TAWIL.

Un praticien statutaire à temps plein, n'exerçant pas d'activité libérale, désigné par la commission médicale établissement :

- Madame le docteur Sylvie TOUTEE.

Un représentant des usagers du système de santé ou son suppléant parmi les membres des associations mentionnées à l'article L.1114-1 :

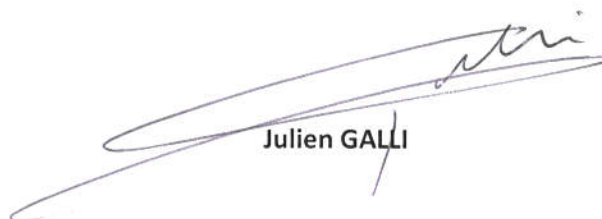
- Monsieur Monsieur GOHET André, (association AFD 91).

Article 2 : Conformément à l'article R6154-14 du Code de la Santé Publique, le mandat des membres de la commission de l'activité libérale d'établissement est de trois ans. Les membres qui perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger sont remplacés dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 07 décembre 2021.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région Ile de France et au Recueil des actes administratifs de l'Essonne.

Fait à Evry, le 03 janvier 2019

P/Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé d'Ile-de-France
Le Délégué Départemental de L'Essonne



Julien GALLI

ARRETE N° 2018 – 289

Portant modification de capacité de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) "La maison de la Châtaigneraie" sis 35, rue du Chemin royal à Leuville-sur-Orge (91310) géré par l'association « ADEF RESIDENCES »

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
ILE-DE-FRANCE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.312-1, L.313-1, L.313-18, L.314-3 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de justice administrative et notamment son article R312-1 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-61 en date du 23 juillet 2018 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du Projet Régional de Santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2018-62 en date du 23 juillet 2018 portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France du 20 décembre 2017 établissant le PRIAC 2017-2021 pour la région Ile-de-France ;
- VU** le règlement départemental d'aide sociale, adopté par la délibération 2017-03-0010 du 3 juillet 2017 du Conseil départemental de l'Essonne ;
- VU** le schéma départemental de l'autonomie pour la période 2018 – 2022, adopté par l'Assemblée départementale du Conseil départemental de l'Essonne le 26 mars 2018 ;
- VU** l'arrêté conjoint n° 070068 du 12 janvier 2007 du préfet de l'Essonne et n° 2007-00015 du 10 janvier 2007 du Président du Conseil général de l'Essonne, portant autorisation de création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sur la commune de Leuville-sur-Orge (91310), géré par l'association « ADEF RESIDENCES », et portant la capacité de l'établissement à 94 places (80 places d'hébergement permanent, 4 places d'hébergement temporaire et 10 places d'accueil de jour) ;

VU le courrier en date du 7 septembre 2016 adressé par le conseil départemental de l'Essonne à la Délégation départementale de l'Essonne de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU le courrier en date du 10 janvier 2017 de l'association « ADEF RESIDENCES » demandant à la suppression des 10 places d'accueil de jour en fonctionnement au sein de l'EHPAD "La maison de la Châtaigneraie" ;

CONSIDERANT que le gestionnaire renonce à exploiter les 10 places d'accueil de jour, faute de demande d'admission ;

CONSIDERANT la possibilité d'installer en lieu et place de l'actuel accueil de jour un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} :

L'autorisation de gestion de 10 places d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés de l'EHPAD "La maison de la Châtaigneraie" sis 35, rue du Chemin Royal à Leuville-sur-Orge (91310), détenue par l'association « ADEF RESIDENCES », est supprimée.

ARTICLE 2 :

L'établissement destiné à prendre en charge des personnes âgées de plus de 60 ans, a une capacité totale de 84 places réparties comme suit :

- 80 places d'hébergement permanent
- 4 places d'hébergement temporaire.

ARTICLE 3 :

Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

- N° FINESS établissement : 91 001 392 9
 - o Code catégorie : [500] Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
 - o Code tarif (mode de fixation des tarifs) : [45] ARS/PCD, Tarif partiel, habilité aide sociale sans PUI
 - o Code discipline : [924] Accueil pour personnes âgées
 - o Code fonctionnement (type d'activités) : [11] Hébergement complet internat
 - o Code clientèle : [711] Personnes âgées dépendantes
 - o Code discipline : [924] Accueil pour personnes âgées
 - o Code fonctionnement (type d'activités) : [11] Hébergement complet internat
 - o Code clientèle : [436] Personnes Alzheimer ou maladies apparentées
 - o Code discipline : [657] Accueil temporaire pour personnes âgées
 - o Code fonctionnement (type d'activités) : [11] Hébergement complet internat
 - o Code clientèle : [711] Personnes âgées dépendantes

- N° FINESS gestionnaire : 94 000 408 8
 - o Code statut : [60] Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique

ARTICLE 4 :

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale pour sa capacité totale.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté est sans effet concernant la durée d'autorisation accordée à l'établissement pour 15 ans à compter de sa date de création ou de renouvellement d'autorisation conformément aux conditions prévues aux articles L.312-8 et L.313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARTICLE 6 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

ARTICLE 7 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 8 :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, le Délégué Départemental et le Président du Conseil départemental de l'Essonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Région Ile-de-France et du département de l'Essonne, au bulletin officiel du département de l'Essonne.

Fait à Paris le, 20 décembre 2018

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

Le Président du Conseil départemental
de l'Essonne

Signé

François DUROVRAY

Arrêté n° ARS 91/2019/OS-4

**Arrêté fixant la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sud Essonne -
Dourdan- Etampes**

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018 ;

Vu l'arrêté n°DS-2019/171 en date du 26 décembre 2018 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, portant délégation de signature à monsieur Julien GALLI, Délégué Départemental de l'Essonne ;

Vu la décision n° 09-492 du directeur de l'agence Régionale de l'Hospitalisation d'Ile de France du 2 décembre 2009 relative à la création du Centre Hospitalier Sud-Essonne-Dourdan-Etampes issu de la fusion du Centre Hospitalier de Dourdan et du Centre Hospitalier Sud-Essonne (Etampes) ;

Vu l'arrêté n°ARS 91/2018/OS-35 du 09 juillet 2018, fixant la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier Sud-Essonne Dourdan-Etampes ;

Vu le courrier électronique en date du 10 janvier 2019 de la direction du centre hospitalier Sud Essonne ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté n°ARS 91/2018/OS-35 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France fixant la composition du Centre Hospitalier Sud-Essonne-Dourdan-Etampes est modifié comme suit :

2° en qualité de représentant du personnel médical et paramédical

- **A compter du 01^{er} février 2019, Monsieur Omer LAMA remplace de Monsieur Denis HOYAU**, représentants désignés par les organisations syndicales ;

ARTICLE 2 : Compte tenu de la présente modification, la composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Sud- Essonne-Dourdan-Etampes, 26 avenue Charles de Gaulle à Etampes (Essonne), est rappelée dans l'annexe ci-dessous :

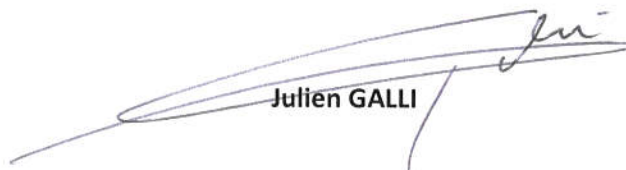
ARTICLE 3 : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du code de la santé publique.

ARTICLE 4 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile de France.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région Ile de France et au Recueil des actes administratifs de l'Essonne.

Fait à Evry le 10 janvier 2019

P/Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé d'Ile-de-France
Le Délégué Départemental de L'Essonne


Julien GALLI

Annexe

Composition du conseil de surveillance du centre hospitalier Sud-Essonne-Dourdan-Etampes

1° en qualité de représentant des collectivités territoriales :

- **Monsieur Eric DELOIRE**, représentant la commune d'Etampes ;
- **Madame Maryvonne BOQUET**, maire de Dourdan ;
- **Monsieur Dominique ECHAROUX**, représentant du conseil départemental de l'Essonne ;
- **Monsieur Guy CROSNIER**, représentant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre : communauté de communes de l'Etampois Sud-Essonne ;
- **Madame GUIDEZ Jocelyne**, représentant de l'établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre : communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix ;

2° en qualité de représentant du personnel médical et paramédical

- **Madame Marie-Odile MOREL**, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- **Monsieur le Docteur Cédric TAHIRI et Madame le docteur Hafida BENHABIB** représentants de la commission médicale d'établissement ;
- **Madame Corinne GORON et Monsieur Omer LAMA**, représentants désignés par les organisations syndicales ;

3° en qualité de personnalité qualifiée

- **Monsieur Louis-Jean MARCHINA et Monsieur Hervé GAUTIER**, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ;
- **Monsieur Daniel LBOUBE** (association diabète rencontre 91) **Monsieur Jean-Pierre BAUDRY** (association UDAF) et **Madame Chantal MIEUSSET** (association ligue contre le cancer), personnalités qualifiées désignées par le Préfet de l'Essonne ;

Evry, le 21 décembre 2018

VU le décret du 26 novembre 2018 portant nomination de Madame Valérie BAGLIN-LE GOFF, en qualité de Directrice académique des services de l'Education nationale de l'Essonne,

VU l'arrêté du 3 février 2016 portant nomination de Madame Béatrice PILI, en qualité de Secrétaire générale de la Direction des Services de l'Education nationale de l'Essonne,

VU l'arrêté 2018-PREF-DCPPAT-BCA-271 du 20 décembre 2018 portant délégation de signature à Madame Valérie BAGLIN-LE GOFF, Directrice académique des services de l'Education nationale de l'Essonne, en matière d'ordonnancement secondaire,

Secrétariat Général

Téléphone
01 69 47 83 09
Fax
01 60 77 27 78
Mél.

ce.ia91@ac-versailles.fr

site Internet

www.ac-versailles.fr/ia91

Boulevard de France
91012 Evry cedex

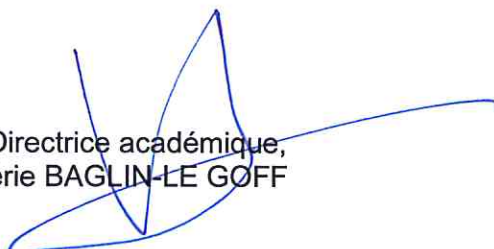
**ARRETE
2018-DSDEN-SG-n°33
portant délégation de signature**

Article 1 : En application de l'article 1^{er} de l'arrêté 2018-PREF-DCPPAT-BCA-271 du 20 décembre 2018, en cas d'absence de Madame Valérie BAGLIN-LE GOFF, Directrice académique des services de l'Education nationale de l'Essonne, la délégation de signature qui lui est conférée est déléguée à :

- Madame Béatrice PILI, Secrétaire Générale,
- Madame Sigrid FREGNAC, chef du Service Académique des bourses,

Article 2 : La Secrétaire Générale de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Essonne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La Directrice académique,
Valérie BAGLIN-LE GOFF



Evry, le 21 décembre 2018

VU le décret du 26 novembre 2018 portant nomination de Madame Valérie BAGLIN-LE GOFF, en qualité de Directrice académique des services de l'Education nationale de l'Essonne,

VU l'arrêté du 3 février 2016 portant nomination de Madame Béatrice PILI, en qualité de Secrétaire générale de la Direction des Services de l'Education nationale de l'Essonne,

VU l'arrêté 2018-PREF-DCPPAT-BCA-270 du 21 décembre 2018 portant délégation de signature à Madame Valérie BAGLIN-LE GOFF, Directrice académique des services de l'Education nationale de l'Essonne, en matière d'ordonnancement secondaire,

Secrétariat Général

Téléphone

01 69 47 83 09

Fax

01 60 77 27 78

Mél.

ce.ia91@ac-versailles.fr

site Internet

www.ac-versailles.fr/ia91

Boulevard de France
91012 Evry cedex


**ARRETE
2018-DSDEN-SG-n°34
portant délégation de signature**

Article 1 : En application de l'article 1^{er} de l'arrêté 2018--PREF- DCPPAT-BCA-270 du 21 décembre 2018, en cas d'absence de Madame Valérie BAGLIN-LE GOFF, Directrice académique des services de l'Education nationale de l'Essonne, la délégation de signature qui lui est conférée est déléguée à :

- Madame Béatrice PILI, Secrétaire générale,

Article 2 : La Secrétaire Générale de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de l'Essonne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La Directrice académique,
Valérie BAGLIN-LE GOFF





Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
& DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE
& DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

**Arrêté n° 2018-PREF-DCPPAT/BUPPE-245 du 27 novembre 2018
prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire simplifiée portant sur les ouvrages annexes n° 6 et 7
dans le cadre du projet de ligne 18 entre les stations Versailles chantiers et Aéroport d'Orly
sur le territoire de la commune de Wissous**

LE PRÉFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- V U** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment les articles L. 131-1, R. 112-14 à R. 112-16, R. 131-1 à R. 131-12,
- V U** le code des transports,
- V U** le code général des collectivités territoriales,
- V U** le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L. 2123-5 et L. 2123-6,
- V U** la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 modifiée, relative au Grand Paris,
- V U** le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 modifié, relatif à la société du Grand Paris,
- V U** le décret n° 2011-1011 du 24 août 2011 portant approbation du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris,
- V U** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- V U** le décret du 27 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne,
- V U** le décret du 12 octobre 2017 portant nomination de M. Mathieu LEFEBVRE, administrateur civil hors classe, en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,
- V U** l'arrêté préfectoral n° 2018-PREF-DCPPAT-BCA-173 du 3 septembre 2018 portant délégation de signature à M. Mathieu LEFEBVRE, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu,
- V U** le décret du ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, n° 2017-425 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique du réseau de transport public du Grand Paris reliant les gares aéroport d'Orly à Versailles chantiers, gares aéroport d'Orly et CEA Saint-Aubin non incluses (tronçon inclus dans la ligne dite « verte » et correspondant à la ligne 18) et à la réalisation du site de maintenance des infrastructures, de maintenance et de remisage du matériel roulant et du poste de commandement centralisé de Palaiseau ainsi que du raccordement de ce site au réseau de transport public du Grand Paris, dans les départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine et des Yvelines et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Antony, Châteaufort, Gif-s/Yvette, Guyancourt, Magny-les-Hameaux, Massy, Palaiseau, Orsay, Saclay, Versailles, Villiers-le-Bâcle et Wissous,

V U le courrier du président du directoire de la société du Grand Paris en date du 12 octobre 2018 demandant l'ouverture de l'enquête parcellaire simplifiée sur le territoire du département de l'Essonne,

V U le dossier destiné à être soumis aux formalités de l'enquête publique et comportant :

- la notice explicative
- les plans parcellaires
- les états parcellaires

V U la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur dans le département de l'Essonne,

CONSIDERANT que les parcelles nécessaires à la réalisation des ouvrages annexes n° 6 et 7 avaient été incluses dans l'enquête parcellaire organisée du 16 octobre au 9 novembre 2017,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, la Société du Grand Paris a pris connaissance du décès de plusieurs indivisaires de l'indivision propriétaire des parcelles concernées, AD 541 et F 233,

CONSIDERANT que l'identité de tous les propriétaires, nu-propriétaires, usufruitiers et ayants droit est connue d'après les documents cadastraux et les renseignements recueillis par l'expropriant,

CONSIDERANT qu'il peut donc être fait usage des dispositions de l'article R. 131-12 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et qu'une enquête parcellaire, dite simplifiée, peut être organisée,

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : DATES ET OBJET DE L'ENQUÊTE

Il sera procédé, du **lundi 28 janvier au vendredi 15 février 2019 inclus** (dix-neuf jours), à une enquête parcellaire dite simplifiée, portant sur les ouvrages annexes n° 6 et 7, dans le cadre du projet de ligne 18 du réseau de transport public du Grand Paris entre les stations Versailles-chantiers et aéroport d'Orly sur le territoire de la commune de Wissous, en vue de déterminer les parcelles ou droits réels immobiliers à exproprier.

Le projet est présenté par la Société du Grand Paris (SGP). Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées à l'adresse suivante : Société du Grand Paris ~ Direction de la valorisation et du patrimoine ~ Immeuble le Cézanne ~ 30 avenue des Fruitiers ~ 93200 Saint-Denis.

ARTICLE 2 : COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur Joël EYMARD, ingénieur en chef des Aéroports de Paris en retraite, est nommé commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture de l'Essonne ~ direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ~ bureau de l'utilité publique et des procédures environnementales, où le commissaire enquêteur sera domicilié pour les besoins de celle-ci.

ARTICLE 3 : PUBLICITÉ

Dans le cadre de cette procédure dite d'enquête parcellaire simplifiée, la Société du Grand Paris est dispensée du dépôt de dossier en mairie de Wissous et de la publicité collective prévue à l'article R. 131-5 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

ARTICLE 4 : NOTIFICATION

La notification individuelle prévue à l'article R. 131-12 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique sera faite par la Société du Grand Paris, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, à chacun des propriétaires figurant sur les états parcellaires soumis à l'enquête lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant (SGP), ou leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

Un extrait de plan parcellaire sera joint à la notification.

Les envois devront être faits au moins quinze jours avant la date d'ouverture de l'enquête pour tenir compte du délai de retrait des plis recommandés.

En cas de domicile inconnu, de non-distribution, et chaque fois qu'un propriétaire présumé ne pourra être atteint pour quelque raison que ce soit, la notification sera faite en double copie à la préfecture de l'Essonne qui en affichera une jusqu'à la clôture de l'enquête, et, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

Suite à la notification faite par l'expropriant, les propriétaires seront tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées aux articles 5 et 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière. Ils devront à cet effet retourner à l'expropriant les fiches de renseignements qui leur seront adressées, dûment complétées.

A défaut de ces indications, les intéressés auxquels la notification est faite seront tenus de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

ARTICLE 5 : CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE ET OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le dossier d'enquête comportant les plans et les états parcellaires, ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, préalablement ouvert, coté et paraphé par le préfet ou son représentant, sera déposé à la préfecture de l'Essonne ~ direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ~ bureau de l'utilité publique et des procédures environnementales (2ème étage ~ bureau 233), et mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture habituelles des services, du lundi au vendredi de 09h00 à 16h00.

Dès publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête à l'adresse suivante : Cité administrative ~ préfecture de l'Essonne ~ direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ~ bureau de l'utilité publique et des procédures environnementales ~ boulevard de France ~ CS 10701 ~ 91010 Evry cedex.

Il sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Essonne : www.essonne.gouv.fr (rubrique publications ~ enquêtes publiques ~ aménagement et urbanisme ~ aménagement)

Les observations et propositions du public pourront être, soit :

- déposées sur le registre d'enquête papier mis à disposition à la préfecture de l'Essonne,
- adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse ci-dessus en préfecture de l'Essonne.

Elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais et devront parvenir suffisamment tôt avant la clôture de l'enquête pour être annexées dans le registre papier, soit le 15 février 2019 avant 16h00.

ARTICLE 6 : CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

A l'expiration du délai d'enquête, le registre accompagné des documents annexés, clos et signé par le préfet ou son représentant, sera transmis par celui-ci dans les vingt-quatre heures au commissaire enquêteur.

ARTICLE 7 : PROCÈS-VERBAL ET AVIS

Le commissaire enquêteur donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et dressera le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes les personnes susceptibles de l'éclairer.

Dans un délai maximum d'un mois suivant la date de clôture de l'enquête, il transmettra au préfet de l'Essonne le registre accompagné des pièces annexées, le procès-verbal et son avis.

ARTICLE 8 : PUBLICATION DU PROCÈS-VERBAL ET DE L'AVIS

Le préfet de l'Essonne adressera une copie du procès-verbal et de l'avis à l'expropriant et tiendra ces documents à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Essonne pendant la même durée.

ARTICLE 9 : FRAIS D'ENQUÊTE

L'indemnisation du commissaire enquêteur est à la charge de la Société du Grand Paris.

ARTICLE 10 : EXÉCUTION

Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, le président du directoire de la Société du Grand Paris, le commissaire enquêteur, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et inséré sur le site internet des services de l'Etat en Essonne : www.essonne.gouv.fr (rubrique publications ~ enquêtes publiques ~ aménagement et urbanisme ~ aménagement).

**Pour le préfet,
le secrétaire général,**



Mathieu LEFEBVRE



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ESSONNE

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
& DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE
& DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

**Arrêté n° 2019-PREF-DCPPAT/BUPPE-005 du 2 janvier 2019
portant autorisation d'extension d'une chambre funéraire
sur le territoire de la commune d'Angerville**

**LE PRÉFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

V U le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R. 2223-74,

V U le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

V U le décret du 27 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne,

V U le décret du 12 octobre 2017 portant nomination de M. Abdel-Kader GUERZA, sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Palaiseau,

V U l'arrêté préfectoral n° 2018-PREF-DCPPAT-BCA-260 du 20 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Abdel-Kader GUERZA, sous-préfet de Palaiseau, assurant l'intérim du poste de secrétaire général de la préfecture de l'Essonne et de sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu,

V U le dossier présenté le 3 août 2018 par la S.A.S. LAURENT PINTURIER FUNÉRAIRE,

V U la délibération du conseil municipal d'Angerville en date du 9 octobre 2018, émettant un avis favorable à l'extension d'une chambre funéraire sur la parcelle cadastrée section D n° 1155 et sise allée du Cimetière à Angerville,

V U l'avis technique émis par le service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne en date du 29 novembre 2018, assorti de prescriptions relatives à la sécurité incendie des locaux et à la réglementation s'appliquant aux établissements recevant du public,

V U l'avis favorable émis par la délégation départementale de l'Essonne pour l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 11 décembre 2018,

V U les modifications apportées en date du 20 août 2018 par la S.A.S. LAURENT PINTURIER FUNÉRAIRE, en date des 24 novembre et 7 décembre 2018 par la S.A.S. ARTOLINA CONCEPT pour le compte de la S.A.S. LAURENT PINTURIER FUNÉRAIRE, afin de mettre en conformité les installations au regard des prescriptions émises par le service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne et par la délégation territoriale de l'Essonne pour l'agence régionale de santé d'Ile-de-France,

.../...

V U l'avis favorable émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, lors de son vote du 20 décembre 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

La S.A.S. LAURENT PINTURIER FUNÉRAIRE, sise 19 rue de Dourdan à Angerville (91670) est autorisée à réaliser l'extension de la chambre funéraire sur la parcelle cadastrée section D n° 1155 sise allée du Cimetière sur le territoire de la commune d'Angerville.

ARTICLE 2 :

Le complexe funéraire d'une superficie de 287 m², assorti de quatre places de parking dont une à l'usage des personnes à mobilité réduite, sera composé de :

- locaux ouverts au public composés d'un hall d'entrée, d'un bureau de réception, d'une zone d'attente, de trois salons de veille et d'un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite,
- locaux techniques réservés aux professionnels composés d'un laboratoire, d'un sas en liaison directe entre le laboratoire et les salons de veille, d'un vestiaire, d'un sanitaire, d'un espace de rangement et d'un local technique ventilation.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, par voie postale (56 avenue de Saint-Cloud ~ 78011 Versailles cedex) ou par voie électronique (<https://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale.

Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réponse de l'administration, étant précisé que « *le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente, vaut décision de rejet* ».

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne et le maire d'Angerville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne, affiché en mairie d'Angerville durant un mois et transmis pour information à la sous-préfète d'Etampes.

Pour le préfet,
le sous-préfet de Palaiseau,
secrétaire général par intérim,

Abdel-Kader GUERZA



PRÉFET DE L'ESSONNE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DES
PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

ARRÊTÉ

n° 2019-PREF-DCPPAT/BUPPE/012 du 08 JAN. 2019

déclarant d'utilité publique la constitution d'une réserve foncière en vue de l'aménagement
du secteur La Garenne sur le territoire de la commune d'Itteville

**LE PRÉFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet hors-classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

Vu le décret du 12 octobre 2017 portant nomination de M. Abdel-Kader GUERZA, Sous-Préfet hors classe, en qualité de Sous-Préfet de Palaiseau ;

Vu l'arrêté n° 2018-PREF-DCPPAT-BCA-260 du 20 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Abdel-Kader GUERZA, sous-Préfet de Palaiseau, assurant l'intérim du poste de Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne et de Sous-Préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

Vu la délibération n°4 du 18 décembre 2017 du Conseil municipal de la commune d'Itteville demandant à la préfète de l'Essonne l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération « La Garenne » et d'une enquête parcellaire conjointe ;

Vu l'arrêté n° 2018.PREF.DCPPAT/BUPPE/203 du 02 octobre 2018 portant ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité relatives à la constitution d'une réserve foncière en vue de l'aménagement du secteur La Garenne sur le territoire de la commune d'Itteville ;

Vu les dossiers soumis à enquêtes publiques conjointes qui se sont déroulées du mercredi 17 octobre au samedi 10 novembre 2018 inclus, sur le territoire de la commune ;

Vu l'avis des services consultés ;

1/2

Vu le rapport, les conclusions motivées et l'avis favorable émis le 5 décembre 2018 par le commissaire enquêteur sur l'utilité publique de l'opération ;

CONSIDÉRANT que ce projet présente un caractère d'utilité publique ;

CONSIDÉRANT que par la délibération n°4 précitée du 18 décembre 2017, le Conseil municipal de la commune d'Itteville demande à la préfète de l'Essonne que la déclaration d'utilité publique soit prononcée au profit de l'Établissement Public Foncier Île-de-France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Est déclaré d'utilité publique, au profit de l'Établissement Public Foncier Île-de-France, le projet pour la constitution d'une réserve foncière en vue de l'aménagement du secteur La Garenne sur le territoire de la commune d'Itteville.

ARTICLE 2 : L'Établissement Public Foncier Île-de-France est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, les parcelles de terrains nécessaires à la réalisation du projet susvisé.

La présente déclaration d'utilité publique deviendra caduque si l'expropriation à effectuer pour la réalisation du projet n'est pas intervenue dans un délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 : L'Établissement Public Foncier Île-de-France est tenu de se conformer à toutes les réglementations existantes susceptibles de concerner le projet, et de mettre en œuvre les mesures destinées à éviter, réduire et compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé humaine.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté, les dossiers des enquêtes publiques ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables, sur demande, à la Préfecture de l'Essonne, à l'adresse suivante : Cité administrative – Préfecture de l'Essonne – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'utilité publique et des procédures environnementales – Boulevard de France – CS 10701 – 91010 ÉVRY Cedex ou sur le site internet des services de L'État dans l'Essonne : www.essonne.gouv.fr (rubrique publications ~ enquêtes publiques ~ aménagement et urbanisme ~ aménagement).

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, par voie postale (56 avenue de Saint-Cloud, 78011 Versailles) ou par voie électronique (<https://www.telerecours.fr/>), dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale. Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réponse de l'Administration étant précisé qu'en application de l'article R.421-2 du code précité, « le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet ».

ARTICLE 6 : Le Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, le Maire d'Itteville et le Directeur général de l'Établissement Public Foncier Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché en mairie pendant au minimum deux mois. Une copie de l'arrêté sera transmise, pour information, à la Sous-Préfète d'Étampes.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire général par intérim,

Abdel-Kader GUERZA



PRÉFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE**

ARRÊTÉ n° 2019-DDCS-91-05

**Portant agrément d'un établissement d'information, de consultation ou de conseil familial
(EICCF)**

Conforme à celui annexé à l'arrêté du 22 août 2018

Vu le décret n°2018-169 du 7 mars 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial (EICCF) publié le 9 mars 2018 ;

Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au modèle d'arrêté préfectoral portant agrément d'un établissement d'information, de consultation ou de conseil familial (EICCF) ;

Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au modèle de convention financière mentionnée à l'article R. 2311-3 du code de la santé publique ;

Vu l'instruction n°DGCS/SD2C/SDFE/2018/202 du 23 août 2018 relative à la réforme des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial ;

ARRÊTE :

Article 1er

L'agrément prévu à l'article R. 2311-2 du code de la santé publique, est délivré à :

L'association pour le Couple et l'Enfant en Essonne (APCE91) - 60 allée des Champs-Élysées à Courcouronnes (91080), pour une durée de dix ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 2

L'agrément peut être retiré si les conditions prévues à l'article R. 2311-2 du code de la santé publique ne sont plus réunies.

Article 3

L'établissement d'information, de consultation ou de conseil familial (EICCF) agréé met en œuvre les missions suivantes conformément à l'article R 2311-1 du Code de la santé publique :

1) Informers sur les droits en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle et éduquer à leur appropriation, ainsi que contribuer au renforcement de l'estime de soi et au respect de l'autre dans la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Cette mission comprend notamment :

- a) La délivrance d'information et l'accompagnement à leur appropriation, sur les droits liés à la personne en matière de santé sexuelle et de sexualité, tenant notamment à la contraception, l'interruption volontaire de grossesse et à la prévention des infections sexuellement transmissibles ;
- b) La conduite d'entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse prévus à l'article L 2212-4 et plus généralement l'accompagnement des femmes envisageant de recourir ou ayant recouru à une interruption volontaire de grossesse ;

- c) La proposition d'une éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle dans une approche globale, neutre et bienveillante ;
- d) La promotion de l'égalité entre les filles et les garçons et entre les femmes et les hommes ;
- e) La promotion du respect des orientations sexuelles, des identités de genre, des personnes intersexuées ;
- f) La promotion du respect de l'intimité des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de toutes les personnes vulnérables ;
- g) La prévention des violences, notamment celles faites aux femmes, et des violences sexuelles ;

2) Accompagner les personnes dans leur vie affective, relationnelle et sexuelle.

Cette mission comprend notamment :

- a) L'accompagnement des situations de crise conjugale et familiale ;
- b) L'accompagnement du désir ou du non-désir d'enfant, des grossesses menées à leur terme ou interrompues, des souhaits d'adoption ou de démarches de procréation médicalement assistées menés à leur terme ou interrompus ;
- c) L'accompagnement des situations fragilisantes pour la famille ;
- d) Le soutien, l'accompagnement et l'orientation des personnes et des familles confrontées à des situations de dérive sectaire ou radicale et d'emprise mentale.

Article 4

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de département ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la famille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Il peut également dans le même délai, conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, être contesté devant le tribunal administratif territorialement compétent à Versailles (78011) – 56 avenue de Saint Cloud.

Article 5

Le directeur départemental de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne et dont un exemplaire sera remis au gestionnaire de l'établissement d'information, de consultation ou de conseil familial.

Fait à Evry, le 02 JAN. 2019

P. Le Préfet,
Le Préfet délégué pour
l'égalité des chances,

Alain BUCQUET



PRÉFET DE L'ESSONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE

ARRÊTÉ n° 2019 - DDCS - 91 - 04

**Portant agrément d'un établissement d'information, de consultation ou de conseil familial
(EICCF)**

Conforme à celui annexé à l'arrêté du 22 août 2018

Vu le décret n°2018-169 du 7 mars 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial (EICCF) publié le 9 mars 2018 ;

Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au modèle d'arrêté préfectoral portant agrément d'un établissement d'information, de consultation ou de conseil familial (EICCF) ;

Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au modèle de convention financière mentionnée à l'article R. 2311-3 du code de la santé publique ;

Vu l'instruction n°DGCS/SD2C/SDFE/2018/202 du 23 août 2018 relative à la réforme des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial ;

ARRÊTE :

Article 1er

L'agrément prévu à l'article R. 2311-2 du code de la santé publique, est délivré à :

L'association Le Mouvement Français du Planning Familial de Essonne (MFPPF91) – Maison des Associations – 1 rue du Minotaure à Grigny (91350), pour une durée de dix ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 2

L'agrément peut être retiré si les conditions prévues à l'article R. 2311-2 du code de la santé publique ne sont plus réunies.

Article 3

L'établissement d'information, de consultation ou de conseil familial (EICCF) agréé met en œuvre les missions suivantes conformément à l'article R 2311-1 du Code de la santé publique :

1) Informer sur les droits en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle et éduquer à leur appropriation, ainsi que contribuer au renforcement de l'estime de soi et au respect de l'autre dans la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Cette mission comprend notamment :

- a) La délivrance d'information et l'accompagnement à leur appropriation, sur les droits liés à la personne en matière de santé sexuelle et de sexualité, tenant notamment à la contraception, l'interruption volontaire de grossesse et à la prévention des infections sexuellement transmissibles ;
- b) La conduite d'entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse prévus à l'article L 2212-4 et plus généralement l'accompagnement des femmes envisageant de recourir ou ayant recouru à une interruption volontaire de grossesse ;

- c) La proposition d'une éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle dans une approche globale, neutre et bienveillante ;
- d) La promotion de l'égalité entre les filles et les garçons et entre les femmes et les hommes ;
- e) La promotion du respect des orientations sexuelles, des identités de genre, des personnes intersexuées ;
- f) La promotion du respect de l'intimité des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de toutes les personnes vulnérables ;
- g) La prévention des violences, notamment celles faites aux femmes, et des violences sexuelles ;

2) Accompagner les personnes dans leur vie affective, relationnelle et sexuelle.

Cette mission comprend notamment :

- a) L'accompagnement des situations de crise conjugale et familiale ;
- b) L'accompagnement du désir ou du non-désir d'enfant, des grossesses menées à leur terme ou interrompues, des souhaits d'adoption ou de démarches de procréation médicalement assistées menés à leur terme ou interrompus ;
- c) L'accompagnement des situations fragilisantes pour la famille ;
- d) Le soutien, l'accompagnement et l'orientation des personnes et des familles confrontées à des situations de dérive sectaire ou radicale et d'emprise mentale.

Article 4

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de département ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la famille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Il peut également dans le même délai, conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, être contesté devant le tribunal administratif territorialement compétent à Versailles (78011) – 56 avenue de Saint Cloud.

Article 5

Le directeur départemental de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne et dont un exemplaire sera remis au gestionnaire de l'établissement d'information, de consultation ou de conseil familial.

Fait à Evry, le 02 JAN. 2019

P. Le Préfet,
Le préfet délégué pour
l'égalité des chances,
Alain BUCCUT



arrêté n° 2019-00031
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de la direction des ressources humaines

Le préfet de police,

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le décret n° 2003-737 du 1^{er} août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté n° 61-2300 du 30 juin 1961 relatif à l'organisation du service du contrôle médical du personnel de la préfecture de police et du statut des médecins qui y sont affectés, modifié par arrêté préfectoral n°2017-00374 du 28 avril 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-01025 du 2 août 2016 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu le décret du 19 avril 2017 par lequel M. Michel DELPUECH, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu le décret du 23 août 2016 par lequel M. Thibaut SARTRE, directeur de l'évaluation de la performance, et des affaires financières et immobilières à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est nommé préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police ;

Vu le décret du 2 janvier 2019 par lequel M. Christophe PEYREL, administrateur civil hors classe, est nommé directeur des ressources humaines au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2015 par lequel M. Jérôme FOUCAUD, contrôleur général des services actifs de la police nationale, est affecté en qualité de directeur adjoint des ressources humaines ;

Vu le décret du Président de la République du 25 novembre 2015 par lequel M. Jérôme FOUCAUD, contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur adjoint des ressources humaines à la préfecture de police, est nommé inspecteur général des services actifs de la police nationale ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet et du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police,

arrête

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe PEYREL, directeur des ressources humaines, directement placé sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, à l'exception de ceux relatifs :

- à la gestion des personnels appartenant à des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration et de l'École Polytechnique ;
- à la nomination du directeur et du sous-directeur du laboratoire central, du directeur de l'institut médico-légal, de l'architecte de sécurité en chef, du médecin-chef du service de la médecine statutaire et de contrôle, du médecin-chef de l'infirmerie psychiatrique ;
- à la notation et l'évaluation des personnels qui n'appartiennent pas aux services de gestion administrative et financière placés sous son autorité directe ;
- aux propositions de sanction adressées à l'administration centrale et aux décisions de sanctions.

En outre, délégation est également donnée à M. Christophe PEYREL pour l'ordonnancement de la paye des agents administratifs et techniques du ministère de l'intérieur affectés dans les unités de la région de gendarmerie d'Ile-de-France situées dans le ressort du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris, et pour les décisions de sanctions à l'encontre des adjoints de sécurité affectés dans le ressort du S.G.A.M.I. de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PEYREL, la délégation qui lui est consentie est exercée par M. Jérôme FOUCAUD, inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur adjoint des ressources humaines.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PEYREL et de M. Jérôme FOUCAUD, la délégation qui leur est respectivement consentie aux articles 1 et 2 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Bertrand LE FEBVRE de SAINT-GERMAIN, administrateur général, sous-directeur des personnels ;
- M. Rémy-Charles MARION, administrateur général, sous-directeur de l'action sociale ;
- Mme Marie-Astrid CÉDÉ commissaire divisionnaire de la police nationale, sous-directrice de la formation ;
- M. Dominique BROCHARD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du service de la modernisation et de la performance.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PEYREL et de M. Jérôme FOUCAUD, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Claude DUFOUR, médecin-chef, chef du service de la médecine statutaire et de contrôle, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Laurent SUIRE et M. Jamil KASSEM, médecins-chefs adjoints, directement placés sous l'autorité de M. Claude DUFOUR.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand LE FEBVRE de SAINT-GERMAIN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Thomas FOURGEOT, administrateur civil hors classe, adjoint au sous-directeur des personnels ;
- M. Emmanuel YBORRA, sous-préfet hors classe, détaché dans le corps des administrateurs civils, chef du service de gestion des personnels de la police nationale ;
- M. Jean GOUJON, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés ;
- Mme Cécile SEBBAN, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du service du pilotage et de la prospective et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Inès GAZZINI-ALLARD, attachée principale d'administration de l'état, adjointe au chef du service.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Astrid CÉDÉ sous-directrice de la formation, la délégation qui lui est consentie est exercée par Mme Estelle BALIT, commissaire divisionnaire de police, adjointe à la sous-directrice de la formation, chef d'état-major et dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Jean-François BULIARD, commandant divisionnaire fonctionnel, adjoint au chef d'état-major, M. Nicolas NÈGRE, commandant divisionnaire fonctionnel, chef du département des formations, et M. Jean-François DUVAL, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du département de la gestion des ressources et des stages.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy-Charles MARION, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions par Mme Catherine QUINGUÉ-BOPPE, administratrice civile hors classe, adjointe au sous-directeur de l'action sociale.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BROCHARD, la délégation qui lui est consentie est exercée par Mme Sylvie GOUNOU, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du service de la modernisation et de la performance.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel YBORRA, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Sophie LEFEBVRE, commandant divisionnaire fonctionnel, chef du bureau de la gestion des carrières des commissaires et officiers de police et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de ses attributions, par Mme Chrystele TABEL-LACAZE, commandant de police, adjointe au chef de bureau ;

- Mme Laure TESSEYRE attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de la gestion des carrières des gradés, gardiens de la paix et adjoints de sécurité et, en cas d'absence ou d'empêchement par Mme Christine COCQUIO, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef de bureau, M. David ROBIN, commandant de police, adjoint au chef de bureau et Mme Sonia BAZIN, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section des adjoints de sécurité ;

- Mme Delphine FAUCHEUX, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Véronique CANOPE, attachée d'administration de l'État, adjointe à la chef du bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales, Mme Tahia BOINA, secrétaire administrative de classe normale, chargée de mission « affaires transversales », Mme Éléonore CANONNE, secrétaire administrative de classe normale, chef de la section « dialogue social », Mme Bouchra ALOUANI, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la chef de la section « dialogue social », Mme Corine BULIN, attachée d'administration de l'État, chef de la section « affaires médico-administratives » et Mme Nadège BOUTILLIER, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la chef de section « affaires médico-administratives » ;

- Mme Bernadette GLATIGNY, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des rémunérations et des pensions, et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Magalie BECHONNET, attachée principale d'administration de l'État, adjointe à la chef du bureau des rémunérations et des pensions, Mme Gaëlle FRETE et M. Driss JAWAD, attachés d'administration de l'état, respectivement adjointe en charge du pôle rémunérations de Versailles et adjoint en charge des affaires transversales et indemnitaires, ainsi que par Mme Émilie MAFRAN, secrétaire administrative de classe normale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle FRETE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Geneviève KUBIAK, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Mme Corinne PARMENTIER, Mme Mylène PAILLET, Mme Sylvie LEBESLOUR et Mme Béatrice VIGNOLLES, secrétaires administratives de classe normale.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emilie MAFRAN, la délégation qui lui est consentie est exercée dans la limite de leurs attributions respectives par Mme Elodie ALAPETITE et Mme Martine GRZESKOWIAK, secrétaires administratives de classe normale ;

- Délégation est donnée à Mme Marie-Laure MAILHEBIAU, attachée d'administration de l'État, chef du bureau des réserves, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les documents relatifs à la réserve. En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Francine LACHAT, attachée d'administration de l'État ;

- Délégation est donnée à Mme Isabelle SOBUCKI, attachée d'administration de l'État, chef de la mission fiabilisation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les arrêtés pris dans le cadre de la fiabilisation et tous documents relatifs à la fiabilisation.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean GOUJON, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives par :

- M. Bajy RIAHI, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau du dialogue social et des affaires statutaires et indemnitaires et en cas d'absence ou d'empêchement par Mme Fabienne ROUCAIROL, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau et M. Benoît BRASSART, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau ;
- Mme Marie-France BOUSCAILLOU, attachée hors classe d'administration de l'État, chef du bureau de la gestion des carrières des personnels administratifs, des contractuels et des auxiliaires de bureau et en cas d'absence ou d'empêchement par M. Moussa KHALFOUN, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef de bureau et pour signer les états de service, Mme Agnès LACASTE, attachée d'administration de l'État, Mme Fata NIANGADO, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Mme Murielle DESPRAT et Mme Fatima DA CUNHA, secrétaires administratives de classe normale et M. Youva CHABANE, secrétaire administratif de classe normale ;
- Mme Marie-Claude LAROMANIERE attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des personnels administratifs et techniques de la gendarmerie nationale, et M. Eric REOL, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint au chef de bureau ;
- Mme Laila FELLAK, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de la gestion des carrières des personnels techniques, scientifiques, spécialisés et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Marie-Hélène POUJOULY, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau, et, pour signer les états de service, Mme Diana DEBOULLE et Mme Mylène JACK-ROCH, secrétaires administratives de classe normale ;
- M. Guillaume LANCINO, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des rémunérations et des pensions et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Marie-Laure BURKHALTER, secrétaire administrative de classe normale, M. Dimitri WIELICZKO, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, et Mme Claire JACQUEMART, secrétaire administrative de classe normale pour signer les états de paiement, les demandes d'ordonnancement, les annulations (arrêts de solde) et les demandes de virement de crédits relatifs à la paye des personnels de la préfecture de police rémunérés sur le budget spécial.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile SEBBAN ou de Mme Inès GAZZINI-ALLARD, la délégation qui leur est consentie est exercée dans la limite de leurs attributions respectives, par:

- M. Francis GARCIA, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau du recrutement et par M. Benjamin SAMICO, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du recrutement ;
- M. Hervé PALLOTTA, agent contractuel technique de catégorie A, chef du bureau de l'administration des systèmes d'information ressources humaines et en cas d'empêchement par M. Yoann LACASTE agent contractuel de catégorie A, adjoint au chef du bureau.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy-Charles MARION ou de Mme QUINGUÉ-BOPPE, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Jean-Louis CAILLEUX, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du logement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Frantz DRAGAZ, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef de bureau, par Mme Michelle GATTEAUX, attachée d'administration de l'État, chef de la section attribution de logements et par Mme Stéphanie ABDOULAYE, attachée d'administration de l'État, chef de la section de gestion de l'offre de logements ;

- Mme Catherine DUCASSE, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de l'accompagnement social et de la politique d'accueil de la petite enfance et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Lauriane LEROY-PLOUVIEZ, conseillère supérieure socio-éducative, adjointe au chef de bureau ;

- Mme Dahbia BEN HAMOUDI, cadre de santé, directrice de la crèche collective de la préfecture de police et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Anne THIERY, infirmière en soins généraux et spécialisés de 2ème grade et Mme Clivia NICOLINI, éducatrice de jeunes enfants de classe supérieure, adjointes à la directrice de la crèche ;

- Mme Sophie SOUBIGOU-TETREL, attachée d'administration de l'État, chef du bureau de la restauration sociale, et en cas d'absence et d'empêchement par Mme Brigitte RIVAREL, secrétaire administrative de classe exceptionnelle ;

- Mme Annette RAZÉ, attachée hors classe d'administration de l'État, chef du bureau des prestations sociales, de la santé et de la sécurité au travail et en cas d'absence ou d'empêchement par Mme Florence BOURGUEIL, agent contractuel de catégorie A, adjointe au chef de bureau.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Astrid CÉDÉ, de Mme Estelle BALIT, de M. Jean-François BULIARD, de M. Nicolas NÈGRE, et de M. Jean-François DUVAL, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives par :

- M. Jean-Marie de SEDE, commandant divisionnaire fonctionnel de police, adjoint au chef du département des formations, chef de la division des techniques et de la sécurité en intervention ;

- Mme Sophie DUTEIL, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du département de la gestion des ressources et des stages, chef de la division des moyens opérationnels et logistiques, M. Stéphane KHOUHLI, attaché d'administration de l'État, chef de la division administrative, M. Magloire GOMEZ, attaché d'administration de l'État, chef de la division de la gestion des stages externes et Mme Évelyne BLONDIAUX, secrétaire administrative de classe supérieure, chef du pôle financier.

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BROCHARD et de Mme Sylvie GOUNOU, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives par Mme Emmanuelle CHUPEAU, secrétaire administrative de classe normale pour valider dans l'outil CORIOLIS les actes d'engagement comptables et financiers, les demandes d'ordonnancement et les demandes de virement de crédits relatifs aux dépenses imputées sur le budget spécial de la direction des ressources humaines, et par M. Jérôme SERANDOUR, secrétaire administratif de classe supérieure, pour valider les formulaires «demande d'achat» et les formulaires «service fait» dans l'outil CHORUS Formulaires.

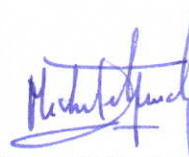
Article 15

Le présent arrêté entre en vigueur le 14 janvier 2019.

Article 16

Le préfet, directeur du cabinet et le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris. Cet arrêté fera l'objet d'un affichage aux portes de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 11 JAN. 2019



Michel DELPUECH



PRÉFET DE L'ESSONNE

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

2019-SP2- BCIT- N° 002 du 10 janvier 2019
portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales
des communes du département de l'Essonne pour 2019, arrondissement de Palaiseau

LE PREFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment l'article L 19 ;

VU le décret n°2010-146 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 27 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 12 octobre 2017 portant nomination de M. Abdel-Kader GUERZA, Sous-préfet hors classe, en qualité de Sous-préfet de Palaiseau ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-PREF-DCPPAT-BCA-264 du 20 décembre 2018, portant délégation de signature à M. Abdel-Kader GUERZA, Sous-préfet de Palaiseau ;

VU la circulaire ministérielle relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2018 ;

Sur la proposition du Sous-Préfet de Palaiseau ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont nommés membres des commissions de contrôle chargées de statuer sur les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à son encontre pour l'année 2019 les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Ces commissions se réuniront au moins une fois par an, et en tout état de cause, entre le 24^e et le 21^e jour avant chaque scrutin.

Pour sa première réunion précédant un scrutin, elle examinera prioritairement les inscriptions et radiations intervenues depuis le 1^{er} janvier 2019.

Article 3 :

Le Sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau les maires de l'arrondissement de Palaiseau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Le Préfet et par délégation,
le Sous-préfet de Palaiseau,



Abdel-Kader GUERZA

ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

Commission de Contrôle sur la liste électorale

COMMUNES	MEMBRES	NOM PRENOM TITULAIRE	NOM PRENOM SUPPLEANT (facultatif)
ANGERVILLIERS	3	MERLE Christine PICARD Françoise (DP) BIBET Lisiane (DTGI)	
ARPAJON	5	MEZGHRANI Alexandre KENDIRGI Francine BEAUDEQUIN Francine BUDET Florence MOULIN-SEVESTRE Frédérique	BAC Daniel VU TRAN Vien FOURNIER Pascal GUEDON Sandrine SANTERRE Eric
ATHIS MONS	5	DUMAINE Julien FELICETTI Christine PETETIN Thierry MOUSSION Maryse DIET CUVELIER Évelyne	BOURG Michel GONCALVES Katia SOW Florence GARCIA François
AVRAINVILLE	3	CHOQUEUSE Frédéric CHARPENTIER Christian (DP) LEMOINE Gérard (DTGI)	ROBIN Josette (DP)
BALLAINVILLIERS	5	VARFOLOMEIEFF Dominique RACHIDI Rida RENY Pierrette HUET Dominique PANIZZOLI Frédéric	
BIEVRES	5	BERTHIER Benoît NATIVEL-LECOQ Joëlle BOUDY Danielle CURVALE Florence PALAZO Catherine	
BOULLAY LES TROUX	3	GUILLOIN Jean FEYT François (DP) FAUVEL Monique (DTGI)	
BRETIGNY SUR ORGE	5	FABRE Jean GIRARD Alain PIERRE Pascal CAMO Philippe MONCEL Jean-Luc	
BRIIS SOUS FORGES	5	LEPISSIER Christiane PASQUIER Séverine POLINE Claude NOMINE Jean-Christophe SCHOETTL Nicolas	
BREUILLET	5	PASTOR Gérard LECRON François TANGUY-SAUTEDE Janine FERREIRA DE SOUSA Antoine LE ROUX Rémi	
BRUYERES LE CHATEL	5	CLOU Jean-louis RANNOU Annie FOURMOND Laurent MONTESINO Arnaud GIRARD Huguette	

COMMUNES	MEMBRES	NOM PRENOM TITULAIRE	NOM PRENOM SUPPLEANT (facultatif)
BURES SUR YVETTE	5	PALLUAU Martial VOLTZ Dominique DEBONNE Christophe KASPERET Patricia VALENTI Francis	
CHAMPLAN	5	VERCAIGNE Patricia OSTYN Valérie CLAIR Anna CASTELL Jean-François GUINARD Catherine	DA SILVA Paul MIKART Paméla
CHEPTAINVILLE	5	BAZIN Denis FAYOLLE Michel GREVIN Maryse GUERIN Jacques DUPONT Frédéric	TEURLAY René Florence GERAUD Florence HUGUET Céline RIFFAUT Isabelle
CHILLY MAZARIN	5	RETHORE Béatrice SWIERK Joseph VERCAMMEN Valérie BRESLER Bernard WARY Corinne	
COURSON MONTELOUP	3	LEGRAND LOPEZ Annabelle GIARD Carole (DP) ARTORE Danièle (DTGI)	
EGLY	5	FROGER Bernard TURPIN Martine MONROIG Gilles GOUSSEFF Arnaud JOSSEYRAND Claude	RAFOUJAUULT Sylvie LEHMANN Philippe
EPINAY SUR ORGE	5	CADENAT Jean-paul DRIVIERE Daniel PAPE Marie-Pierre GALLET Vincent COLLOT Arnaud	
FONTENAY LES BRIIS	3	NORDBERG Anne-rose NOEL Yves (DP) ROBERT Patrick (DTGI)	
FORGES LES BAINS	5	LEMERAY Jean-Jacques TERRIS Bernard AUBERT Sylvie PAULIN Nadine CARLOTTI Christian	
GIF SUR YVETTE	5	ABRIAL Nicole MORCH Caroline FASOLIN Thierry PEGON Jacques VILLARD Olivier	DAMIENS Valérie DUPUY François ROMIEN Pierre ROMAIN François DE WISMES-JEANNEL
GOMETZ LA VILLE	5	BOULAY Maurice GIRARD Myriam VIOLETTE Bertrand LLORET Bernard MONIS-ARRAIOL Chantal	

COMMUNES	MEMBRES	NOM PRENOM TITULAIRE	NOM PRENOM SUPPLEANT (facultatif)
GOMETZ LE CHATEL	5	DUVERNEUIL Jean-jacques CAHAREL Brice DUCHEMIN Cécile LEGRAS Olivier CATHY Gérard	LHUISSIER Jean-pierre THOMASSET Ghislain MARTIN Caroline
GUIBEVILLE	3	RATONI Thierry SEZNEC Yves (DTGI) JAUFFRET Anne (DP)	NEDELEC Gaëlle CORBLIN Corinne (DTGI) PIEDTENU Evelyne (DP)
IGNY	5	SEGERS Christian LECLERCQ Patricia DELAPLACE Francis BARZIC Patrick GREGOIRE Béatrice	MALBEC DEBREUIL Jacques TODESCHINI Nicole TICKES Georges RIMBERT Jean-francis LE MENE Noémie
JANVRY	3	GAUTHIER Isabelle PANIGADA Francis (DP) BARREYAT Jean-Louis (DTGI)	
JUVISY SUR ORGE	5	MOREAU Claude ERFAN Josette CATULESCO Michaela CHAUFOR Etienne BENAILI Mounia	
LA NORVILLE	3	GOURVES Alain LARDE Frédérique (DTGI) ESCROUZAILLES Annick (DP)	LAIDET Françoise BARITAUD Louis
LA VILLE DU BOIS	5	BOURDY Maurice LEBON Nicole JOUAN Catherine GESBERT Micheline GIARMANA Arnaldo	
LE PLESSIS PÂTE	5	BADIN Martine MORIAUX Patrick BARUSSEAU Sylvie THURET Anny-france ESTRADE Jean-luc	
LES MOLIERES	3	GRUFFEILLE Jean-Paul MARCAULT Jeannik (DP) FREREBEAU Maryse (DTGI)	LE BOULANGER Gilles(DP)
LES ULIS	5	THEVES Danièle HERBRECHT Karine NEDELEC Yves BOUSSAMBA Rose-Marie LE POUL Annick	
LEUDEVILLE	5	LABOUSSET Pascal CHARPENTIER Dominique FAFOURNOUS Marie-Christine DUPRE Michel LESIEUR Bernard	
LEUVILLE SUR ORGE	5	POTRON Luc RIVA-ROVEDA Jocelyne TOURNIER Simone MUSIAL Sylvestre BARBANCE Anne-marie	GODARD Thomas BASSET Christophe VITELLIUS Frantz BOURREE Jackie GIBIER Fabienne

COMMUNES	MEMBRES	NOM PRENOM TITULAIRE	NOM PRENOM SUPPLEANT (facultatif)
LIMOURS	5	MANGANNE Isabelle DEZALY Gérard CERIO Evelyne JOUNIAUX Olivier CASSETTE Simone	
LINAS	5	MORAND Louise CARTALADE Jacqueline BARSANTI William PICHOT Anne CUINOT-PONSARD Mireille	LECLERC Véronique SENIA Martine ROGER Évelyne RAVEL Stéphanie KOELSCH Francine
LONGJUMEAU	5	NOWAK Annick CHADEL Patrick LABEJOF Jeanne GIRE Michel FROLICH Jean-claude	
LONGPONT SUR ORGE	5	MANCEAU Frédéric VIBET Pierre CIUCIU Philippe FAYETTE Béatrice HAMON Philippe	FACCHIN Alexandre GASPAR Émilie POULIQUEN Christelle
MARCOUSSIS	3	BOURDELOT Arlette NOGUES Marc (DTGI) BLUZAT Roger (DP)	MULLER Jean-Yves LEJEUNE Pierre (DP ou DTGI)
MAROLLES EN HUREPOIX	3	BOULENGER Josiane DONNET Charles-gaston (DP) PETITGAS Marie-rose (DTGI)	RAGOT Lionnel
MASSY	5	LE SAULNIER Daniel VICTORIEN Martine PIERRAT François GUENAULT Anne LAURENT- PREVOST Josiane	
MONTLHERY	5	SPIRAL Eliane HERNANDEZ André QUÉANT Michel AFONSO Marie ROZIER BELVAL Brigitte	
MORANGIS	5	LOUVET André GAUTHIER Martial FORTEMS Marie-josé RIEGERT Michel PITIS Sylvie	MALE Françoise BRAZDA Jeannette HERAULT Dominique
NOZAY	5	FEILLAULT Patrice MARLIERE Catherine MONMASSON Franck MEUNIER Jean-Michel HOHBAUER Eric	
OLLAINVILLE	5	BARET Anne-Marie BONNEMYE Patrick CHAPDELAIN Marie-Hélène JOLY Philippe PIGNOL Raymond	

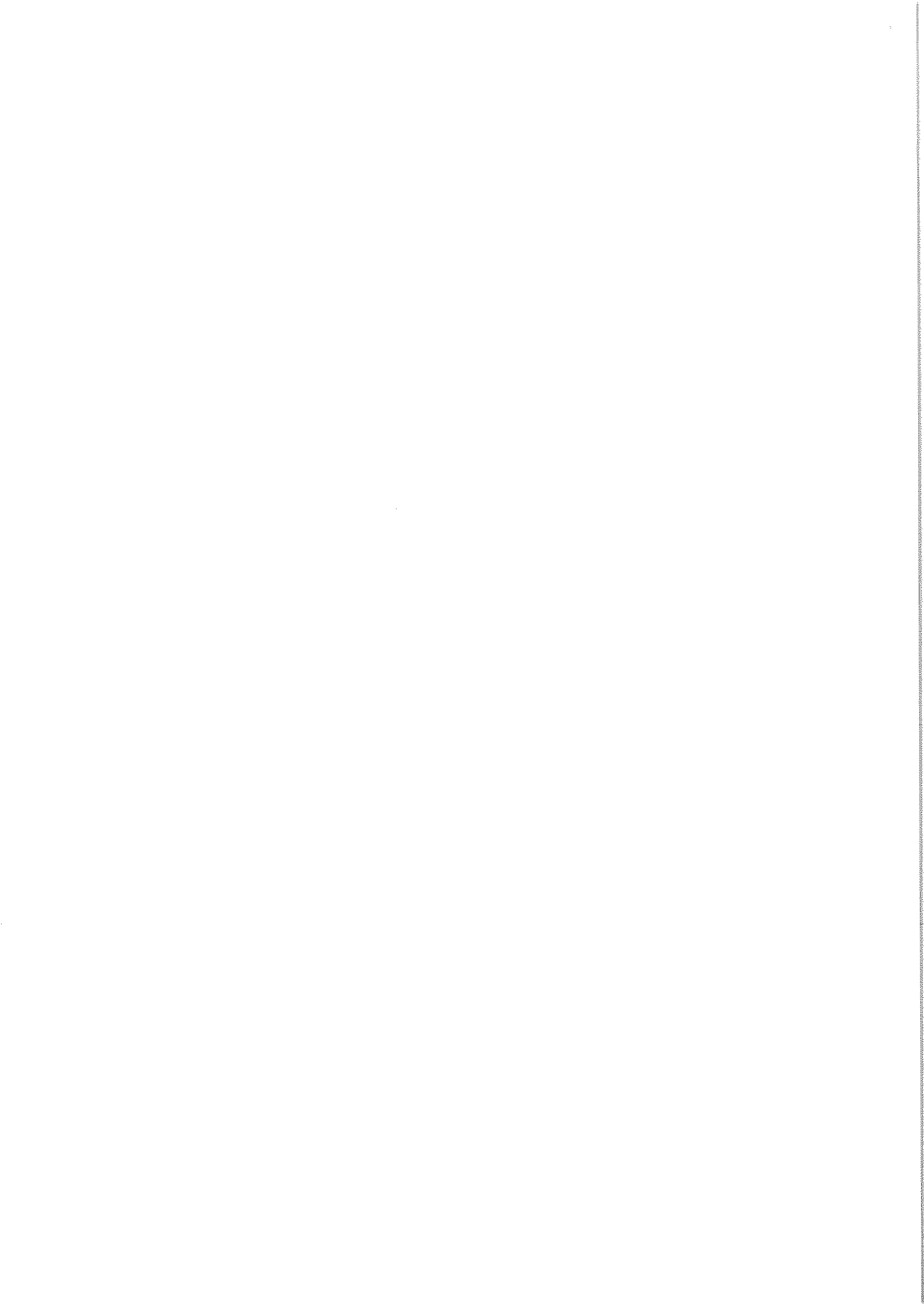
COMMUNES	MEMBRES	NOM PRENOM TITULAIRE	NOM PRENOM SUPPLEANT (facultatif)
ORSAY	5	DA SILVA Albert FRANCE-TARIF Véronique PRUNIER Claudie PARVEZ Simone ROCHE Alain	
PALAISEAU	3	BIASI Joseph BARZIC Evelyne (DP) BILLARD Valentine (DTGI)	BELHAMZA Ahmed BERTET Bernard (DP) SALAUN Marie-Thérèse (DTGI)
PARAY VIEILLE POSTE	5	HOLL Jean FORTIN Jacques NAULIN Pierre DUMONT Lydia SAGETAT Marc	GUGLIELMI Jean-luc BOUILLOT Valérie PICARD Pascal
PECQUEUSE	3	SORNEIN Jean-françois BALLOT Alain (DP) LE MOUEL Jean-paul	FOULFOIN Frédéric (DP)
SACLAY	3	CADORET Annie SZYMKOWIAK Georges (DP) EVEILLARD Pierre (DTGI)	SAMAIN Caroline
SAINT AUBAIN	3	ALI-BELHADJ Zaïme POCHE Anne-marie (DP) CAIGNAULT Dominique (DTGI)	
SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	5	JAUNET Brigitte VADROT Danielle LEMEUR Marc POUCH Jean PINTO CORDEIRO José	
ST GERMAIN LES ARPAJON	5	HUBERT Serge CHAPELLE François NOEL Françoise GRIMAULT Michel BERTRAND Alain	
ST JEAN DE BEAUREGARD	3	FRYK Lisa ROYANT Micheline MERLE Jacqueline	CHARLOPIN Marie-France
SAINT MAURICE MONTCOURONNE	5	TARGET Céline GRAZIANI Christine FAVRE Patrick DILLMANN Danielle PARIS Jean-marc	
ST MICHEL SUR ORGE	5	BODIGOFF Gérard OUDARD Isabelle CASTICO OLIVEIRA José SOUBRA Christian BERLAND Jean-Louis	KRATOCHVIL Gérard ROBERT Mireille LE MINOUX Alain CATRAIN Isabelle POLI Françoise
SAINT VRAIN	5	REMOND François CATEIGNE Gilles GIRAUD Lynda TIGHIOUARET Ahmed SELLIER Patrick	

COMMUNES	MEMBRES	NOM PRENOM TITULAIRE	NOM PRENOM SUPPLEANT (facultatif)
SAULX LES CHARTREUX	5	DELORT Dominique CHERRIER Vincent CARIS Muriel JANIN Annie NICAULT Alain	
SAVIGNY SUR ORGE	5	BELLIARD Marie-France LABBE Véronique HENRY Jean-Charles DEFREMONT Jean-Marc SPICHER-BERNIER Laurence	
VAUGRIGNEUSE	5	PLAT Nelly LESCASSE Denise DUROS Charles VIVAT Francis LEMAITRE Joelle	
VAUHALLAN	5	LANDO Jean-luc LOWCZYK Fabian GLASSET Isabelle LE TRAON Olivier LEVRAT François	
VERRIERES LE BUISSON	5	LIBONG Magali CHARLES Woody KERNY-BONFAIT Anne FOURNIER Baptiste GRISSOLANGE Dominique	LARNICOL Alexandre ATTAF Nasser HULIN Vincent GIRI Isabelle
VILLEBON SUR YVETTE	5	DEYRIS-BRILLET Marie-Paule POLIZZI Virginie PIGNON Martine VAILLANT Régis CHARTOL Sandra	MARIE Nicole HANCART Françoise GALAND Jean GUIN Ophélie SER Antoine
VILLEJUST	5	ARTHUS-BERTRAND Marie-claude NICIAS Dominique TANAIS Christian GRAVIER Florence JAMET Evelyne	
VILLEMOISSON SUR ORGE	5	PILORGET Gael EPRY Guillaume YOUNSI Ordi NOVEL-GUIRAUD Jean-david PRADE Christiane	BOUVIER Jacques WALTER Christine
VILLIERS LE BÂCLE	5	MAQUET Nadia VALOIS Guillaume CAZALA REYSS Charlotte BILLON-BAKHTI Fatima DELALLEE Yveline	
VILLIERS SUR ORGE	5	RICAUD Jean-Pierre ZANTOUT Badi BARRIERE Yann SIMONS Joseph DHONDT François	

COMMUNES	MEMBRES	NOM PRENOM TITULAIRE	NOM PRENOM SUPPLEANT (facultatif)
WISSOUS	5	JEANNEROT Danielle CHAMP Régis THIERRY Martine MERCIER Hélène ROCHARD Catherine	

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet de Palaiseau

Abdel-Kader GUERZA





PRÉFET DE L'ESSONNE

SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

ARRÊTÉ

2018/SP2/BCIIT/n°100 du 03 JAN. 2019

approuvant le cahier des charges de cession de terrain entre l'EPA Paris-Saclay et la Région Île-de-France d'un terrain (Lot C3.2) sis ZAC du Quartier de l'École Polytechnique à Palaiseau

**LE PRÉFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de La Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L.311-6 ;

VU le décret du 27 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Benoit ALBERTINI, Préfet hors-classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 12 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Abdel-Kader GUERZA, Sous-Préfet hors-classe, en qualité de Sous-Préfet de l'arrondissement de Palaiseau ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-DDT-STANO-165 du 12 avril 2012 et modifié le 29 juillet 2013 par arrêté préfectoral n° 2013-DDT-STANO-295 portant implantation d'un lycée international dans la Zone d'Aménagement Concertée «Quartier de l'École Polytechnique» sur la commune de Palaiseau ;

VU la décision n°2018-91 du conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay de cession de parcelle en date du 16 octobre 2018 ;

VU la saisine de l'EPA Paris-Saclay en date du 19 novembre 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018-PREF-DCPPAT-082 du 22 mai 2018 portant délégation de signature à Monsieur Abdel-Kader GUERZA, Sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau ;

S U R proposition du Secrétaire Général de la Sous-préfecture de l'arrondissement de Palaiseau ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Est approuvé le cahier des charges de la cession à intervenir entre EPA Paris-Saclay et la Région Île-de-France concernant une surface de plancher de 23 400 m² (Lot n°C3.2), sis ZAC «Quartier de l'École Polytechnique» à Palaiseau pour la réalisation d'un lycée international de 1 400 élèves (15 400 m²) et d'un programme de développement économique (8 000 m²).

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale.

Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réponse de l'administration, étant précisé qu'en application de l'article R. 421-2 du code précité, « le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente, vaut décision de rejet ».

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général de la Sous-préfecture de l'arrondissement de Palaiseau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Palaiseau,

Abdel-Kader GUERZA

Établissement public Paris-Saclay
6 boulevard Dubreuil
91400 Orsay
T. +33 (0)1 64 54 36 50
www.epaps.fr

D.D.T. 91
COURRIER ARRIVE
22 NOV. 2018
Service Environnement

PARIS-SACLAY

Cahier des charges de cession de terrain

Zone d'aménagement concerté
du quartier de l'École polytechnique, à Palaiseau et
Saclay

Lot C3.2

Lycée international

Acquéreur : Région Ile de France

SOUS-PRÉFECTURE DE PALAISEAU
ESSONNE
27 NOV. 2018
ARRIVÉE

Vu pour être annexé
A mon arrêté n° 2018/S19/BCIT/n° 100
Du 3 janvier 2019

le Sous-préfet,

Abdel-Kader GUERZA.

Novembre 2018

Sommaire

Liste des annexes.....	4
Définitions.....	5

Préambule 6

1. Présentation générale de la ZAC.....	6
2. Nature juridique du présent cahier des charges.....	7
3. Domaine de validité du cahier des charges.....	8
3.1. Délimitation géographique.....	8
3.2. Modifications du cahier des charges.....	8

Titre 1 – Conditions de cession et prescriptions imposées aux constructeurs 9

ARTICLE 1 – Objet de cession.....	10
ARTICLE 2 – Délais d'exécution.....	10
ARTICLE 3 – Prolongation éventuelle des délais.....	11
uARTICLE 4 – Pénalités et résolution en cas d'inobservation des délais et d'inexécution des charges 12	
ARTICLE 4.1 – Pénalités dues en cas de manquement aux règles du CCCT et de ses annexes..	12
ARTICLE 5 – Vente, location, morcellement des terrains cédés ou loués.....	12
ARTICLE 6 – Obligation de maintien de l'affectation prévue après la réalisation des travaux.....	12
ARTICLE 7 – Nullité.....	13
ARTICLE 8 – Insertion par l'activité économique.....	13
ARTICLE 8.1 – Les publics visés.....	13
ARTICLE 8.2 – Le dispositif d'accompagnement pour la mise en œuvre des clauses d'insertion ..	13
ARTICLE 8.3 – Le contrôle de l'action d'insertion.....	14
ARTICLE 8.4 – Pénalités et non-respect des obligations d'insertion.....	14

Titre 2 – Droits et obligations des parties..... 15

ARTICLE 9 – Obligations de l'Aménageur.....	16
ARTICLE 10 – Voies, places et espaces libres publics ou collectifs.....	17
ARTICLE 10.1 – Utilisation.....	17
ARTICLE 10.2 – Entretien.....	17
ARTICLE 11 – Urbanisme et environnement.....	17
ARTICLE 11.1 – PLU – Dossier de ZAC.....	17
ARTICLE 11.2 – Prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales.....	17

Vu pour être annexé
A mon arrêté n° 2018/SP2/BCIT/n° 100
Du 3 janvier 2018

le Sous-préfet,

Abdel - Kader GUERZA

CCCT Annexe n°1 – Fiche particulière de lot

Zone d'aménagement concerté
du quartier de l'École polytechnique, Palaiseau

Novembre 2018

Acquéreur : Région Ile de France

Lot : C3.2

Sommaire

3. Plan de délimitation du terrain, nivellement de l'espace public **Erreur ! Signet non défini.**

Chapitre 1 – Constructibilité, délimitation du terrain..... 5

1. Superficie du terrain 6

2.. Présentation de la programmation générale..... 6

3. Répartition des surfaces constructibles 7

4. Plan de délimitation du terrain, nivellement de l'espace public 7

Chapitre 2 – Limite des prescriptions techniques particulières 10

1. Électricité 11

2. Télécommunications..... 11

3. Dispositifs de radiodiffusion et de réception 11

4. Réseau de chaleur et de froid 11

5. Éclairage public et gestion des feux..... 11

6. Certification..... 11

Chapitre 3– Règlement de chantier 12

1. Compte des dépenses d'intérêt commun de la ZAC 13



PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

ARRÊTÉ

PREF/DCSIPC/BRE N° 1195 du 07/12/2018

Accordant la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale

A l'occasion de la promotion du **1er janvier 2019**

Le Préfet de l'ESSONNE

**Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU les articles n° R411-41 et suivants du code des communes instituant une médaille dite « Médaille d'Honneur Régionale, Départementale, et Communale »,

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 27 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Benoit ALBERTINI, en qualité de Préfet de l'Essonne,

SUR proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon Argent, est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales dont les noms suivent :

- **Madame ABADIN Karine**
attaché territorial, MAIRIE DE BRUNOY
(BRUNOY)
- **Madame ABDESSELAM Nadia**
adjoint technique principal 2e cl, MAIRIE D'ATHIS-MONS
(ATHIS-MONS)
- **Madame ADAM Juliette**
Adjoint technique territorial principal 2°classe, MAIRIE DE GRIGNY
(GRIGNY)



- **Madame AUBERT Angélique**
Adjoint technique ppal 2cl, MAIRIE D EPINAY SUR ORGE
(EPINAY-SUR-ORGE)
- **Madame AVOINE Marie-Agnes**
INFIRMIERE, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE
(ORSAY)
- **Monsieur AZIZA Pierre-Guy**
adjoint d'animation principal de 1ère cl, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame BABY Isabelle**
sage-femme 2e grade, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)
- **Monsieur BAHIER Stéphane**
agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame BAILLADE Viviane**
adjoint administratif territorial, MAIRIE DE GRIGNY
(GRIGNY)
- **Madame BAILLIVET Evelyne**
ouvrier d'état, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Madame BALAGUY-BOUTOUBA Marjolaine**
assistante socio-éducative d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - D.A.S.E.S.
(PARIS)
- **Madame BARCLAIS Annick**
adjoint technique, MAIRIE DE RIS-ORANGIS
(RIS-ORANGIS)
- **Madame BARDE Sabine**
ATTACHE PRINCIPAL, MAIRIE DE GIF SUR YVETTE
(GIF-SUR-YVETTE)
- **Madame BARTEZ Isabelle**
Infirmière de bloc opératoire, AGEPS
(PARIS 05)
- **Madame BASSEVILLE Sylvie**
Adjointe administrative principale 2e cl, HÔPITAL Paul BROUSSE
(VILLEJUIF)
- **Monsieur BASTERI David**
Ouvrier principal 2cl, CENTRE DE GERONTOLOGIE "LES ABONDANCES"
(BOULOGNE-BILLANCOURT)
- **Madame BATISSE Margarida**
agent social principal de 2e classe, MAIRIE DE SACLAY
(SACLAY)

- **Monsieur BAUQUAIRE Fabien**
agent de maîtrise, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)

- **Monsieur BAURE Alain**
Directeur territorial titulaire, MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE
(IVRY-SUR-SEINE)

- **Madame BAUVALLET Valérie**
aide-soignante, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)

- **Madame BAYLE Sandra**
adjoint technique territorial, MAIRIE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE
(BALLANCOURT-SUR-ESSONNE)

- **Monsieur BAZOT Jean-Louis**
adjoint technique territorial, MAIRIE DE BOBIGNY
(BOBIGNY)

- **Madame BEAUPERE Dominique**
agent principal ATSEM 1ère classe, MAIRIE DE GRIGNY
(GRIGNY)

- **Monsieur BECKWIT Hugues**
Adjoint technique territorial principal de 1^oclasse, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Monsieur BEDASNE Eric**
adjoint technique, MAIRIE DE SAINT MICHEL SUR ORGE
(SAINT-MICHEL-SUR-ORGE)

- **Madame BEHAR Nathalie**
agent social, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)

- **Madame BELHADJ ADDA Rachida**
adjoint administratif principal de 2e cl, MAIRIE DE RIS-ORANGIS
(RIS-ORANGIS)

- **Madame BELKACEMI Fatima**
adjoint technique, MAIRIE DE PARAY-VIEILLE-POSTE
(PARAY-VIEILLE-POSTE)

- **Monsieur BELLANCE Franck**
gardien-brigadier, MAIRIE DE SAINT-DENIS
(SAINT-DENIS)

- **Madame BENADDA Mama**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, MAIRIE D'ORSAY
(ORSAY)

- **Monsieur BENAODIA Hamid**
adjoint technique ppal 1cl, MAIRIE DE FLEURY-MEROGIS
(FLEURY-MEROGIS)

- **Madame BENCHAIB Fatima**
agent de maitrise principal, MAIRIE DE CHILLY-MAZARIN
(CHILLY-MAZARIN)

- **Madame BENTAHAR Zahra**
assistante maternelle, COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Monsieur BERIBECHE Noredine**
EBOUEUR PRINCIPAL DE CLASSE SUP, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et
de l'Eau
(PARIS)

- **Monsieur BERLIN Léon**
agent d'exploitation technique, E.P.T. GRAND-ORLY SEINE BIEVRE
(ARCUEIL)

- **Madame BERNAL Marie-Noëlle**
Adjoint administratif, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE
(ORSAY)

- **Madame BETTI Sylvie**
adjoint technique principal de 1ère, MAIRIE DE PALAISEAU
(PALAISEAU)

- **Madame BIDAULT Laure**
assistante médico administrative de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DES 2
VALLÉES
(LONGJUMEAU)

- **Madame BIDEAU Marianne**
adjoint technique territorial principal de 2e cl, MAIRIE DE GRIGNY
(GRIGNY)

- **Monsieur BIGORNE William**
Brigadier Chef principal, MAIRIE DE GIF SUR YVETTE
(GIF-SUR-YVETTE)

- **Madame BILLAT Valérie**
ASERN, MAIRIE DE MORSANG SUR ORGE
(MORSANG-SUR-ORGE)

- **Madame BINARD Mina**
adjoint technique territorial principal de 2e classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE
FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Monsieur BINI Raymond**
Agent de maitrise, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
(CRETEIL)

- **Monsieur BIRBA Patrick**
aide soignant, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)

- **Madame BIRON Pascale**
agent des services hospitaliers qualifié classe normale, HOPITAL LARIBOISIÈRE
(PARIS)

- **Monsieur BISSON Yannick**
adjoint territorial technique, MAIRIE DE BOUVILLE
(BOUVILLE)

- **Madame BIZINECHE Hélène**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE LONGPONT SUR ORGE
(LONGPONT-SUR-ORGE)

- **Monsieur BLANCHEMANCHE Alain**
conducteur ambulancier 2e classe, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRAY-VAUCLUSE
(EPINAY-SUR-ORGE)

- **Monsieur BLIN Ludovic**
Adjoint technique princ 2e cl, MAIRIE DE BRUNOY
(BRUNOY)

- **Monsieur BLONDEL Patrick**
manipulateur radio de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)

- **Madame BOGAERT Ewa**
Technicienne supérieure de 2e cl, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE
(ORSAY)

- **Monsieur BOISFER Mozard**
adjoint technique territorial principal 2e classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Monsieur BOIVIN Rejean**
Adjoint technique territorial principal 1E CL, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Monsieur BOIZUMAULT Mickaël**
Adjoint technique principal de 2e cl, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)

- **Madame BONARGENT Marie-Antoinette**
rédacteur principal de 1ère cl, MAIRIE DE BRUNOY
(BRUNOY)

- **Madame BONGI Georgette**
adjoint technique territorial principal de 2e cl, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Madame BONNETIER Marie-France**
Adjoint technique princ 2e cl, MAIRIE DE BRUNOY
(BRUNOY)

- **Madame BOQUET Solange**
agent de maîtrise, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)

- **Madame BORIT Stéphanie**
infirmière soins généraux 2e grade ISGS, EPS BARTHELEMY DURAND
(ETAMPES)

- **Madame BOTTOLIER-DEPOIS Nadine**
rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE LARDY
(LARDY)
- **Monsieur BOUAZZAOUI Mohamed**
animateur principal de 1ère classe, MAIRIE DE BRETIGNY SUR ORGE
(BRETIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame BOUCHERON Marie-Béatrice**
directrice de conservatoire, GRAND PARIS SUD EST AVENIR
(CRETEIL)
- **Madame BOUDJEMA Yasmina**
Assistante médico-administrative de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DES 2
VALLÉES
(LONGJUMEAU)
- **Madame BOUDRET Marie-France**
INFIRMIERE, CENTRE DE GERONTOLOGIE "LES ABONDANCES"
(BOULOGNE-BILLANCOURT)
- **Madame BOULANGER Vanessa**
ouvrier d'état, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Madame BOULAY Cathy**
rédacteur principal de 2e cl, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)
- **Madame BOULLIER Sylvie**
Educatrice principal de jeunes enfants, MAIRIE DE YERRES
(YERRES)
- **Monsieur BOUMRICHE Saïd**
agent de maîtrise principal, MAIRIE DE BAGNEUX
(BAGNEUX)
- **Monsieur BOURDON Patrick**
aide soignant, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
(CRETEIL)
- **Madame BOURSEGUIN Jacqueline**
assistant socio-éducatif principal, EPS BARTHELEMY DURAND
(ETAMPES)
- **Madame BOUYAHY Raouda**
adjoint technique, MAIRIE DE SAINT PIERRE DU PERRY
(SAINT-PIERRE-DU-PERRY)
- **Madame BRAHAMI Corinne**
Infirmière cadre de santé paramédicale, EPS BARTHELEMY DURAND
(ETAMPES)
- **Monsieur BRAYAT Patrick**
EBOUEUR PRINCIPAL DE CLASSE SUP, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et
de l'Eau
(PARIS)

- **Madame BRAZDA Christine**
Adjoint adm principal 2ème classe, MAIRIE DE CHILLY-MAZARIN
(CHILLY-MAZARIN)
- **Madame BRIARD Véronique**
Adjoint technique territorial principal 1° CL, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Monsieur BRILLOUET Frédéric**
ouvrier 1ère classe, HOPITAL UNIVERSITAIRE NECKER - ENFANTS MALADES
(PARIS 15)
- **Madame BRUNET Florence**
Manipulatrice en radiologie, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE
(ORSAY)
- **Madame BUDET Florence**
Secrétaire médicale, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Monsieur BUISSON Bernard**
agent technique retraité, MAIRIE DE PUSSAY
(PUSSAY)
- **Madame BUKARI Marie-Thérèse**
REDACTEUR PPAL. 2° CL., MAIRIE DE MONTGERON
(MONTGERON)
- **Monsieur BUOSI William**
agent de maîtrise principal, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
(EVRY)
- **Madame BURLET Cécile**
attachée, MAIRIE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)
- **Madame BURON Liliane**
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, MAIRIE DE DRAVEIL
(DRAVEIL)
- **Madame CANOVAZ Sylvie**
adjoint technique, MAIRIE DE MENNECY
(MENNECY)
- **Madame CAPOCCI Sophie**
aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)
- **Madame CAQUELOT Nathalie**
Rédacteur principal, MAIRIE DE RIS-ORANGIS
(RIS-ORANGIS)
- **Madame CARABINEIRO Manuela**
adjoint administratif principal de 2e cl, MAIRIE DE RIS-ORANGIS
(RIS-ORANGIS)

- **Monsieur CARA Jean-Marie**
Technicien de laboratoire, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
(CRETEIL)
- **Madame CARNE Stéphanie**
professeur de conservatoire, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau
(PARIS)
- **Madame CARON-FRANCY Nadège**
rédacteur, MAIRIE DE PARAY-VIEILLE-POSTE
(PARAY-VIEILLE-POSTE)
- **Madame CARRARO Stéphanie**
aide soignante, CHU BICETRE
(LE KREMLIN-BICETRE)
- **Madame CATONNE Céline**
Adjoint Administratif 2° CL, MAIRIE DE MONTGERON
(MONTGERON)
- **Monsieur CAULAY Cyril**
animateur, Mairie de la Ville du Bois
(La Ville du Bois)
- **Monsieur CAYUELA Emmanuel**
technicien principal de 1ère CL, MAIRIE DE PARAY-VIEILLE-POSTE
(PARAY-VIEILLE-POSTE)
- **Madame CAZALE Christiane**
agent de maîtrise, MAIRIE DE GRIGNY
(GRIGNY)
- **Madame CERANTON Christine**
Adjoint technique territorial principal 1° CL, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Madame CHABANI Anissa**
Adjoint administratif territorial principal 1° CL, MAIRIE DE GRIGNY
(GRIGNY)
- **Madame CHAFI Atika**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, MAIRIE DE GRIGNY
(GRIGNY)
- **Monsieur CHAHEB Hocine**
brigadier chef principal, Mairie de Rungis
(RUNGIS)
- **Madame CHAHO Anne-Marie**
adjoint technique, MAIRIE DE MENNECY
(MENNECY)
- **Madame CHAILLIE Nathalie**
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe, MAIRIE DE SAINT MICHEL SUR ORGE
(SAINT-MICHEL-SUR-ORGE)

- **Madame CHALUMEAU Sonia**
assistante maternelle, MAIRIE DE BRUNOY
(BRUNOY)

- **Madame CHALVET Marilyne**
Assistante socio-éducatif principale, DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
(MELUN)

- **Madame CHANDLER Valérie**
agent de logistique général principal de 2e cl, MAIRIE DE PARIS Direction de l'Attractivité et
de l'Emploi
(PARIS)

- **Monsieur CHANTEUR Michel**
Adjoint technique territorial principal 2° CL, MAIRIE DE FRESNES
(FRESNES)

- **Madame CHARLES Patricia**
rédacteur territorial, MAIRIE DE CHAMPLAN
(CHAMPLAN)

- **Madame CHARNET Marie-Joséphé**
agent de service hospitalier qualifié classe supérieure, EPS BARTHELEMY DURAND
(ETAMPES)

- **Monsieur CHARPENTIER Laurent**
Adjoint d'animation principal 2° CL, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)

- **Madame CHASSAGNE Carine**
secrétaire médicale, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)

- **Monsieur CHATEAU Jean**
adjoint technique territorial, MAIRIE DE JUVISY-SUR-ORGE
(JUVISY-SUR-ORGE)

- **Monsieur CHAUVIN Marc**
chef d'équipe conducteur automobile principal, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE
L'IMMOBILIER, DE LA LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS
(PARIS)

- **Madame CHEKIRI Fadila**
Assistante médico administrative, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
(CRETEIL)

- **Madame CHEMINOT Ghislaine**
agent de maîtrise, MAIRIE DE WISSOUS
(WISSOUS)

- **Madame CHETTAB Carole**
opérateur des APS principal, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)

- **Monsieur CHEVALLEREAU Eric**
agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS - Direction Constructions Publiques et
Architecture
(PARIS)

- **Madame CHICAULT Valérie**
assistante médico-administrative classe supérieure, EPS BARTHELEMY DURAND
(ETAMPES)
- **Madame CHRISTINE Huberte Lydie**
adjoint technique territorial principal de 2e classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE
FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Monsieur CLERFEUILLE Cyrille**
aide-soignant, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Madame COLAS Cécile**
REDACTEUR PRINCIPAL 1 CL, MAIRIE DE MONTGERON
(MONTGERON)
- **Madame COQUIO Loïc**
adjoint technique territorial, MAIRIE DE LONGJUMEAU
(LONGJUMEAU)
- **Madame CORIOLAN Line**
adjoint administratif principal de 2e cl, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
(PARIS)
- **Monsieur COUCHOUX Philippe**
adjoint cadre hospitalier, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Madame COURTILLET Alexandra**
infirmière, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
(CRETEIL)
- **Madame COUSIN Véronique**
rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE D'ORSAY
(ORSAY)
- **Madame CRASSON Carine**
adjoint technique, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame CURTI Nathalie**
Infirmier diplômé d'Etat CL Supérieure, HÔPITAL ANTOINE BECLERE
(CLAMART)
- **Madame CYRILLE Yannic**
adjoint administratif, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)
- **Monsieur DA CRUZ Alexis**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE LONGJUMEAU
(LONGJUMEAU)
- **Madame DA CRUZ Céleste**
adjoint technique, MAIRIE DE DRAVEIL
(DRAVEIL)

- **Madame DAGOSTO Anne**
adjoint administratif principal de 2e cl, MAIRIE D EPINAY SUR ORGE
(EPINAY-SUR-ORGE)
- **Madame DANIELLOU Fabienne**
secrétaire médicale et sociale classe exceptionnelle, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE
DE PARIS
(PARIS)
- **Monsieur DA SILVA Paul**
ATTACHE PRINCIPAL, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
(EVRY)
- **Madame DE ALMEIDA ANTONIO Sylvie**
assistante maternelle, MAIRIE DE PALAISEAU
(PALAISEAU)
- **Monsieur DEAUTEUR Daniel**
Adjoint technique territorial principal 1° CL, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Madame DEFOY Isabelle**
Adjoint administratif ppal 2cl, Mairie de Rungis
(RUNGIS)
- **Madame DE GEA Sonia**
Attache territorial, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D YERRES VAL DE
SEINE
(BRUNOY)
- **Monsieur DEJEAN Marco**
agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES
DEPLACEMENTS
(PARIS)
- **Madame DELANNOY Elisabeth**
rédacteur principal 1ère cl, MAIRIE DE YERRES
(YERRES)
- **Madame DELAVALLEE Mickaëlle**
Adjoint technique princ 2e cl, MAIRIE DE BRUNOY
(BRUNOY)
- **Madame DELIEUVIN Sabine**
AMA, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)
- **Monsieur DELPIN Didier**
Agent de maîtrise principal, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
(EVRY)
- **Madame DEMAN Valérie**
ASERN, MAIRIE DE MORSANG SUR ORGE
(MORSANG-SUR-ORGE)
- **Monsieur DEMAREST Patrice**
aide soignant, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)

- **Madame DEMEULEMEESTER Corinne**
adjoint administratif principal de 2e classe, MAIRIE DE SAINT MICHEL SUR ORGE
(SAINT-MICHEL-SUR-ORGE)
- **Madame DEMONCHY Jeanne**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE COURCOURONNES
(COURCOURONNES)
- **Madame DE OLIVEIRA Jocelyne**
adjoint technique, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)
- **Madame DE OLIVEIRA Sophie**
adjoint administratif pp 2cl, MAIRIE D ARPAJON
(ARPAJON)
- **Madame DESBOEUFs Karine**
Adjoint administratif ppal de 1ère cl, MAIRIE DU COUDRAY-MONTCEAUX
(LE COUDRAY-MONTCEAUX)
- **Madame DESCHENES Sophie**
Infirmière en soins généraux spécialisés, HÔPITAL ANTOINE BECLERE
(CLAMART)
- **Madame DESCOT Nadia**
educateur des APS principal de 1ère classe, MAIRIE DE BRUNOY
(BRUNOY)
- **Madame DESIR Annick**
assistante maternelle, MAIRIE D'ATHIS-MONS
(ATHIS-MONS)
- **Monsieur DESRIVIERES Dominique**
Adjoint technique territorial principal 2° CL, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Madame DION Stéphanie**
Adjoint territorial du Patrimoine principal 1° CL, COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)
- **Madame DJEARAMIN Perianayaguy**
adjoint technique principal de 2e cl, MAIRIE DE GRIGNY
(GRIGNY)
- **Madame DJOH A BAMA Marie-Aimée**
ergothérapeute classe sup, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRAY-VAUCLUSE
(EPINAY-SUR-ORGE)
- **Madame DOMINGO Lolita**
aide soignant, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Madame DOMINGUES Maria de Fatima**
adjoint technique, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)

- **Madame DOMPUT Dominique**
adjoint technique territorial, MAIRIE DE BRETIGNY SUR ORGE
(BRETIGNY-SUR-ORGE)

- **Madame DORSZ Catherine**
aide soignante principale, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRYAY-VAUCLUSE
(EPINAY-SUR-ORGE)

- **Madame DOS REIS Nathalie**
Adjoint administratif principal 2°classe, MAIRIE DE PALAISEAU
(PALAISEAU)

- **Monsieur DOS SANTOS Fernando**
adjoint technique principal de 2e classe, MAIRIE DE COURCOURONNES
(COURCOURONNES)

- **Madame DRUARD Muriel**
adjoint administratif hospitalier principal de 2e classe, CENTRE HOSPITALIER DES 2
VALLÉES
(LONGJUMEAU)

- **Madame DUCHEMANN Marie-Béatrix**
assistante maternelle, COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Madame DUCHESNE Dominique**
agent spécialisé des écoles marternelles principal de 2ème classe, MAIRIE DE SAINTRY SUR
SEINE
(SAINTRY-SUR-SEINE)

- **Madame DUENAS Christelle**
Agent spécialisé des écoles maternelles 2° CL, MAIRIE DE DRAVEIL
(DRAVEIL)

- **Madame DUFOUR Corinne**
Adjoint d'animation principal 2° CL, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)

- **Madame DUMONT Cécile**
technicienne de laboratoire, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
(CRETEIL)

- **Madame DUMONTIER Karine**
adjoint administratif, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
(CRETEIL)

- **Madame DUNI GERMAIN Ghislaine**
Auxiliaire de puériculture principal 1° CL, MAIRIE D'ATHIS-MONS
(ATHIS-MONS)

- **Madame DUPONCHELLE Valérie**
Assistante medico administrative, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRYAY-VAUCLUSE
(EPINAY-SUR-ORGE)

- **Madame DUPUY Sylvie**
Attaché, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
(EVRY)

- **Madame DURAND BALDINI Véronique**
Aide soignante principal C3, CHU BICETRE
(LE KREMLIN-BICETRE)

- **Madame EDWIGE Nicole**
Adjoint technique territorial principal 2° CL, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Madame EHRLACHER Emmanuelle**
animateur, MAIRIE DE CHATENAY-MALABRY
(CHATENAY-MALABRY)

- **Madame EMBERT Johanna**
adjoint technique, MAIRIE DE PUSSAY
(PUSSAY)

- **Madame ESTIGENE Martine**
aide-soignante, HÔPITAL AMBROISE PARÉ
(BOULOGNE-BILLANCOURT)

- **Monsieur ESTIVAUX Antoine**
adjoint administratif principal de 2e cl, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS
(PARIS)

- **Madame ETCHEVERRY Emmanuelle**
Attaché des administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de
l'Eau
(PARIS)

- **Monsieur ETOURNEAUD Patrice**
TSH 2e classe, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)

- **Madame EXARE Isabelle**
adjoint administratif pp 2cl, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
(PARIS)

- **Madame FABRE Agnès**
adjoint technique, MAIRIE D'ORSAY
(ORSAY)

- **Madame FALLENDIA Nathalie**
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)

- **Monsieur FARIA DA COSTA Carlos**
Adjoint technique territorial principal 2° CL, MAIRIE DE BREUILLET
(BREUILLET)

- **Madame FAURE Christelle**
Attache principal, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)

- **Monsieur FELICE Eric**
Adjoint technique ppal 2cl, MAIRIE DE PARAY-VIEILLE-POSTE
(PARAY-VIEILLE-POSTE)

- **Madame FERNANDEZ Dominique**
Adjoint Adm., MAIRIE DE RIS-ORANGIS
(RIS-ORANGIS)

- **Madame FERREIRA Célia**
Adjoint Adm., GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE
(ORSAY)

- **Madame FERREIRA Maria**
Adjoint technique territorial principal 1° CL, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Madame FERREIRA Marly**
adjoint technique principal de 2e cl, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)

- **Madame FERRIE Patricia**
assistante maternelle, COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Madame FESSOL Sandrine**
adjoint administratif principal de 2e cl, MAIRIE DE RIS-ORANGIS
(RIS-ORANGIS)

- **Monsieur FLORENTIN Patrick**
adjoint technique territorial principal de 2e cl, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Monsieur FONTAINE Christophe**
Adjoint technique, MAIRIE DE PALAISEAU
(PALAISEAU)

- **Madame FORTIN Patricia**
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ère classe, MAIRIE D'ORSAY
(ORSAY)

- **Madame FOUASSIER Sandrine**
INFIRMIERE, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)

- **Madame FOUQUIER-CORNU Claire**
attaché hors classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
(PARIS)

- **Madame FOUQUET Dominique**
assistante maternelle, MAIRIE DE MASSY
(MASSY)

- **Monsieur FOURNIER Jérôme**
Animateur, MAIRIE DE PALAISEAU
(PALAISEAU)

- **Madame FOUZIR Amina**
assistante maternelle, MAIRIE DE RIS-ORANGIS
(RIS-ORANGIS)

- **Madame FOUZIR Fatima**
Assistante Maternelle, MAIRIE DE RIS-ORANGIS
(RIS-ORANGIS)

- **Madame FRADET Nathalie**
adjoint administratif de principal de 1ere cl, MAIRIE DE MONTGERON
(MONTGERON)

- **Monsieur FRAIZE Christophe**
éducateur territorial des APS principal de 2e cl, Communauté d'Agglomération Grand Paris
Sud
(EVRY)

- **Madame FRANCOIS Béatrice**
adjoint administratif territorial, MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE
(IVRY-SUR-SEINE)

- **Madame FRILLEY Margarida**
Adjoint technique principal, MAIRIE DE MORSANG SUR ORGE
(MORSANG-SUR-ORGE)

- **Monsieur FULAT Christophe**
brigadier-chef de police municipale, MAIRIE DE SAINT GERMAIN LES CORBEIL
(SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL)

- **Madame FUMET Béatrice**
attaché territorial, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE
(VITRY-SUR-SEINE)

- **Madame GAALOUL Samiha**
agent principal ATSEM de 1ère classe, MAIRIE DE GRIGNY
(GRIGNY)

- **Madame GAIA Dominique**
Adjoint technique territorial principal 2°classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Monsieur GALERNE MATHIAS**
ingénieur cadre supérieur, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES
SPORTS
(PARIS)

- **Madame GAMBINO Pascale**
Animateur principal 1°classe, MAIRIE DE SAINT MICHEL SUR ORGE
(SAINT-MICHEL-SUR-ORGE)

- **Monsieur GARCIA Christophe**
infirmier, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)

- **Monsieur GARGAR Marc**
Adjoint technique territorial principal 2°classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Madame GARROS-GONZALEZ Nathalie**
Adjoint administratif principal 2°classe, MAIRIE DE VILLEJUIF
(VILLEJUIF)

- **Madame GAUTHIER Corinne**
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, HÔPITAL ANTOINE BECLERE
(CLAMART)
- **Madame GAUTHIER Laetitia**
Adjoint administratif, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE
(CHAMPIGNY-SUR-MARNE)
- **Madame GAUTHIER Marie-Claude**
brigadier chef principal, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)
- **Madame GAUTROT Blandine**
Infirmier diplômé d'Etat CL Supérieure, HÔPITAL ANTOINE BECLERE
(CLAMART)
- **Madame GAYARD Cécile**
Assistant de conservation principal 2° CL, MAIRIE DE CHILLY-MAZARIN
(CHILLY-MAZARIN)
- **Madame GEFFROYT Carol**
Auxiliaire de puériculture principal 1cl, MAIRIE DE MONTLHERY
(MONTLHERY)
- **Madame GERMAIN Claire**
PUERICULTRICE DE CLASSE SUPERIEURE, MAIRIE DE JUVISY-SUR-ORGE
(JUVISY-SUR-ORGE)
- **Madame GERMAIN Xinia**
Adjoint territorial d'animation principal 2° CL, MAIRIE DE VERT-LE-PETIT
(VERT-LE-PETIT)
- **Monsieur GERVELAS Olivier**
adjoint technique territorial, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
(PARIS)
- **Madame GHEERAERT Nathalie**
agent de maîtrise, MAIRIE DE WISSOUS
(WISSOUS)
- **Madame GINANNESCHI Sandrine**
Assistante Maternelle, MAIRIE DE PALAISEAU
(PALAISEAU)
- **Madame GIRAULT Marie-Françoise**
adjoint administratif territorial, MAIRIE DE BRETIGNY SUR ORGE
(BRETIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame GIROST Caroline**
Adjoint administratif, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)
- **Monsieur GLISSANT Eddy**
Brigadier chef principal de police municipale, MAIRIE DU BLANC-MESNIL
(LE BLANC-MESNIL)

- **Madame GOBE Lamnakhone**
INFIRMIERE, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
(CRETEIL)
- **Madame GODINHO DAVIDE Luisa**
Educateur de jeunes enfants, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)
- **Madame GOENNER Chantal**
aide soignante principale, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE
(ORSAY)
- **Monsieur GOMAS Pascal**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, CONSEIL
REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Madame GONZATO Véronique**
auxiliaire de soins principal 2e cl, MAIRIE DE RIS-ORANGIS
(RIS-ORANGIS)
- **Madame GORLIER Estelle**
infirmier, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Madame GOUPY Sophie**
sage-femme 2e grade, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)
- **Madame GOURDY Christelle**
adjoint technique territorial, MAIRIE DE MONTLHERY
(MONTLHERY)
- **Monsieur GRANCHER Jean-Marc**
infirmier, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Monsieur GRAND Frédéric**
Adjoint technique princ 2e cl, MAIRIE DE CHAMPLAN
(CHAMPLAN)
- **Madame GRASCOEUR Marie-Noëlle**
manipulateur radio, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Madame GRIGNON Nathalie**
Infirmier diplômé d'Etat CL Supérieure, HÔPITAL ANTOINE BECLERE
(CLAMART)
- **Madame GROEPPÉLIN-DUVAL Nathalie**
Diététicienne, HÔPITAL DE PÉDIATRIE ET DE RÉÉDUCATION
(BULLION)
- **Madame GUAY Nadine**
adjoint technique, MAIRIE D'ANTONY
(ANTONY)

- **Madame GUERIN Martine**
Auxiliaire de puériculture 1° CL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE
(CRETEIL)
- **Monsieur GUERRIER Pascal**
TSH 1ere cl, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Madame GUFFROY Dany-Jeanne**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Monsieur GUBET Steven**
technicien des services opérationnels de classe sup, MAIRIE DE PARIS - Direction de la
Propreté et de l'Eau
(PARIS)
- **Madame GUILLAUME Marie-Pierre**
Assistante medico administrative, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE
(ORSAY)
- **Madame GUILMET Séverine**
Infirmière 1er grade ISGS, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)
- **Madame GUIMARD Micheline**
adjoint technique, MAIRIE DE DRAVEIL
(DRAVEIL)
- **Monsieur GUSTAVE Philippe**
Animateur principal de 1ere classe, MAIRIE DE COURCOURONNES
(COURCOURONNES)
- **Madame GUYON Sandrine**
secrétaire médicale, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Madame GUYOT Valérie**
Agent Spécialisé Principal de 2è classe des Ecoles Maternelles, MAIRIE DE BREUILLET
(BREUILLET)
- **Monsieur HABACH Abdallah**
Adjoint technique territorial principal 2°classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Monsieur HAHANI Sami-Yousef**
animateur principal de 2e classe, MAIRIE DE LONGJUMEAU
(LONGJUMEAU)
- **Monsieur HAMDOUNI Hakim**
rédacteur, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame HAMEL Djamila**
adjoint territorial d'animation, MAIRIE DE CORBEIL-ESSONNES
(CORBEIL-ESSONNES)

- **Madame HANNACHI Salima**
adjoint technique, MAIRIE DE DRAVEIL
(DRAVEIL)

- **Madame HASSANI Marie**
agent de logistique générale principal de 2e cl, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE
L'IMMOBILIER, DE LA LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS
(PARIS)

- **Monsieur HAUER Lionel**
Inspecteur-Chef de sécurité 1° CL, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA
PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION
(PARIS)

- **Madame HAVARD DESJOUIS Laure**
psychologue de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)

- **Madame HAYE Luc**
Ouvrier principal de 2è classe, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)

- **Madame HEBERT Lydia**
INFIRMIERE, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)

- **Madame HEBUTERNE Brigitte**
Adjoint Technique Territorial Principal de 2e classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE
FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Madame HEE Christelle**
Rédacteur principal 2° CL, MAIRIE DE SAINT MICHEL SUR ORGE
(SAINT-MICHEL-SUR-ORGE)

- **Madame HEMIMOU Saméra**
adjoint animation, MAIRIE D EPINAY SOUS SENART
(EPINAY-SOUS-SENART)

- **Madame HENAFF Isabelle**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, MAIRIE D'ORSAY
(ORSAY)

- **Madame HERVE Sandrine**
Rédacteur principal 2° CL, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
(PARIS)

- **Monsieur HIN TUNG Gilles**
Adjoint technique territorial principal 2°classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Monsieur HOFFMANN Gael**
adjoint technique territorial de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Monsieur HOUSSAYE Thierry**
cadre de santé formateur, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRAY-VAUCLUSE
(EPINAY-SUR-ORGE)

- **Monsieur HUWART Olivier**
directeur, MAIRIE DE NOISY LE GRAND
(NOISY-LE-GRAND)
- **Madame ILIEVTZEFF Paula**
adjoint administratif principal de 1ere cl, MAIRIE DE PARIS - Direction Constructions
Publiques et Architecture
(PARIS)
- **Madame INCHUSTA Mireille**
Adjoint administratif hospitalier 2° CL, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Madame INGRAIN Clarisse**
ATSEM principal 2° CL, MAIRIE DE LARDY
(LARDY)
- **Madame JACQUET Véronique**
assistante maternelle, MAIRIE DE BRUNOY
(BRUNOY)
- **Madame JALLEAU Sylvie**
Auxiliaire de puériculture principal 2° CL, MAIRIE DE JUVISY-SUR-ORGE
(JUVISY-SUR-ORGE)
- **Monsieur JANELA Michel**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE BRUNOY
(BRUNOY)
- **Madame JANVIER Martine**
INFIRMIERE, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE
(ORSAY)
- **Madame JEANLYS Rosanne**
secrtaire médicale, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Madame JOMAT-LANGOT Céline**
Animateur principal de 1ere classe, MAIRIE DE PALAISEAU
(PALAISEAU)
- **Madame JOSE Françoise**
Adjoint technique ppal 2cl, MAIRIE DE PARAY-VIEILLE-POSTE
(PARAY-VIEILLE-POSTE)
- **Monsieur JOSEPH Jean-Baptiste**
Adjoint technique territorial principal 2°classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Madame JOUCHET Cécile**
Rédacteur, MAIRIE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)
- **Madame JOURDAIN Jocelyne**
Secrétaire médicale CL Supérieure, HÔPITAL Paul BROUSSE
(VILLEJUIF)

- **Madame JOURDAIN Linda**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE MORSANG SUR ORGE
(MORSANG-SUR-ORGE)

- **Madame JURDIC Nathalie**
attaché principal, MAIRIE DE RIS-ORANGIS
(RIS-ORANGIS)

- **Madame KABACH Isabelle**
Infirmier en soins généraux et spécialisés, HÔPITAL ANTOINE BECLERE
(CLAMART)

- **Madame KADJI Touria**
Adjoint technique territorial, MAIRIE D'ATHIS-MONS
(ATHIS-MONS)

- **Madame KAPGNANG Gisèle**
Assistant socio éducatif principal, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)

- **Madame KARABEDAN Véronique**
adjoint technique, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)

- **Monsieur KERBOUL Frédéric**
Brigadier-Chef principal, MAIRIE DE LONGJUMEAU
(LONGJUMEAU)

- **Madame KHALLOUQ Patricia**
adjoint administratif pp 2cl, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)

- **Monsieur KINANGA François**
adjoint technique ppal 1cl, MAIRIE DE DRAVEIL
(DRAVEIL)

- **Monsieur KOEHLER Auguste**
adjoint technique, MAIRIE D'ORSAY
(ORSAY)

- **Madame KREMER Nadine**
Infirmière classe supérieure, EPS BARTHELEMY DURAND
(ETAMPES)

- **Madame LADREE Nadège**
Adjoint d'animation principal 2° CL, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD
(LA CELLE-SAINT-CLOUD)

- **Monsieur LAFON Eric**
ouvrier principal 2e cl, EPS BARTHELEMY DURAND
(ETAMPES)

- **Madame LAGRIFFOUL Laurence**
Adjoint administratif hospitalier 2° CL, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)

- **Monsieur LAHBIL Mehdi**
Adjoint administratif ppal 2cl, COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Madame LAIGLE Françoise**
Assistant médico-administratif CL Supérieure, HÔPITAL Paul BROUSSE
(VILLEJUIF)

- **Madame LAISNE Sylvie**
Technicien des services opérationnels cl supérieure, MAIRIE DE PARIS - Direction de la
Propreté et de l'Eau
(PARIS)

- **Madame LAMORLETTE Sandrine**
adjoint technique, MAIRIE DE SACLAY
(SACLAY)

- **Madame LAMOUREUX Joëlle**
Adjoint territorial du Patrimoine principal 1° CL, COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Madame LANCRE Sylvie**
aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)

- **Monsieur LANSARI Abdelouafi**
REDACTEUR PRINCIPAL 1 CL, MAIRIE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Madame LAPORTE Françoise**
technicien principal de 1ere classe, MAIRIE DE MONTGERON
(MONTGERON)

- **Monsieur LARGITTE Alain**
aide soignante, CHU BICETRE
(LE KREMLIN-BICETRE)

- **Madame LARIVIERE Anne**
agent d'animation principal de 2e cl, MAIRIE DE SAINT-AUBIN
(SAINT-AUBIN)

- **Madame LARKAN Marie-Joyce**
Adjoint territorial d'animation de 2è classe, MAIRIE DE GRIGNY
(GRIGNY)

- **Monsieur LASALLE Olivier**
animateur principal de 1ère cl, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)

- **Monsieur LASPRESSES Alexandre**
Adjoint administratif ppal 2cl, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS
(PARIS)

- **Monsieur LAUBA Philippe**
Adjoint technique princ 2e cl, MAIRIE DE MONTGERON
(MONTGERON)

- **Monsieur LAURENT Thierry**
agent de maîtrise, MAIRIE DE JUVISY-SUR-ORGE
(JUVISY-SUR-ORGE)

- **Monsieur LAVENELLE Stéphane**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, CONSEIL
REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Madame LAZAROO Sohie**
agent d'entretien, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS
(PARIS)

- **Monsieur LEBAS philippe**
inspecteur chef de sécurité de 1ère cl, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA
PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION
(PARIS)

- **Monsieur LEBEAULT Fabrice**
attaché principal, MAIRIE DE VERRIERES-LE-BUISSON
(VERRIERES-LE-BUISSON)

- **Madame LEBLOND Sylvie**
assistante médico-administrative de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER DES 2
VALLÉES
(LONGJUMEAU)

- **Madame LE BOUTOILLER Virginie**
adjoint technique, MAIRIE DE PALAISEAU
(PALAISEAU)

- **Madame LECAPELAIN Isabelle**
puéricultrice infirmière en soins généraux spécialisés, CHU BICETRE
(LE KREMLIN-BICETRE)

- **Madame LECAS Joëlle**
cadre infirmier, HOPITAL UNIVERSITAIRE NECKER - ENFANTS MALADES
(PARIS 15)

- **Monsieur LECLERC Philippe**
Maître ouvrier, HÔPITAL SAINTE PÉRINE
(PARIS)

- **Monsieur LEGRAND Alain**
Agent d'accueil et de surveillance principal 2° CL, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA
PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION
(PARIS)

- **Madame LE GUEL Isabelle**
adjoint technique territorial, MAIRIE DE BRUNOY
(BRUNOY)

- **Madame LEGUEUX Christelle**
Auxiliaire de puériculture principal 1cl, Mairie de Rungis
(RUNGIS)

- **Madame LEILAZ Francine**
sage-femme 2e grade, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)
- **Monsieur LE LABOUSSE Bruno**
Technicien de laboratoire, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Monsieur LEMAIRE Fabien**
Attache territorial, MAIRIE DE VALENTON
(VALENTON)
- **Madame LEON Nadine**
Adjoint du patrimoine principal 1° CL, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
(EVRY)
- **Madame LEPOUTRE Florence**
Auxiliaire de puériculture 1° CL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE
(CRETEIL)
- **Madame LE QUERREC Sandrine**
Auxiliaire de puériculture principal 2° CL, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)
- **Monsieur LEQUET-BODENANT Bruno**
Adjoint technique princ 1°cl, SYNDICAT DE L'ORGE
(VIRY-CHATILLON)
- **Madame LEROY Audrey**
responsable de la restauration scolaire, MAIRIE D'ETIOLLES
(ETIOLLES)
- **Madame LEROY Isabelle**
technicienne de laboratoire, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Monsieur LESUEUR Ernest**
adjoint technique territorial principal de 2e classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE
FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Madame LETESTU Sandrine**
adjoint d'animation principal de 1ère cl, MAIRIE DE PALAISEAU
(PALAISEAU)
- **Madame LETRETRE Christine**
Assistante médico administrative, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE
(ORSAY)
- **Madame L'HERMITTE Valérie**
Bibliothécaire territoriale, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D YERRES VAL
DE SEINE
(BRUNOY)
- **Monsieur LIPA Vincent**
agent de maîtrise horticole, MAIRIE DE PARIS - Direction Espaces Verts & Environnement
(PARIS)

- **Madame LONGUET Hélène**
auxiliaire de vie, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)

- **Madame LOUISON Valérie**
adjoint technique, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)

- **Madame LOURENCO Catarina**
adjoint d'animation principal de 2e, MAIRIE DE RIS-ORANGIS
(RIS-ORANGIS)

- **Madame LOUVAT Isabelle**
Adjoint administratif territorial principal 2° CL, MAIRIE DE FONTENAY-AUX-ROSES
(FONTENAY-AUX-ROSES)

- **Monsieur LUONG Quoc-Vinh**
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ère classe, Mairie de Rungis
(RUNGIS)

- **Madame LUX Valérie**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE COURCOURONNES
(COURCOURONNES)

- **Monsieur MACQUAT Virgile**
Adjoint technique pp 2° CL, MAIRIE DE DRAVEIL
(DRAVEIL)

- **Monsieur MAGNAT Gilles**
technicien principal de 1ère cl, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)

- **Madame MAGNIER Valérie**
adjoint administratif ppal de 1ère classe, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)

- **Madame MAHAUD Véronique**
Educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE
(BALLANCOURT-SUR-ESSONNE)

- **Madame MAHIEDDINE Nacera**
auxiliaire de soins principal de 2e cl, CCAS de Jouy en Josas
(Jouy en Josas)

- **Madame MAILLOT Huguette**
Assistante medico administrative, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
(CRETEIL)

- **Monsieur MAITRE Philippe**
attaché hors classe, MAIRIE D'ORSAY
(ORSAY)

- **Madame MALAQUIN Géraldine**
Infirmière en soins généraux spécialisés, HÔPITAL ANTOINE BECLERE
(CLAMART)

- **Madame MANSALIER Brigitte**
Manipulatrice électroradiologie cl supérieure, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE
(ORSAY)
- **Monsieur MAQUEDO-TEIGA Alfredo**
adjoint technique territorial principal de 1ère cl, MAIRIE DE GIF SUR YVETTE
(GIF-SUR-YVETTE)
- **Madame MARIE Peggy**
adjoint administratif hospitalier principal 2e classe, CENTRE HOSPITALIER DES 2
VALLÉES
(LONGJUMEAU)
- **Madame MARIGINALE Josephine**
Adjoint technique territorial principal 1° CL, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Madame MARNETTO Michèle**
adjoint technique principal de 2e cl, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)
- **Monsieur MARTEAU Alain**
adjoint technique territorial, MAIRIE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE
(BALLANCOURT-SUR-ESSONNE)
- **Madame MARTIN Nathalie**
Infirmière en soins généraux spécialisés, CHU BICETRE
(LE KREMLIN-BICETRE)
- **Madame MARY Agnès**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE RIS-ORANGIS
(RIS-ORANGIS)
- **Madame MASCLAUX Chrystèle**
adjoint technique, MAIRIE DE BONDOUFLE
(BONDOUFLE)
- **Madame MASSENGO Olga**
adjoint technique territorial principal de 2e c, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Monsieur MATHIEU David**
Adjoint technique territorial principal 1E CL, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Monsieur MATTRAT Jean-Christophe**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE MORANGIS
(MORANGIS)
- **Monsieur MEDINA Romain**
aide-soignant, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
(CRETEIL)
- **Madame MELAIDE Marie-Hélène**
Adjoint administratif, MAIRIE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Monsieur MELEARD Laurent**
adjoint technique territorial principal de 2e cl, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Madame MENARD Claudine**
Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)
- **Madame MENDER Camille**
adjoint technique principal de 2e classe, MAIRIE DE MONTGERON
(MONTGERON)
- **Madame MENS Nicole**
assistant socio-éducatif principal, EPS BARTHELEMY DURAND
(ETAMPES)
- **Madame MERCIER Muriel**
ouvrier principal 2e cl, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRY-VAUCLUSE
(EPINAY-SUR-ORGE)
- **Monsieur MERLE Eric**
SA classe exceptionnelle, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau
(PARIS)
- **Monsieur MESBAH Hakim**
animateur, Mairie de Rungis
(RUNGIS)
- **Madame MESBAH Razika**
cadre de santé, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE
(ORSAY)
- **Monsieur MESBAH Samy**
Animateur principal 1° CL, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)
- **Madame MEUNIER Patricia**
animateur principal de 1ère classe, MAIRIE D'ORSAY
(ORSAY)
- **Madame MICHARD Catherine**
attaché principal, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame MIGEREL Corine**
Assistante medico administrative, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
(CRETEIL)
- **Monsieur MIGNON Loïc**
professeur de conservatoire, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau
(PARIS)
- **Madame MISERAY Sylvie**
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-
MARNE
(CRETEIL)

- **Monsieur MOANDA Fabrice**
adjoint technique territorial, MAIRIE DE BRUNOY
(BRUNOY)

- **Madame MOLEY Muriel**
Technicienne de laboratoire, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)

- **Monsieur MOLINAS Laurent**
manipulatrice radio cadre supérieur de santé, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)

- **Madame MOLTO Florence**
Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)

- **Monsieur MORCHOISNE Bruno**
technicien principal de 1ère cl, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)

- **Madame MORCHOISNE Marine**
agent de service hospitalier qualifié classe supérieure, EPS BARTHELEMY DURAND
(ETAMPES)

- **Monsieur MOREL Xavier**
Adjoint technique princ 2e cl, MAIRIE DE PALAISEAU
(PALAISEAU)

- **Madame MORICE Michèle**
Adjoint administratif territorial, MAIRIE DE LONGJUMEAU
(LONGJUMEAU)

- **Madame MORIN Bénédicte**
Psychologue, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)

- **Madame MORIN Christine**
adjoint administratif ppal 2cl, MAIRIE DE SAINT MICHEL SUR ORGE
(SAINT-MICHEL-SUR-ORGE)

- **Madame MOUGNE Danielle**
technicien paramédical de classe supérieure, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE
(VITRY-SUR-SEINE)

- **Monsieur MOURIER Pascal**
Adjoint technique princ 2e cl, MAIRIE DE DRAVEIL
(DRAVEIL)

- **Madame MOUSSET HUBERT Murielle**
Infirmière anesthésiste cl supérieure, CHU BICETRE
(LE KREMLIN-BICETRE)

- **Monsieur MUNOZ Antonio**
ouvrier principal, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)

- **Madame MURCY Marie-Esterie**
adjoint administratif pp 2cl, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
(PARIS)
- **Madame MURIN Marie-Noëlle**
adjoint technique territorial, MAIRIE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE
(BALLANCOURT-SUR-ESSONNE)
- **Madame NAMOUNE Aïssa**
Attaché, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)
- **Monsieur NAZUTA Patrick**
adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE FLEURY-MEROGIS
(FLEURY-MEROGIS)
- **Madame NGUYEN Françoise**
directeur, Centre Simone DELTHIL
(SAINT-DENIS)
- **Madame NICOLAS Pascale**
Adjoint administratif territorial, MAIRIE DE BRETIGNY SUR ORGE
(BRETIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame NICOLS Marie-Denise**
aide soignante, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Monsieur NIKOLAIDIS Georges**
assistant d'enseignement artistique principal de 2e cl, Communauté d'Agglomération Grand
Paris Sud
(EVRY)
- **Monsieur NIKOLIC Thomas**
technicien de la laboratoire classe supérieur, HÔPITAL Paul BROUSSE
(VILLEJUIF)
- **Madame NOEL Jacqueline**
Adjoint technique territorial principal 2°classe, MAIRIE DE MONTLHERY
(MONTLHERY)
- **Madame NOYER Patricia**
Attaché d'administration, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
(CRETEIL)
- **Madame OLIVEIRA Margarida**
adjoint technique, MAIRIE DE RIS-ORANGIS
(RIS-ORANGIS)
- **Madame ORSINI Christelle**
aide-soignante, CHU BICETRE
(LE KREMLIN-BICETRE)
- **Madame PAGES Marie-France**
Adjoint technique princ 1°cl, MAIRIE DE JUVISY-SUR-ORGE
(JUVISY-SUR-ORGE)

- **Monsieur PARIS David**
gardien-brigadier, MAIRIE DE FONTENAY-AUX-ROSES
(FONTENAY-AUX-ROSES)
- **Madame PARMENTIER Nadège**
assistante sociale principale, HÔPITAL ANTOINE BECLERE
(CLAMART)
- **Madame PARRA Marie-Jeanne**
adjoint administratif territorial, MAIRIE D'ATHIS-MONS
(ATHIS-MONS)
- **Madame PARRAUD Annie**
Adjoint technique territorial principal 2°classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Madame PAYEN Frédérique**
Professeur d'enseignement artistique - classe normale, MAIRIE D'ORSAY
(ORSAY)
- **Monsieur PEDRONO Eric**
Adjoint technique princ 2è cl, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame PELLETIER Chantal**
aide-soignante, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Madame PELON Caroline**
professeur de conservatoire, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau
(PARIS)
- **Madame PERRIN Nathalie**
Assistant Socio-Educateur Principal, MAIRIE DE GIF SUR YVETTE
(GIF-SUR-YVETTE)
- **Madame PERTUISET Laurence**
Infirmière classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE
(ORSAY)
- **Madame PHAM Thi Thuy Phuong**
Rédacteur, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
(PARIS)
- **Monsieur PINNA Damien**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE PALAISEAU
(PALAISEAU)
- **Monsieur PIZIVIN Jean-Luc**
attaché, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
(EVRY)
- **Madame PLANQUE Catherine**
Rédacteur principal de 1ère cl., MAIRIE D'ATHIS-MONS
(ATHIS-MONS)

- **Monsieur PODEUR Philippe**
animateur principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame PODVIN Gladys**
ASTEM principal de 2e cl, MAIRIE D'ANTONY
(ANTONY)
- **Madame POLLONO Marie-Christine**
INFIRMIERE ANESTHESISTE, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
(CRETEIL)
- **Madame POLONET Odette**
Chef de Service de Police Municipale, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)
- **Monsieur PONCIN Francis**
agent de maîtrise principal, MAIRIE D'ANTONY
(ANTONY)
- **Monsieur POUJAUD Bernard**
Adjoint admin.2e cl, Syndicat Intercommunal d'Amenagement Jouy-Vélizy
(Jouy en Josas)
- **Madame POULET Maryse**
Adjoint technique territorial principal 2° CL, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Monsieur POULET Serge**
Adjoint technique territorial principal 1E CL, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Monsieur POURE Emmanuel**
adjoint administratif principal de 2e cl, MAIRIE DE SCEAUX
(SCEAUX)
- **Monsieur PRUVOT-MACQUIN Eric**
Adjoint admin.2e cl, MAIRIE DE LARDY
(LARDY)
- **Madame PUIS Gaëlle**
assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, MAIRIE DE VIGNEUX SUR
SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)
- **Madame QUENTIN-FROIGNANT Evelyne**
adjoint technique, MAIRIE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)
- **Madame QUEUDEVILLE Monique**
infirmière de classe supérieure, EPS BARTHELEMY DURAND
(ETAMPES)
- **Monsieur QUINET Cyril**
adjoint technique, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES
DEPLACEMENTS
(PARIS)

- **Monsieur RAFFIN Renée**
agent technique principal de 1e classe, MAIRIE DE GRIGNY
(GRIGNY)

- **Madame RAMAROLAHY Marie**
attaché territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE
(CRETEIL)

- **Madame RAOUL Maria-Fernanda**
Agent de maîtrise, MAIRIE D'ORSAY
(ORSAY)

- **Madame RAOUL Pascale**
Cadre supérieur infirmière, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)

- **Madame REGARD Viviane**
agent technique de la petite enfance principal de 2e cl, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION
DES FAMILLES
(PARIS)

- **Madame REGNIER Fabienne**
adjoint administratif de principal de 2e cl, MAIRIE DE PALAISEAU
(PALAISEAU)

- **Monsieur RENNINGER Thierry**
Infirmier en soins généraux, EPS BARTHELEMY DURAND
(ETAMPES)

- **Monsieur RESZITNYK Claude**
Ingenieur principal, MAIRIE DE LARDY
(LARDY)

- **Madame RICCI Virginie**
Adjoint admin.2e cl, Mairie de LA NORVILLE
(LA NORVILLE)

- **Madame RICHE Monika**
adjoint technique principal de 2e cl, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)

- **Madame RINDEL Catherine**
Assistante socio-éducative, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE
(ORSAY)

- **Monsieur RIVET Jean-Philippe**
Aide-soignant principal, HÔPITAL ANTOINE BECLERE
(CLAMART)

- **Madame RIZZOLLO DEBON Dominique**
Adjoint d'animation principal 1° CL, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)

- **Monsieur ROCHETEAU Vincent**
Adjoint technique territorial 1° CL, COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Madame RODRIGUES Sylvie**
adjoint technique, MAIRIE DE WISSOUS
(WISSOUS)

- **Madame ROGER Virginie**
adjoint administratif principal de 2e cl, MAIRIE DE CHATENAY-MALABRY
(CHATENAY-MALABRY)

- **Madame RONDEAU Patricia**
Cadre de santé 2° CL, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)

- **Madame ROOL Christel**
educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)

- **Madame ROSSIGNOL Elsa**
attachée territoriale, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE
(VITRY-SUR-SEINE)

- **Madame ROULAND Fabienne**
puéricultrice, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE
(ORSAY)

- **Madame ROUSSEL Sylvie**
educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)

- **Madame ROUX Nathalie**
Infirmière psychiatrique, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE
(ORSAY)

- **Madame RUGGIERO Nathalie**
rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE YERRES
(YERRES)

- **Madame RUIZ Nathalie**
Adjoint technique territorial principal 2°classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Monsieur SAFRANA Serge**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, MAIRIE DE
GRIGNY
(GRIGNY)

- **Madame SAIDI Fatima**
adjoint technique, MAIRIE DE SAINT MICHEL SUR ORGE
(SAINT-MICHEL-SUR-ORGE)

- **Madame SAINTE-THERESE Eveline**
Adjoint administratif territorial, MAIRIE DE COURCOURONNES
(COURCOURONNES)

- **Monsieur SALAGARAS Carlos**
Aide soignant, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)

- **Madame SALAUN Sandrine**
Rédacteur, MAIRIE DE LARDY
(LARDY)

- **Monsieur SANTIFOLLER Jean-Jacques**
adjoint technique principal de 2e cl, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
(PARIS)

- **Monsieur SAUGERE Guy**
Adjoint d'animation principal 2ème cl, MAIRIE DE SAINT VRAIN
(SAINT-VRAIN)

- **Madame SAUGEY Claire**
assistante sociale, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)

- **Madame SCANDIUZZI Zlatka**
adjoint d'animation, MAIRIE DE MASSY
(MASSY)

- **Monsieur SCANZANO Stéphane**
Eboueur principal classe supérieure, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau
(PARIS)

- **Monsieur SCEMAMA Karim Bruno**
Agent de maîtrise principal, SIVOM DE LA VALLEE DE L'YERRES ET DES SENARTS
(VARENNES-JARCY)

- **Madame SCHAICH Stéphanie**
animatrice, MAIRIE D'ATHIS-MONS
(ATHIS-MONS)

- **Monsieur SCHIERA Pascal**
Adjoint technique principal de 1°classe, MAIRIE DE FLEURY-MEROGIS
(FLEURY-MEROGIS)

- **Madame SCHURPF Lina**
Auxiliaire de puériculture et de soins principale 2° CL, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION
DES FAMILLES
(PARIS)

- **Monsieur SCIEUX Farid**
ouvrier, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE
(ORSAY)

- **Madame SEGUIN Lucile**
Adjoint administratif hospitalier 1ère cl, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)

- **Madame SEGURA Monique**
animateur principal de 1ère cl, MAIRIE DE MASSY
(MASSY)

- **Madame SEMEDO TAVARES Evelyne**
adjoint technique territorial de 2e classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Monsieur SERCIEN Antoine**
adjoint technique territorial, MAIRIE DE FONTENAY-AUX-ROSES
(FONTENAY-AUX-ROSES)
- **Madame SERRE Régine**
Adjoint administratif territorial principal 1° CL, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
(PARIS)
- **Madame SETERRAHMANE Sihem**
adjoint d'animation, MAIRIE DE MASSY
(MASSY)
- **Monsieur SID AHMED Farid**
aide soignant, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
(CRETEIL)
- **Madame SIMON Valérie**
Infirmier, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Monsieur SINOUE Sébastien**
adjoint technique, MAIRIE DE VERRIERES-LE-BUISSON
(VERRIERES-LE-BUISSON)
- **Madame SIROU Véronique**
Attachée d'administration hospitalière, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE
(ORSAY)
- **Monsieur SISNAKI Marc**
Technicien de laboratoire cadre de santé, CHU BICETRE
(LE KREMLIN-BICETRE)
- **Madame SOK Nansy**
adjoint technique, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)
- **Madame SOLDNER Nathalie**
adjoint technique, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)
- **Monsieur SORARUFF Thierry**
educateur APS principal 1ère cl, Mairie de la Ville du Bois
(La Ville du Bois)
- **Madame SOUC Nadia**
agent principal ATSEM 1ère classe, MAIRIE DE GRIGNY
(GRIGNY)
- **Madame SOURAMA Edwige**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE GIF SUR YVETTE
(GIF-SUR-YVETTE)
- **Monsieur STOCKMANN Jean-François**
Infirmier - Cadre de santé paramédical, EPS BARTHELEMY DURAND
(ETAMPES)

- **Monsieur SZAJMAN Pascal**
aide-soignante principal, HÔPITAL ANTOINE BECLERE
(CLAMART)
- **Madame TAFFIN Virginie**
INFIRMIERE, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Monsieur TAGORE Abdon Gervais**
technicien des services opérationnels agent des réseaux souterrains, MAIRIE DE PARIS -
Direction de la Propreté et de l'Eau
(PARIS)
- **Monsieur TALAVERA Gérard**
adjoint technique principal de 2e classe, MAIRIE DE MONTGERON
(MONTGERON)
- **Monsieur TANGUY Cyrille**
Adjoint technique territorial principal 1° CL, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Madame TARNAUD Leslie**
Auxiliaire de puériculture principal 2° CL, MAIRIE DE PARAY-VIEILLE-POSTE
(PARAY-VIEILLE-POSTE)
- **Monsieur TENDRON François**
animateur ppal de 1ère cl, MAIRIE DE VERSAILLES
(VERSAILLES)
- **Madame THAREL Corinne**
Infirmière classe supérieure, CHU BICETRE
(LE KREMLIN-BICETRE)
- **Monsieur THARSIS Fred**
aide-soignant classe exceptionnelle, HOPITAL UNIVERSITAIRE NECKER - ENFANTS
MALADES
(PARIS 15)
- **Madame THOMAS Sylvie**
adjoint administratif principal de 2e classe, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)
- **Madame THORIN Véronique**
Adjoint technique territorial principal 2° CL, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Madame TIRANO Marie-Michèle**
Adjoint technique ppal 2cl, MAIRIE DE PALAISEAU
(PALAISEAU)
- **Madame TISSIER Marielle**
Agent social, CCAS DE VERRIERES LE BUISSON
(VERRIERES-LE-BUISSON)
- **Madame TORRES Arminda**
adjoint technique, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)

- **Madame TOURNANT Kathalyne**
aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)
- **Madame TRIPLIER Zilda**
adjoint technique territorial, MAIRIE DE BRUNOY
(BRUNOY)
- **Monsieur TROCHET Pierrick**
Adjoint technique territorial principal 2°classe, MAIRIE DE ANGERVILLE
(ANGERVILLE)
- **Madame TUFFERY Sylvie**
Adjoint administratif ppal 2cl, MAIRIE DE FLEURY-MEROGIS
(FLEURY-MEROGIS)
- **Madame TURPIN Nathalie**
rédacteur principal 2e classe, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
(EVRY)
- **Monsieur VALCY Michel**
Adjoint technique pp 2° CL, MAIRIE DE PARIS - Direction Constructions Publiques et
Architecture
(PARIS)
- **Madame VALERIN Marie-Ange**
adjoint technique territorial principal de 2e cl, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Madame VAUCHE Annie**
Adjoint technique territorial principal 2°classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Madame VELA Marie-Christiane**
Agent de Maitrise principal, MAIRIE DE CHILLY-MAZARIN
(CHILLY-MAZARIN)
- **Monsieur VELICITAT Jean-Marc**
Ouvrier principal, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)
- **Madame VERDIER Nathalie**
conseillère socio-éducative, MAIRIE DE PARIS - D.A.S.E.S.
(PARIS)
- **Madame VEROT Christele**
sage femme 2 ND grade enseignante en maieutique, ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX
DE PARIS
(PARIS)
- **Madame VEYRAT Cécile**
Auxiliaire de puériculture principal 1° CL, MAIRIE DE MONTGERON
(MONTGERON)
- **Madame VIEUX COMBE Corinne**
technicien de laboratoire classe sup, HÔPITAL Paul BROUSSE
(VILLEJUIF)

- **Madame VIGNE Sandrine**
Infirmière en soins généraux spécialisé, CHU BICETRE
(LE KREMLIN-BICETRE)
- **Madame VILLAROYA Virginie**
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, MAIRIE DE BOURG-LA-REINE
(BOURG-LA-REINE)
- **Madame VILLENFIN Claire**
aide-soignante classe sup, HÔPITAL Paul BROUSSE
(VILLEJUIF)
- **Monsieur VIRAPATIRIN Freddy**
Adjoint technique territorial principal 2° CL, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Monsieur VIVES Guy André**
Adjoint technique territorial principal de 1°classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Madame WEISS Sylvie**
aide soignante, CHU BICETRE
(LE KREMLIN-BICETRE)
- **Madame WERLER Thérèse**
aide-soignante principale, CHU BICETRE
(LE KREMLIN-BICETRE)
- **Madame YAHIAOUI Zorah**
Adjoint administratif, MAIRIE DE BONDOUFLE
(BONDOUFLE)
- **Madame YAZID Fatiha**
adjoint technique ppal 2cl, MAIRIE DE SAINT MICHEL SUR ORGE
(SAINT-MICHEL-SUR-ORGE)
- **Monsieur YOUSOUF Hassani**
adjoint technique principal de 2e cl, MAIRIE DE PARIS - Direction Constructions Publiques
et Architecture
(PARIS)
- **Madame ZAMBAUX Catherine**
adjoint administratif, MAIRIE DE DRAVEIL
(DRAVEIL)
- **Monsieur ZONZON NOEL Patrice**
opérateur des activités physiques et sportives, MAIRIE DE BOIS D'ARCY
(BOIS-D'ARCY)

Article 2 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon Vermeil, est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales dont les noms suivent:

- **Monsieur AGUILÉE Gilles**
adjoint technique territorial principal de 2e c, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Monsieur AGULLO Dominique**
adjoint technique principal de 2e cl, MAIRIE DE BONDOUFLE
(BONDOUFLE)
- **Madame AILLOT Laurence**
Assistant de conservation principal 1° CL, MAIRIE D'ORSAY
(ORSAY)
- **Madame ALCABELARD Bernadette**
adjoint technique territorial principal de 2e cl, MAIRIE DE GIF SUR YVETTE
(GIF-SUR-YVETTE)
- **Monsieur ALCESILAS François**
agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau
(PARIS)
- **Madame AMADE Sylvie**
agent principal ATSEM 1ère classe, MAIRIE DE GRIGNY
(GRIGNY)
- **Madame AMARA Nadia**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)
- **Madame AMIARD Elisabeth**
Adjoint technique, MAIRIE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)
- **Madame ANDRE Jeanne**
INFIRMIERE, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Madame ANGENARD Christine**
secrétaire médicale, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Monsieur ANGOUILLANT Philippe**
adjoint technique principal de 2e cl, CCAS de Jouy en Josas
(Jouy en Josas)
- **Madame ANKRI Nadine**
cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)
- **Madame ANTONI Liliane**
Agent de maitrise pricncipal, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRAY-VAUCLUSE
(EPINAY-SUR-ORGE)
- **Monsieur ARNOULT Christian**
élu, MAIRIE DE BOUVILLE
(BOUVILLE)
- **Madame AUBRUN Marie-Catherine**
Adjoint administratif, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)

- **Monsieur BANCE Marc Paul**
Adjoint technique territorial principal 1° CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Madame BARRE Catherine**
Aide soignante, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)

- **Madame BASSAGAIX Florence**
ATSEM Principal 2° CL, MAIRIE DE VERRIERES-LE-BUISSON
(VERRIERES-LE-BUISSON)

- **Madame BAUDOU PELEE Isabelle**
Auxiliaire de puériculture principal 1cl, MAIRIE DE CHATENAY-MALABRY
(CHATENAY-MALABRY)

- **Madame BAUDRY Valérie**
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)

- **Monsieur BAUER Sylvain**
Ouvrier principal 2cl, Conseil départemental des Hauts-de-Seine
(NANTERRE)

- **Madame BAZIN Rosine**
assistante naternelle, MAIRIE DE PALAISEAU
(PALAISEAU)

- **Monsieur BEGOUT Thierry**
ingenieur principal, MAIRIE DU COUDRAY-MONTCEAUX
(LE COUDRAY-MONTCEAUX)

- **Madame BELFORT Marie-Antoinette**
adjoint technique territorial principal de 2e cl, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Monsieur BELLOC Jean-Luc**
ATTACHE D'ADMINISTRATION HOSPITALIERE PRINCIPAL, EPS BARTHELEMY
DURAND
(ETAMPES)

- **Madame BENICHOU Clity**
Adjoint administratif pp 1cl, MAIRIE DE YERRES
(YERRES)

- **Madame BENNARDO Begona**
attaché principal, MAIRIE DE GIF SUR YVETTE
(GIF-SUR-YVETTE)

- **Madame BERGERE Nathalie**
adjoint technique territorial principal de 2e cl, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Madame BERLINERBLAU Murielle**
Technicien de laboratoire CL Supérieure, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE
(ORSAY)

- **Monsieur BERNARD Jean-Claude**
ATTACHE PRINCIPAL, MAIRIE DE LARDY
(LARDY)

- **Madame BERRUEE Christine**
Aide -soignante, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)

- **Madame BERTELLE Laurence**
ATSEM principal 1° CL, Mairie de LA NORVILLE
(LA NORVILLE)

- **Madame BERTHOU Sylvie**
Adjoint administratif principal 1 cl, MAIRIE DE DRAVEIL
(DRAVEIL)

- **Madame BERTRAND Isabelle**
Adjoint technique principal 2è cl, MAIRIE DE SAINT MICHEL SUR ORGE
(SAINT-MICHEL-SUR-ORGE)

- **Madame BILLERACH Elise**
aide soignante principale, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRAY-VAUCLUSE
(EPINAY-SUR-ORGE)

- **Monsieur BIRON Francis**
Aide-soignant principal, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)

- **Madame BIRON Pascale**
Agent des services hospitaliers cl Normale, HOPITAL LARIBOISIERE
(PARIS)

- **Monsieur BIZE Jean-Noël**
Adjoint technique principal, MAIRIE DE JUVISY-SUR-ORGE
(JUVISY-SUR-ORGE)

- **Monsieur BOECKMANN Frédéric**
Aide-soignant, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)

- **Monsieur BOIG Guy**
Agent de Maitrise Principal, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
(PARIS)

- **Madame BOIS Sylvie**
rédacteur principal de 1ère cl, MAIRIE DE BREUILLET
(BREUILLET)

- **Madame BONNET Sylvie**
REDACTEUR PPAL. 1° CL., COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Madame BORGATTI Isabelle**
Auxiliaire de puériculture principal 1° CL, MAIRIE DE MONTGERON
(MONTGERON)

- **Madame BOUCAULT Valérie**
attachée principale, MAIRIE DE LIMEIL BREVANNES
(LIMEIL-BREVANNES)
- **Madame BOULANGE Marie-Jeanne**
ATSEM principal 2° CL, MAIRIE DE PARIS -Direction des affaires scolaires
(PARIS)
- **Madame BOURDET Fabienne**
aide-soignante principale, CHU BICETRE
(LE KREMLIN-BICETRE)
- **Madame BOUTELIER Cathy**
Infirmière - cadre de santé supérieur paramédical, HÔPITAL Paul BROUSSE
(VILLEJUIF)
- **Monsieur BRIGANDO Francis**
Ouvrier principal 1ère cl, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRAY-VAUCLUSE
(EPINAY-SUR-ORGE)
- **Madame BRION Valérie**
adjoint administratif principal, MAIRIE DE MORSANG SUR ORGE
(MORSANG-SUR-ORGE)
- **Madame BROUTIN Catherine**
Adjoint administratif principal 2°classe, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)
- **Madame BULLIAT-CALES Chantal**
attaché principal, MAIRIE DE GIF SUR YVETTE
(GIF-SUR-YVETTE)
- **Monsieur BULTIEAU Jean-Pierre**
ingénieur chef, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE
(CRETEIL)
- **Monsieur BURGUY Jean-Louis**
infirmier, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Madame CANY Monique**
ATSEM 2e cl, MAIRIE DE RIS-ORANGIS
(RIS-ORANGIS)
- **Madame CARIOT Laurence**
Infirmière DE cl supérieure, HÔPITAL Paul BROUSSE
(VILLEJUIF)
- **Madame CARLIER SAUGER Scarlette**
Secrétaire administratif CL Exceptionnelle, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE
PARIS
(PARIS)
- **Madame CARNIS Sandra**
adjoint technique ppal 1cl, MAIRIE DE CHILLY-MAZARIN
(CHILLY-MAZARIN)

- **Madame CARO Dominique**
ATTACHE PRINCIPAL, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
(EVRY)
- **Madame CARRAT YAKOUBI Anne-Claire**
Educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE DE MORSANG SUR ORGE
(MORSANG-SUR-ORGE)
- **Monsieur CASSILDE François**
aide-soignante, CHU BICETRE
(LE KREMLIN-BICETRE)
- **Madame CASTAGNAC Corinne**
Rédacteur territorial, MAIRIE DE MORANGIS
(MORANGIS)
- **Monsieur CAYUELA Emmanuel**
technicien principal de 1ère CL, MAIRIE DE PARAY-VIEILLE-POSTE
(PARAY-VIEILLE-POSTE)
- **Madame CELLAMEN Marguerite**
Adjoint technique territorial principal 2° CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE
FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Madame CERETTA Marie-Odile**
Agent de Maitrise principal, MAIRIE DE MORSANG SUR ORGE
(MORSANG-SUR-ORGE)
- **Madame CHAISE Christine**
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 ERE CLASSE, MAIRIE DE BRETIGNY SUR ORGE
(BRETIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame CHAMBONNET Nathalie**
infirmière psychiatrique catégorie B, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRYAY-VAUCLUSE
(EPINAY-SUR-ORGE)
- **Madame CHAPLAIN Sandrine**
auxiliaire de puériculture, Conseil départemental des Hauts-de-Seine
(NANTERRE)
- **Madame CHARBONNIER Sylviane**
Cadre infirmière, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Monsieur CHATELAIN Dominique**
ouvrier principal 1ère classe, HÔPITAL Paul BROUSSE
(VILLEJUIF)
- **Madame CHERARAD Nadine**
coordonnateur en maïeutique, CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET
(RAMBOUILLET)
- **Madame CHERTIER Corine**
REDACTEUR PPAL. 1° CL., MAIRIE DE CHILLY-MAZARIN
(CHILLY-MAZARIN)

- **Madame CHESNEL Chrystel**
technicienne de laboratoire, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
(CRETEIL)

- **Madame CIRE Pascaline**
secrétaire médicale, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)

- **Monsieur CLADIER Eddy**
ouvrier principal, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)

- **Monsieur CLEMENT Laurent**
Agent de Maitrise principal, MAIRIE D'ATHIS-MONS
(ATHIS-MONS)

- **Monsieur CNUUDE Patrick**
adjoint administratif principal de 2e cl, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)

- **Monsieur COLLIOT Gilles**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE CRETEIL
(CRETEIL)

- **Monsieur CONFLITTI Mario**
Aide soignant, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)

- **Madame CONSTANCE Michelle**
ATSEM principal 1° CL, MAIRIE DE PARIS -Direction des affaires scolaires
(PARIS)

- **Monsieur COQUET Fabrice**
Brigadier-Chef principal, MAIRIE DE WISSOUS
(WISSOUS)

- **Madame COQ Yvette**
Adjoint technique territorial principal 2° CL, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Madame CORNEC Sandrine**
REDACTEUR PPAL. 1° CL., COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Madame CORRE Valérie**
BIBLIOTHECAIRE, MAIRIE D'ORSAY
(ORSAY)

- **Madame CORTES MELLA Myriam**
ATSEM principal 1° CL, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)

- **Madame COSTA Véronique**
assistante CAL, OPH DE SEINE ET MARNE
(MELUN)

- **Monsieur COURCHAY Fabrice**
Aide-soignant, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Monsieur COVOS Victor**
CHEF D EQUIPE CONDUCTEUR AUTOMOBILE PRINCIPAL, MAIRIE DE PARIS -
Direction de la Propreté et de l'Eau
(PARIS)
- **Madame COYO Marie-Lise**
Adjoint technique territorial principal de 1°classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Monsieur CRON Jean-Yves**
Aide soignant, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)
- **Madame DAUBERT Véronique**
Rédacteur principal 1° CL, MAIRIE D'ATHIS-MONS
(ATHIS-MONS)
- **Madame DAVANE Charline**
infirmière classe supérieure, HOPITAL UNIVERSITAIRE NECKER - ENFANTS MALADES
(PARIS 15)
- **Madame DAVID Véronique**
rédacteur principal de 2e classe, MAIRIE DE YERRES
(YERRES)
- **Madame DECOEUR Valérie**
Infirmière classe supérieure, EPS BARTHELEMY DURAND
(ETAMPES)
- **Monsieur DEFRAIN Jean-Michel**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, COEUR D ESSONNE
AGGLOMERATION
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)
- **Monsieur DELAFOND Franck**
technicienne laboratoire, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Madame DENOS Evelyne**
Adjoint administratif principal 2°classe, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)
- **Monsieur DEPLANQUE Thierry**
Adjoint technique principal 2ème cl, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)
- **Madame DESTIVELLE Florence**
Assistante d'enseignement artistique principal 1° CL, MAIRIE DE CHAMPLAN
(CHAMPLAN)
- **Madame DHERBECOURT Monique**
Ouvrier principal 1° CL, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRYAY-VAUCLUSE
(EPINAY-SUR-ORGE)

- **Monsieur DIAZ Pierre-Louis**
Adjoint technique principal 2° CL, MAIRIE D ARPAJON
(ARPAJON)
- **Monsieur DIDIER Jean-Claude**
technicien, MAIRIE DU COUDRAY-MONTCEAUX
(LE COUDRAY-MONTCEAUX)
- **Madame DIEUSET Laurence**
IDE, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)
- **Madame DILLY Martine**
Aide-soignante, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)
- **Monsieur DIVEKI Antoine**
agent de maîtrise, MAIRIE D'ORSAY
(ORSAY)
- **Madame DOMAIN Claudine**
adjoint technique territorial principal de 2e cl, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Madame DORIS Marie-Lucie**
agent social principal 2e classe, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)
- **Madame DRAPPIER Isabelle**
ingénieur, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame DUBOIS Nadine**
Rédacteur principal 1° CL, MAIRIE DE LARDY
(LARDY)
- **Madame DUMONT Elisabeth**
ATSEM Principal 1° CL, Mairie de LA NORVILLE
(LA NORVILLE)
- **Monsieur ECHEVIN Olivier**
adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE LONGJUMEAU
(LONGJUMEAU)
- **Madame EVESQUE Jocelyne**
Adjoint technique principal 2° CL, MAIRIE DE SAINT MICHEL SUR ORGE
(SAINT-MICHEL-SUR-ORGE)
- **Madame EYRARD Cécile**
adjoint administratif principal de 1ere classe, MAIRIE DE CRETEIL
(CRETEIL)
- **Monsieur FAOUCHER Eric**
agent de maitrise principal, SYNDICAT DE L'ORGE
(VIRY-CHATILLON)

- **Madame FERREIRO CASTRO Henriette**
auxiliaire de soins principal, MAIRIE DE RIS-ORANGIS
(RIS-ORANGIS)

- **Madame FICARA Aline**
Aide-soignant, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)

- **Monsieur FICHEUX Didier**
aide-soignant, HÔPITAL AMBROISE PARÉ
(BOULOGNE-BILLANCOURT)

- **Madame FLEUREAU Ana-Bela**
adjoint technique, MAIRIE LES MOLIERES
(LES MOLIERES)

- **Madame FONTAINE Sandrine**
agent de maîtrise, COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Monsieur FOSSARD Patrick**
agent de maîtrise, MAIRIE DE GRIGNY
(GRIGNY)

- **Monsieur FOURCROY Didier**
Infirmier, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
(CRETEIL)

- **Monsieur FOURNIER Jean-Jacques**
agent de maîtrise principal, MAIRIE DE MONTGERON
(MONTGERON)

- **Madame FRAISSARD Sylvie**
agent de maîtrise, MAIRIE DE FLEURY-MEROGIS
(FLEURY-MEROGIS)

- **Madame GABARD Véronique**
adjoint administratif principal de 1ère cl, MAIRIE D'ANTONY
(ANTONY)

- **Monsieur GAILLARD Frédéric**
Infirmier - Cadre de santé paramédical, MAIRIE DE VILLEJUIF
(VILLEJUIF)

- **Monsieur GANDAIS Loïc**
Directeur territorial, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
(PARIS)

- **Madame GARCIA Valérie**
assistante maternelle, MAIRIE D EPINAY SOUS SENART
(EPINAY-SOUS-SENART)

- **Monsieur GASTRIN Marc**
agent de maîtrise principal, MAIRIE DE CHILLY-MAZARIN
(CHILLY-MAZARIN)

- **Madame GAUTHIER Véronique**
attaché, MAIRIE DE JOINVILLE LE PONT
(JOINVILLE-LE-PONT)

- **Monsieur GAUYACQ Gilbert**
adjoint technique principal de 2e cl, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
(EVRY)

- **Madame GEFROY Carol**
Auxiliaire de puériculture principal 1° CL, MAIRIE DE MONTLHERY
(MONTLHERY)

- **Madame GEORGET Marie-Hé**
adjoint technique territorial, MAIRIE DE GIF SUR YVETTE
(GIF-SUR-YVETTE)

- **Monsieur GERARD Benoit**
Adjoint technique territorial principal 1° CL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE
(CRETEIL)

- **Madame GHEERAERT Nathalie**
agent de maîtrise, MAIRIE DE WISSOUS
(WISSOUS)

- **Monsieur GILBERT Patrick**
agent de maitrise principal, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)

- **Monsieur GILIBERT Hervé**
Adjoint technique princ 2è cl, MAIRIE DE PARIS - Direction Constructions Publiques et
Architecture
(PARIS)

- **Monsieur GILIBERT Hervé**
adjoint technique ppal 2cl, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau
(PARIS)

- **Madame GLEVAREC Monique**
Assistant de conservation, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
(EVRY)

- **Monsieur GONZALES Gérard**
agent de maitrise principal, MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES
(VILLENEUVE-SAINT-GEORGES)

- **Madame GOSSIN Sylvie**
ATSEM principal 1° CL, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)

- **Monsieur GOUVILLE Frédéric**
Agent de Maitrise principal, MAIRIE DE PALAISEAU
(PALAISEAU)

- **Madame GRANGE Brigitte**
assistante maternelle, MAIRIE DE BRUNOY
(BRUNOY)

- **Madame GRAZINI Lydia**
Agent spécialisé principal 1ère CL des écoles maternelles, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame GRENIER Annie**
assistante sociale, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)
- **Monsieur GUERET Christian**
ouvrier principal, HÔPITAL ANTOINE BECLERE
(CLAMART)
- **Monsieur GUERRA Eric**
brigadier de police municipale, MAIRIE DE LA COURNEUVE
(LA COURNEUVE)
- **Madame GUFFROY Corinne**
Aide- soignante, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
(CRETEIL)
- **Madame GUILLARD Laurence**
Infirmière classe supérieure, CHU BICETRE
(LE KREMLIN-BICETRE)
- **Madame GUILLAUME Florence**
IDE 2ème grade ISGS, MAIRIE DE VILLEJUIF
(VILLEJUIF)
- **Monsieur GUILLON Christian**
adjoint technique, MAIRIE DES LILAS
(LES LILAS)
- **Madame GUILMEAU Catherine**
adjoint administratif, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Monsieur GUIMAS André**
Agent de Maîtrise principal, MAIRIE DE GIF SUR YVETTE
(GIF-SUR-YVETTE)
- **Madame GUIRAUD Petra**
agent de maîtrise, MAIRIE DE PALAISEAU
(PALAISEAU)
- **Monsieur HALAMA Jean-Pierre**
agent de maîtrise, MAIRIE DE LONGJUMEAU
(LONGJUMEAU)
- **Madame HARDEL Catherine**
Aide -soignante, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Monsieur HAUER Lionel**
Inspecteur-Chef de sécurité 1° CL, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA
PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION
(PARIS)

- **Madame HAUER Marise**
Adjoint administratif territorial principal de 1ère cl., MAIRIE DE GRIGNY
(GRIGNY)

- **Monsieur HELY Patrice**
Agent de maîtrise, Mairie de LA NORVILLE
(LA NORVILLE)

- **Monsieur HENRY Marc**
éducteur territorial des APS principal de 1ère classe, COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION VAL D YERRES VAL DE SEINE
(BRUNOY)

- **Madame HEURTAUX Isabelle**
Adjoint technique principal de 1°classe, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)

- **Madame HOET Marylyn**
rédacteur principal de 1ère cl, MAIRIE D'ISSY-LES-MOULINEAUX
(ISSY-LES-MOULINEAUX)

- **Madame HOUBIB Annie**
rédacteur principal de 2e classe, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)

- **Monsieur HUE Philippe**
technicien, MAIRIE DE COURCOURONNES
(COURCOURONNES)

- **Madame JALLERAT Béatrice**
assistante maternelle, COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Madame JANODET Véronique**
Adjoint d'animation principal 2ème cl, MAIRIE DU KREMLIN BICÊTRE
(KREMLIN BICÊTRE)

- **Madame JEAN-ALPHONSE Charlette**
adjoint administratif principal de 2e cl, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
(EVRY)

- **Madame JEAUNEAU Dominique**
Adjoint technique territorial principal 2° CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE
FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Monsieur JOLIVET Cyrille**
adjoint technique territorial principal de 2e cl, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Madame JOUY Catherine**
Auxiliaire de puériculture 1° CL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE
(CRETEIL)

- **Monsieur JULIEN Jean-Michel**
Adjoint technique princ 1°cl, MAIRIE DE JUVISY-SUR-ORGE
(JUVISY-SUR-ORGE)

- **Monsieur JUQUIN William**
Aide soignant, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)
- **Madame KAIS Djamilla**
animatrice, MAIRIE D'ORLY
(ORLY)
- **Madame KIRCHDOERFFER Lyne**
Adjoint technique princ 1°cl, MAIRIE DE BRUNOY
(BRUNOY)
- **Monsieur LAFLEUR Rémy**
conseiller APS, MAIRIE DE SAINT MICHEL SUR ORGE
(SAINT-MICHEL-SUR-ORGE)
- **Madame LAGRAVERE Sylviane**
Assistant de conservation principal 1° CL, MAIRIE DE BRUNOY
(BRUNOY)
- **Monsieur LAMOURE Bruno**
ouvrier principal, AGEPS
(PARIS 05)
- **Madame LANDAIS Catherine**
Assistante maternelle, MAIRIE DE JUVISY-SUR-ORGE
(JUVISY-SUR-ORGE)
- **Madame LANGLOIS Catherine**
agent spécial principal des écoles maternelles 1ere cl, MAIRIE DE RIS-ORANGIS
(RIS-ORANGIS)
- **Madame LANNI Marie-Christine**
Adjoint administratif principal 1° CI, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Monsieur LAOUISSET Philippe**
Agent de maitrise principal, MAIRIE DE RIS-ORANGIS
(RIS-ORANGIS)
- **Madame LAPLACE Hélène**
Adjoint administratif territorial de 1ère classe, MAIRIE DE MAISSE
(MAISSE)
- **Madame LAPOURIELLE Véronique**
attaché principal d'administration, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
(CRETEIL)
- **Madame LAROCHE Caroline**
ATSEM principal 2° CL, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)
- **Monsieur LAROCHE Pascal**
agent de maitrise principal, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
(EVRY)

- **Madame LASCOMBES Dominique**
Adjoint technique principal, MAIRIE DE VANVES
(VANVES)

- **Madame LAURENSOU Christine**
Adjoint technique principal, MAIRIE DE MORSANG SUR ORGE
(MORSANG-SUR-ORGE)

- **Madame LAURENT Bénédicte**
attaché, MAIRIE DE BRETIGNY SUR ORGE
(BRETIGNY-SUR-ORGE)

- **Monsieur LAUZZANA Philippe**
technicien hospitalier, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRAY-VAUCLUSE
(EPINAY-SUR-ORGE)

- **Madame LE BARS Isabelle**
Technicienne de laboratoire CL Supérieure, HOPITAL UNIVERSITAIRE NECKER -
ENFANTS MALADES
(PARIS 15)

- **Monsieur LEBAS philippe**
inspecteur chef de sécurité de 1ère cl, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA
PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION
(PARIS)

- **Madame LEBLANC Michèle**
Adjoint technique territorial principal 2° CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE
FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Madame LEBOURG Christine**
adjoint animation principal 2e classe, MAIRIE D EPINAY SOUS SENART
(EPINAY-SOUS-SENART)

- **Madame LEBRAS-CUISSARD Isabelle**
infirmière psychiatrique classe supérieure, EPS BARTHELEMY DURAND
(ETAMPES)

- **Madame LE BRETON Frédérique**
Attaché territorial principal, CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
(PARIS)

- **Monsieur LECAT Olivier**
adjoint technique territorial, MAIRIE DE LONGJUMEAU
(LONGJUMEAU)

- **Madame LE CORGUILLE Claire**
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 2° CL, MAIRIE DE MASSY
(MASSY)

- **Madame LEDEBT Nathalie**
adjoint administratif principal de 2e classe, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)

- **Madame LEGENTY Françoise**
Rédacteur, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
(EVRY)

- **Madame LE GRAND Sylvie**
assistant de conservation principal de 1ère classe, COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Madame LEJEUNE Sylvie**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles, MAIRIE D'ATHIS-MONS
(ATHIS-MONS)

- **Madame LELIEVRE Christine**
Attaché, MAIRIE DE YERRES
(YERRES)

- **Madame LEMARCHAND Antoinette**
Adjoint technique princ 2è cl, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)

- **Madame LE MEEC Ghislaine**
rédacteur principal 2e classe, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
(EVRY)

- **Madame LEMEUR Maryse**
adjoint administratif principal, HÔPITAL ANTOINE BECLERE
(CLAMART)

- **Monsieur LEOGAL Jean-Daniel**
Adjoint technique territorial principal 2° CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE
FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Monsieur LEPERD Jean-Pierre**
animateur principal de 2e classe, MAIRIE DE FLEURY-MEROGIS
(FLEURY-MEROGIS)

- **Monsieur LERICHE Francis**
adjoint technique, MAIRIE D'ANTONY
(ANTONY)

- **Madame LEVENES Valérie**
adjoint administratif ppal 2cl, MAIRIE DE VILLEJUIF
(VILLEJUIF)

- **Monsieur LEZZI Noël**
EBOUEUR PRINCIPAL DE CLASSE SUP, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et
de l'Eau
(PARIS)

- **Madame LISSORGUES Sylvie**
Conseiller Supérieur Socio-Educatif, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)

- **Madame LOLIVIER Valérie**
Auxiliaire de puériculture 1° CL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE
(CRETEIL)

- **Madame LOPES Dominique**
Rédacteur, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)

- **Madame LOUET Lydie**
Adjoint administratif principal, MAIRIE DE MORSANG SUR ORGE
(MORSANG-SUR-ORGE)

- **Monsieur LOZACH Pierre**
responsable de formation, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES
(Versailles)

- **Madame LUCE Patricia**
Adjoint technique principal 1° CL, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)

- **Monsieur LUCIANO Michel**
Infirmier psychiatrique ISGS, EPS BARTHELEMY DURAND
(ETAMPES)

- **Madame MAHIAS Marie-Joséphé**
rédacteur, ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN SEINE GRANDS
LACS
(PARIS)

- **Madame MAINTIER Catherine**
AEA ppal 1cl, MAIRIE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Madame MALAZOUE Marie-Hélène**
Infirmière classe supérieure, CHU BICETRE
(LE KREMLIN-BICETRE)

- **Madame MALGOUYRES Chantal**
Aide-soignant, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)

- **Monsieur MANGEMATIN Jacques**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Madame MANTE Michèle**
adjoint administratif principal de 2e cl, MAIRIE D'ANTONY
(ANTONY)

- **Madame MANUEL Laure**
adjoint d'animation, MAIRIE DE WISSOUS
(WISSOUS)

- **Monsieur MARCHAND Thierry**
adjoint administratif principal, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
(CRETEIL)

- **Monsieur MARCO Guy**
adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE PALAISEAU
(PALAISEAU)

- **Madame MARIE Laurence**
infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)
- **Madame MARIE Nathalie**
adjoint administratif pp 2cl, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)
- **Madame MARIE ROSE Gina**
Rédacteur principal 2° CL, MAIRIE DE MONTGERON
(MONTGERON)
- **Madame MARZAL Marie-José**
Auxiliaire de puériculture principal 1cl, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame MAS Christele**
infirmière psychiatrique ISGS 2e grade, EPS BARTHELEMY DURAND
(ETAMPES)
- **Monsieur MAUBOUSSIN Thierry**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau
(PARIS)
- **Madame M'BAREK Karine**
ADJOINT D ANIMATION, MAIRIE DE MASSY
(MASSY)
- **Madame MEDARD Nadine**
Agent spécialisé principal 1ère CL des écoles maternelles, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame MEDJBER Fatima**
assistante maternelle, MAIRIE DE BRUNOY
(BRUNOY)
- **Madame MENDES Isabel**
assistante maternelle, MAIRIE DE YERRES
(YERRES)
- **Madame MENDOLA angela**
aide soignante principale, HÔPITAL Paul BROUSSE
(VILLEJUIF)
- **Monsieur MENDY Charles**
agent de maîtrise, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
(EVRY)
- **Madame MEUCLET Véronique**
Adjoint technique princ 1°cl, MAIRIE D'ATHIS-MONS
(ATHIS-MONS)
- **Monsieur MEURISSE Olivier**
technicien principal de 2e cl, MAIRIE DE GIF SUR YVETTE
(GIF-SUR-YVETTE)

- **Monsieur MIHOUBI Jacques**
adjoint technique territorial principal de 2e cl, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Madame MINCKE Nathalie**
Adjoint d'animation principal 2ème cl, MAIRIE DE DRAVEIL
(DRAVEIL)

- **Monsieur MINCOY Jean-Pierre**
Adjoint technique territorial principal 1° CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Monsieur MIRET Stéphane**
infirmier diplômé d'Etat en soins généraux et spécialisés, HÔPITAL Paul BROUSSE
(VILLEJUIF)

- **Madame MOITIE Laurence**
aide-soignante principale, CHU BICETRE
(LE KREMLIN-BICETRE)

- **Madame MOLLICONE Chrystelle**
adjoint administratif principal 2e cl, MAIRIE DE MENNECY
(MENNECY)

- **Madame MONMAILLAT Laurence**
adjoint administratif territorial principal 2e classe, MAIRIE DE VERT-LE-PETIT
(VERT-LE-PETIT)

- **Madame MORICE Corinne**
Assistante médico administrative cl normale, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)

- **Monsieur MOUBECHÉ Franck**
aide soignant, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)

- **Monsieur MOULIN Loris**
Agent de maîtrise, MAIRIE D ARPAJON
(ARPAJON)

- **Monsieur MOUTARDE Vincent**
Ingénieur en chef hors classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
(PARIS)

- **Madame MOYART Michelle**
agent principal ATSEM 1ère classe, MAIRIE DE MENNECY
(MENNECY)

- **Monsieur NEVEU Christian**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)

- **Madame NIVEAU Edith**
technicien principal de 1ère CL, DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
(MELUN)

- **Monsieur NOEL Michel**
ouvrier principal, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)

- **Madame OLLIVIER Patricia**
assistante maternelle, MAIRIE DE PALAISEAU
(PALAISEAU)

- **Monsieur OUDIN Henri**
adjoint technique territorial principal de 2e cl, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Monsieur PAGUET Max**
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
(EVRY)

- **Madame PALIE RENIA Saturnine Jeannette**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE LONGJUMEAU
(LONGJUMEAU)

- **Madame PANACH Léonore**
rédacteur, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE
(VITRY-SUR-SEINE)

- **Madame PASCUAL Frédérique**
Adjoint technique territorial principal 2° CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Madame PAULIN Simone**
Assistante maternelle, MAIRIE DE PALAISEAU
(PALAISEAU)

- **Madame PAVARD Corinne**
infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)

- **Madame PELLECCHIA Fabienne**
Adjoint administratif principal 2° CL, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
(EVRY)

- **Madame PENIN Jocelyne**
Directeur territorial, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
(PARIS)

- **Monsieur PEPIN Patrick**
adjoint technique territorial principal de 2e cl, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Madame PERRE Christine**
Assistante Maternelle, MAIRIE DE PALAISEAU
(PALAISEAU)

- **Monsieur PERREY Sylvain**
technicien principal de 1ère CL, MAIRIE DE SAINT PIERRE DU PERRY
(SAINT-PIERRE-DU-PERRY)

- **Monsieur PERRIN Alain**
Adjoint technique territorial principal 1° CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Monsieur PERSONNE Alain**
agent de maîtrise, MAIRIE DE MORSANG SUR ORGE
(MORSANG-SUR-ORGE)
- **Madame PETIER Fabienne**
adjoint administratif principal de 1ere classe, MAIRIE DE MONTGERON
(MONTGERON)
- **Madame PETITJEAN Nathalie**
ATTACHE PRINCIPAL, MAIRIE D'ORSAY
(ORSAY)
- **Madame PETIT Patricia**
Puéricultrice CL Supérieure, MAIRIE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)
- **Madame PHEMIUS Marlène**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Madame PIACENTINO Marie-Christine**
Adjoint d'animation principal 1e classe, MAIRIE DE SAINT MICHEL SUR ORGE
(SAINT-MICHEL-SUR-ORGE)
- **Monsieur PIAU Sébastien**
Adjoint technique 2° CL, MAIRIE D ARPAJON
(ARPAJON)
- **Madame PICHARD Nicole**
assistante maternelle, MAIRIE DE RIS-ORANGIS
(RIS-ORANGIS)
- **Monsieur PICQ Christophe**
agent de maîtrise principal, MAIRIE DE RIS-ORANGIS
(RIS-ORANGIS)
- **Madame PICQUET Elisabeth**
Adjoint technique principal, MAIRIE D'ATHIS-MONS
(ATHIS-MONS)
- **Madame PIERAU Sylla**
rédacteur principal 1ère cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE
(CRETEIL)
- **Madame PIERRE Béatrice**
Auxiliaire de puériculture principal 1° CL, Conseil départemental des Hauts-de-Seine
(NANTERRE)
- **Monsieur PLATAT Romuald**
chef de police municipale, MAIRIE DE WISSOUS
(WISSOUS)

- **Madame POLESELLO Yvelyne**
adjoint administratif PP 1 cl, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRAY-VAUCLUSE
(EPINAY-SUR-ORGE)

- **Monsieur POT Christian**
Ouvrier principal, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)

- **Monsieur QUADRIO Marc**
educateur territorial des APS principal 1ère cl, COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Monsieur QUEMARREC Yann**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE COURCOURONNES
(COURCOURONNES)

- **Madame QUEUDEVILLE Monique**
infirmière de classe supérieure, EPS BARTHELEMY DURAND
(ETAMPES)

- **Madame QUEYROUX Catherine**
Rédacteur, MAIRIE DE JUVISY-SUR-ORGE
(JUVISY-SUR-ORGE)

- **Monsieur RAGU Bruno**
Aide soignant, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)

- **Madame RAIZON Sandrine**
Adjoint administratif principal 2° CL, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE
(VIGNEUX-SUR-SEINE)

- **Madame RAPON Georgette**
secrétaire médicale, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)

- **Madame RASSAT Christine**
Aide -soignante, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
(CRETEIL)

- **Madame RAVION Sophie**
animateur principal de 2e classe, MAIRIE DE WISSOUS
(WISSOUS)

- **Monsieur REGULIER Christian**
Adjoint technique territorial principal 2° CL, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Monsieur REMONGIN Pierre**
technicien, MAIRIE DE LE PLESSIS PATE
(LE PLESSIS-PATE)

- **Monsieur RENE CORAIL Manuel**
adjoint technique territorial principal de 2e cl, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)

- **Madame REVERT Nicole**
Adjoint technique territorial principal de 1^o classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Monsieur RICCO Antonio**
rédacteur principal 1^{ère} cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE
(CRETEIL)
- **Madame RIGNOL Patricia**
Auxiliaire de puériculture principal 1^o CL, MAIRIE DE BRUNOY
(BRUNOY)
- **Monsieur ROBERT Eric**
Adjoint technique, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
(EVRY)
- **Madame ROBIN Sonia**
agent spécialisé des écoles maternelles principales de 1^{ère}, MAIRIE DE PARIS -Direction des
affaires scolaires
(PARIS)
- **Madame ROCHAIX Patricia**
ASEM principal de 2^e cl, MAIRIE DE JUVISY-SUR-ORGE
(JUVISY-SUR-ORGE)
- **Madame ROCQUET Nathalie**
technicien principal, MAIRIE DE CHATENAY-MALABRY
(CHATENAY-MALABRY)
- **Madame RODRIGUES Simone**
Adjoint technique territorial principal 2^o CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE
FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Madame ROGER Patricia**
assistante maternelle, MAIRIE DE MONTGERON
(MONTGERON)
- **Monsieur ROMANELLI Olivier**
Agent de Maîtrise principal, MAIRIE DE CHILLY-MAZARIN
(CHILLY-MAZARIN)
- **Madame ROPERT Angélique**
adjoint d'animation principal de 1^{ère} cl, MAIRIE DE DRAVEIL
(DRAVEIL)
- **Madame ROSTOKAR Carole**
REDACTEUR PPAL. 1^o CL., MAIRIE DE MONTGERON
(MONTGERON)
- **Monsieur ROUSSEL David**
agent de maîtrise principal, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)
- **Monsieur ROUSSERY Nicolas**
adjoint technique principal 1^{ère} classe, MAIRIE DE RIS-ORANGIS
(RIS-ORANGIS)

- **Madame ROUX Muriel**
Aide-soignante C2, HOPITAL LARIBOISIERE
(PARIS)
- **Monsieur RUART Gilbert**
adjoint technique territorial principal de 2e cl, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Madame RUDA Nathalie**
Aide-soignant, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)
- **Madame SAINTAGNE Joëlle**
adjoint administratif ppal 2cl, COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)
- **Monsieur SAINT-JUST Franck**
Aide soignant principal, HÔPITAL ANTOINE BECLERE
(CLAMART)
- **Monsieur SAINT MARC Jean-charles**
Adjoint technique territorial principal de 2e classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE
FRANCE
(SAINT-OUEN)
- **Monsieur SARRAZIN Christophe**
IDE, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU
(CHAMPCUEIL)
- **Madame SCHILOVITZ Mireille**
infirmière de classe supérieure, MAIRIE DE CACHAN
(CACHAN)
- **Monsieur SILO Dominique**
Adjoint d'animation principal 1° CL, MAIRIE DE VALENTON
(VALENTON)
- **Madame SIMON Sylvie**
Educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE DE CHATENAY-MALABRY
(CHATENAY-MALABRY)
- **Madame SOREL Christine**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE MENNECY
(MENNECY)
- **Madame SOREL Nathalie**
Adjoint administratif principal 2° CL, MAIRIE DE PALAISEAU
(PALAISEAU)
- **Madame SOUBERBIELLE Véronique**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE
(VITRY-SUR-SEINE)
- **Monsieur SOUPE Laurent**
rédacteur principal de 1ère cl, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)

- **Madame SOURGET Isabelle**
Technicien principal de 2e classe, COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Madame STERN Sylviane**
adjoint administratif principal, CHU BICETRE
(LE KREMLIN-BICETRE)

- **Madame SYLVIUS Raymonde**
Adjoint admin.2e cl, HOPITAL LARIBOISIERE
(PARIS)

- **Madame TAGUS Géraldine**
Adjoint administratif principal, HÔPITAL ANTOINE BECLERE
(CLAMART)

- **Madame TAILLEDET Florence**
Adjoint administratif PPL 2e cl., GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRAY-VAUCLUSE
(EPINAY-SUR-ORGE)

- **Madame TERRAT Evelyne**
directrice des soins, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRAY-VAUCLUSE
(EPINAY-SUR-ORGE)

- **Madame THOMAS Marie-Emilienne**
adjoint technique principal de 2e cl, MAIRIE D'EVRY
(EVRY)

- **Madame THOUEMENT Evelyne**
ASSISTANTE FAMILIALE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE
(EVRY)

- **Monsieur TIFFON Michel**
Agent de maitrise, MAIRIE DE WISSOUS
(WISSOUS)

- **Madame TOITOT Odile**
infirmière cadre de santé, EPS BARTHELEMY DURAND
(ETAMPES)

- **Madame TOSSER Béatrice**
adjoint administratif principal de 1ere classe, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)

- **Monsieur TRIPET Christophe**
OUVRIER PRINCIPAL, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
(CRETEIL)

- **Madame TROUSSELLE Odile**
Auxiliaire de puériculture principal 1° CL, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)

- **Madame VALCIN Antoinise**
Adjoint technique des collèges principal 2° CL, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES
AFFAIRES SCOLAIRES
(PARIS)

- **Monsieur VANMASSENHOVE Bruno**
adjoint technique principal 2e cl, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
(EVRY)
- **Madame VAUDIER Denise**
adjoint administratif principal de 1ere classe, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES
(LONGJUMEAU)
- **Madame VILLOT Fatima**
Auxiliaire de puériculture principal 2° CL, MAIRIE DE VERRIERES-LE-BUISSON
(VERRIERES-LE-BUISSON)
- **Madame VINCENT Gisèle**
Aide-soignante, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Monsieur VINCENT Philippe**
Aide-soignant, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX
(PARIS 13EME)
- **Madame VIOLAMER Sabine**
adjoint technique ppal 2cl, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame VIRES Michelle**
Adjoint technique principal, MAIRIE DE MORSANG SUR ORGE
(MORSANG-SUR-ORGE)
- **Madame WAERNESSYCKLE Valérie**
adjoint administratif principal de 2e cl, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRAY-VAUCLUSE
(EPINAY-SUR-ORGE)

Article 3 : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon Or, est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales dont les noms suivent :

- **Monsieur ALEXANDRE Serge**
adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHAMPLAN,
(CHAMPLAN)
- **Madame ALLAIRE Martine**
infirmière classe supérieure, EPS BARTHELEMY DURAND,
(ETAMPES)
- **Madame ARTIGNY Josseline**
Auxiliaire de puériculture et de soins principale 1° CL, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION
DES FAMILLES,
(PARIS)
- **Monsieur ASSENS Luc**
Assistant d'enseignement artistique 2° CL, Mairie de la Ville du Bois,
(La Ville du Bois)
- **Madame AUGER Jackie**
Chef de service de Police Municipale, MAIRIE DE SAINT GERMAIN LES ARPAJON,
(SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON)

- **Monsieur BACHELARD Patrice**
Agent de Maîtrise principal, MAIRIE DE COURCOURONNES,
(COURCOURONNES)
- **Madame BACHELET Martine**
attaché principal, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE,
(PARIS)
- **Madame BADIN Marie-Hélène**
infirmière psychiatrique de classe supérieure, EPS BARTHELEMY DURAND,
(ETAMPES)
- **Madame BARBERI Sylvie**
adjoint administratif principal, MAIRIE D ITTEVILLE,
(ITTEVILLE)
- **Madame BATOUFFLET Nathalie**
attachée territoriale, MAIRIE DE SAINT GERMAIN LES ARPAJON,
(SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON)
- **Monsieur BECKER Patrice**
T.S.H, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU,
(CHAMPCUEIL)
- **Madame BECK Marie-Paule**
adjoint technique principal de 2e cl, MAIRIE DE DRAVEIL,
(DRAVEIL)
- **Madame BENDAVID Ruth**
rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de la Ville du Bois,
(La Ville du Bois)
- **Madame BESNIER Brigitte**
Auxiliaire de puériculture et de soins principale 2° CL, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION
DES FAMILLES,
(PARIS)
- **Madame BEVAN Sylvaine**
Auxiliaire de puériculture principal 1cl, MAIRIE DE MORSANG SUR ORGE,
(MORSANG-SUR-ORGE)
- **Madame BIANAY Marie-Annick**
aide soignante, HÔPITAL SAINTE PÉRINE,
(PARIS)
- **Madame BILLARD Rosine**
Adjoint technique territorial 1° CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE,
(SAINT-OUEN)
- **Monsieur BIOU Flavien**
Agent de maîtrise principal, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud,
(EVRY)
- **Monsieur BIRAUD Hervé**
ingénieur et architecte divisionnaire, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET
DES DEPLACEMENTS,
(PARIS)

- **Madame BODILIS Françoise**
Infirmière anesthésiste cl supérieure, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES,
(LONGJUMEAU)
- **Monsieur BOUBKEUR Michel**
EBOUEUR PRINCIPAL DE CLASSE SUP, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et
de l'Eau,
(PARIS)
- **Madame BOUDRET Marie-laure**
Technicienne de laboratoire, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX,
(PARIS 13EME)
- **Madame BOULAS Corinne**
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1° CL, MAIRIE DE PALAISEAU,
(PALAISEAU)
- **Madame BOURIEZ Michèle**
Assistante médico-administrative CL Normale, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE,
(ORSAY)
- **Madame BOURY Marie-Christine**
éducateur principal de jeunes enfants, MAIRIE D'ANTONY,
(ANTONY)
- **Monsieur BREDART Roland**
Adjoint technique territorial principal 2° CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE
FRANCE,
(SAINT-OUEN)
- **Monsieur BRETON Pierre**
Adjoint technique principal 2cl, MAIRIE DE BRETIGNY SUR ORGE,
(BRETIGNY-SUR-ORGE)
- **Monsieur BROSSARD Patrick**
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE DE LONGJUMEAU,
(LONGJUMEAU)
- **Monsieur BRULFERT Pascal**
Rédacteur principal de 1ère cl, MAIRIE DE PARAY-VIEILLE-POSTE,
(PARAY-VIEILLE-POSTE)
- **Monsieur BRUNET Dominique**
Attache principal, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE,
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame CABOUSSIN Eliane**
Adjoint technique principal 2° CL, MAIRIE D'EVRY,
(EVRY)
- **Madame CAILLOT Claudine**
attaché, COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION,
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)
- **Monsieur CALISTE Marius**
Agent de Maitrise principal, MAIRIE DE MONTGERON,
(MONTGERON)

- **Madame CALVE Marie-Hélène**
Auxiliaire de puériculture principal 1cl, MAIRIE DE MENNECY,
(MENNECY)
- **Monsieur CAMPEAU François**
directeur, MAIRIE DE SAINT MICHEL SUR ORGE,
(SAINT-MICHEL-SUR-ORGE)
- **Madame CAZERES Josephe Judith**
Manipulatrice radio CL Supérieure, CHU BICETRE,
(LE KREMLIN-BICETRE)
- **Madame CECCHETTO Nadine**
Adjoint administratif hospitalier principal 2° CL, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES,
(LONGJUMEAU)
- **Madame CERLAND Adrienne**
aide-soignante, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX,
(PARIS 13EME)
- **Madame CHABERT Sylvie**
Infirmière classe supérieure, EPS BARTHELEMY DURAND,
(ETAMPES)
- **Monsieur CHANCLUD Jean-Louis**
aide-soignant, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU,
(CHAMPCUEIL)
- **Madame CHARLES Adeline**
adjoint administratif principal de 2e cl, MAIRIE D'EVRY,
(EVRY)
- **Monsieur CHERBONNEL Gilbert**
Infirmier psychiatrique cl supérieure, EPS BARTHELEMY DURAND,
(ETAMPES)
- **Madame CHINAULT Geneviève**
Adjoint technique territorial principal 2°classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE,
(SAINT-OUEN)
- **Madame CHRETIEN Isabelle**
Adjoint administratif pp 1cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE,
(CRETEIL)
- **Madame CHRISTIN Marie**
Aide soignante classe exceptionnelle, HÔPITAL Paul BROUSSE,
(VILLEJUIF)
- **Madame CIAVARELLA Angéline**
Adjoint technique territorial 1° CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE,
(SAINT-OUEN)
- **Monsieur CLAVEAU Thierry**
Ouvrier principal 1° CL, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRAY-VAUCLUSE,
(EPINAY-SUR-ORGE)

- **Madame CLERC Huguette**
REDACTEUR PRINCIPAL 1 CL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE,
(CRETEIL)
- **Monsieur CLIQUETEUX Christian**
Animateur principal 1° CL, MAIRIE DE DRAVEIL,
(DRAVEIL)
- **Madame CONESA Marguerite**
Assistant socio éducatif principal, EPS BARTHELEMY DURAND,
(ETAMPES)
- **Madame CONFLITTI Marie-Annick**
aide-soignante principale, CHU BICETRE,
(LE KREMLIN-BICETRE)
- **Madame COSTA Christine**
Auxiliaire puéricultrice principal, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRAY-VAUCLUSE,
(EPINAY-SUR-ORGE)
- **Madame COUDRAY Joëlle**
orthophoniste classe supérieure, EPS BARTHELEMY DURAND,
(ETAMPES)
- **Madame COUFFI Maryline**
adjoint technique, MAIRIE DE MASSY,
(MASSY)
- **Madame COULOMBEZ Florence**
Aide soignant, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU,
(CHAMPCUEIL)
- **Madame COUPE Odile**
Aide-soignant, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU,
(CHAMPCUEIL)
- **Madame CUPIDON Mélanie**
aide soignante, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR,
(CRETEIL)
- **Monsieur CURATOLO Serge**
Technicien principal de 2° classe, SYNDICAT DE L'ORGE,
(VIRY-CHATILLON)
- **Monsieur DAMOTA Manuel**
chef d'équipe conducteur automobile principal, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté
et de l'Eau,
(PARIS)
- **Monsieur DECAUDAIN Franck**
Adjoint technique principal 2° CL, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud,
(EVRY)
- **Madame DEFAUT Véronique**
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX,
(PARIS 13EME)

- **Madame DELAHAYE Christine**
Infirmière classe supérieure, CHU BICETRE,
(LE KREMLIN-BICETRE)
- **Monsieur DELANEAU Thierry**
adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE D'ORSAY,
(ORSAY)
- **Madame DELMOTTE Sandrine**
adjoint administratif principal de 1ere cl, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE,
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame DENIS Ana**
Adjoint administratif ppal de 1ère cl, MAIRIE DE VERRIERES-LE-BUISSON,
(VERRIERES-LE-BUISSON)
- **Monsieur DE ROSARIO Jean-René Charles**
ouvrier principal, CHU BICETRE,
(LE KREMLIN-BICETRE)
- **Monsieur DESERT Emmanuel**
Attaché principal, MAIRIE DE CHAMPLAN,
(CHAMPLAN)
- **Monsieur DESJOUR Jean-Bernard**
Assistant d'enseignement artistique principal 1° CL, Mairie de la Ville du Bois,
(La Ville du Bois)
- **Madame DI LUCIA Sylviane**
adjoint administratif principal de 1ere cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-
MARNE,
(CRETEIL)
- **Madame DION Fabienne**
Agent spécialisé principal 2° CL des écoles maternelles, MAIRIE DE VERT-LE-PETIT,
(VERT-LE-PETIT)
- **Monsieur DORIS Joseph**
agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE,
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame DOUCET Francine**
adjoint des cadres hospitaliers, HÔPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR,
(CRETEIL)
- **Monsieur DUCOUT Stéphane**
Directeur général Adjoint des services, VALLEE SUD GRAND PARIS,
(FONTENAY-AUX-ROSES)
- **Madame DUCROS Edith**
agent de maîtrise, MAIRIE DE YERRES,
(YERRES)
- **Madame DUCROT Francine**
attaché, MAIRIE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Madame DUCROZ Aline**
assistante administrative, MAIRIE D'ETIOLLES,
(ETIOLLES)
- **Monsieur DUFRASNE Eric**
Adjoint technique princ 2e cl, MAIRIE DE YERRES,
(YERRES)
- **Monsieur DUQUESNE Philippe**
Adjoint technique, MAIRIE DE SAINT-RÉMY-LÈS CHEVREUSE,
(SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE)
- **Madame DURANDEAU Dominique**
Auxiliaire de puériculture cl exceptionnelle, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE,
(ORSAY)
- **Madame DURAND Hélène**
agent de maîtrise, MAIRIE DE CHILLY-MAZARIN,
(CHILLY-MAZARIN)
- **Monsieur DUVERGER Rémi**
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2E CLASSE, MAIRIE DE PALAISEAU,
(PALAISEAU)
- **Monsieur ELMACIN Johël**
adjoint technique principal de 2e cl, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS,
(PARIS)
- **Monsieur FARRUGIA Eric**
Adjoint technique territorial principal 1° CL, COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION,
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)
- **Monsieur FAURY Michel**
technicien principal 1ère cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE,
(CRETEIL)
- **Monsieur FIEURGANT Serge**
agent de maîtrise, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE,
(VIGNEUX-SUR-SEINE)
- **Madame FILIPPINI Anne-Marie**
adjoint administratif ppal 1cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE,
(CRETEIL)
- **Monsieur FINZI William**
maîtrise, MAIRIE D EPINAY SOUS SENART,
(EPINAY-SOUS-SENART)
- **Monsieur FLANDRE Dominique**
ingenieur principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE,
(CRETEIL)
- **Madame FLEURY Martine**
adjoint administratif principal de 1ere cl, COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION,
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Madame FOLIO Sylvie**
adjoint administratif principal de 2e cl, MAIRIE D'EVRY,
(EVRY)
- **Monsieur FOLLIOT Pascal**
Agent de maitrise, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE,
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame FOSSE Maryse**
Aide soignant, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU,
(CHAMPCUEIL)
- **Madame FRADE Maria**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 2° CL, MAIRIE DE YERRES,
(YERRES)
- **Madame FRAIN Jacqueline**
Aide soignant, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU,
(CHAMPCUEIL)
- **Madame FRANCOIS Aline**
ATSEM principal 1ère cl, MAIRIE D'EVRY,
(EVRY)
- **Monsieur FRANCOIS Rémy**
technicien, MAIRIE D EPINAY SUR ORGE,
(EPINAY-SUR-ORGE)
- **Monsieur GAILLAND Didier**
Chef de police municipale, MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET,
(LEVALLOIS-PERRET)
- **Monsieur GARBAY Thierry**
Ouvrier principal 1° CL, CENTRE HOSPITALIER LES MURETS,
(LA QUEUE-EN-BRIE)
- **Monsieur GASP Alain**
agent de maîtrise principal, MAIRIE DE LIMEIL BREVANNES,
(LIMEIL-BREVANNES)
- **Monsieur GAUDOT Vincent**
Rédacteur principal 2° classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE,
(PARIS)
- **Madame GAUTHIER Carole**
adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE DE MONTGERON,
(MONTGERON)
- **Madame GELIE Marie-Pierre**
Adjoint technique principal 2° CL, MAIRIE DE PALAISEAU,
(PALAISEAU)
- **Monsieur GENIEIS René**
technicien, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE,
(ORSAY)

- **Madame GIBIER Françoise**
Aide soignant, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU,
(CHAMPCUEIL)
- **Madame GISLON Véronique**
cadre de santé formateur, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRYAY-VAUCLUSE,
(EPINAY-SUR-ORGE)
- **Madame GODIN Véronique**
REDACTEUR PRINCIPAL 1 CL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE,
(CRETEIL)
- **Monsieur GOOSSAERT Laurent**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, Mairie de Rungis,
(RUNGIS)
- **Monsieur GORGUES Eric**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, CONSEIL
REGIONAL D'ILE DE FRANCE,
(SAINT-OUEN)
- **Madame GOUTTE Dominique**
Adjoint administratif principal 2°classe, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE,
(VIGNEUX-SUR-SEINE)
- **Monsieur GUILLEMET Alain**
agent de maîtrise, MAIRIE DE CHATENAY-MALABRY,
(CHATENAY-MALABRY)
- **Madame GUION Gyslaine**
Animateur, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE,
(VIGNEUX-SUR-SEINE)
- **Monsieur GURY Laurent**
adjoint technique ppal 2cl, MAIRIE DE PARIS Direction de l'Attractivité et de l'Emploi,
(PARIS)
- **Madame GUY Joëlle**
Cadre supérieur de santé formateur, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES,
(LONGJUMEAU)
- **Madame HAMAL Laila**
adjoint administratif 1ère classe, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud,
(EVRY)
- **Monsieur HAMEON Eric**
Adjoint technique principal 1° CL, MAIRIE DE SAINT MICHEL SUR ORGE,
(SAINT-MICHEL-SUR-ORGE)
- **Madame HAUTIERE Geneviève**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE, CONSEIL
REGIONAL D'ILE DE FRANCE,
(SAINT-OUEN)
- **Madame HELIAS Marie-Josée**
assistante maternelle, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE,
(VIGNEUX-SUR-SEINE)

- **Madame HERISSON-GARIN Catherine**
Auxiliaire de puériculture principal 1° CL, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE,
(VIGNEUX-SUR-SEINE)
- **Madame HERVE Irène**
adjoint administratif territorial, MAIRIE DE LONGJUMEAU,
(LONGJUMEAU)
- **Monsieur IRAN Joël**
Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau,
(PARIS)
- **Monsieur IZANIC Jacques**
Ouvrier principal 1ère cl, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRAY-VAUCLUSE,
(EPINAY-SUR-ORGE)
- **Madame JAFFRE Laurence**
Infirmière en soins généraux spécialisés, HÔPITAL ANTOINE BECLERE,
(CLAMART)
- **Madame JEANDIN Régine**
Diététicienne, HÔPITAL DE PÉDIATRIE ET DE RÉÉDUCATION,
(BULLION)
- **Monsieur JEGOU Alain**
Technicien principal, MAIRIE DE MORSANG SUR ORGE,
(MORSANG-SUR-ORGE)
- **Madame JOLY Marie-Christine**
assistante maternelle, MAIRIE DE SAINT MICHEL SUR ORGE,
(SAINT-MICHEL-SUR-ORGE)
- **Madame JOSEPH-REINETTE Jeanne**
IDE, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU,
(CHAMPCUEIL)
- **Madame JOUAN Sylviane**
adjoint administratif ppal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-
MARNE,
(CRETEIL)
- **Madame JOUSSELIN Catherine**
Puéricultrice cadre de santé de 1ère classe, Conseil départemental des Hauts-de-Seine,
(NANTERRE)
- **Madame KAUFFMANN Martine**
rédacteur principal de 2ecl, MAIRIE D'EVRY,
(EVRY)
- **Monsieur KEREVER Yves**
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2E CLASSE, MAIRIE DE MONTGERON,
(MONTGERON)
- **Madame KIMBOO Alberte-Françoise**
assistante maternelle, MAIRIE DE BRUNOY,
(BRUNOY)

- **Madame KRATZ Evelyne**
agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE,
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame LABBE Corinne**
aide-soignant, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU,
(CHAMPCUEIL)
- **Monsieur LACROIX Thierry**
Technicien principal 2° CL, MAIRIE D'ORSAY,
(ORSAY)
- **Madame LAGOUCHE Véronique**
infirmière psychiatrique ISGS 2e grade, EPS BARTHELEMY DURAND,
(ETAMPES)
- **Madame LALAUS LOUISY-LOUIS Line**
Rédacteur principal 2° classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE,
(PARIS)
- **Madame LANDREAU Marie-Laure**
Infirmière diplôme d'Etat titulaire, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE,
(ORSAY)
- **Madame LAPIPE Murielle**
technicien de laboratoire classe sup, HÔPITAL Paul BROUSSE,
(VILLEJUIF)
- **Monsieur LEBAS Bruno**
Adjoint technique principal 1ère cl, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud,
(EVRY)
- **Madame LEBATTEUR Guylaine**
Rédacteur principal de 1ère cl, MAIRIE DE GRIGNY,
(GRIGNY)
- **Monsieur LE BOINDRE Patrick**
adjoint technique principal de 2e cl, MAIRIE D'ORSAY,
(ORSAY)
- **Monsieur LE BOULCH Xavier**
Adjoint technique princ 2e cl, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE,
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame LE BRETON Isabelle**
adjoint administratif, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU,
(CHAMPCUEIL)
- **Monsieur LECOEUR Lionel**
Ingénieur territorial principal, Conseil départemental des Hauts-de-Seine,
(NANTERRE)
- **Monsieur LECOMTE Didier**
éducateur territorial des APS principal 1ère cl, COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION,
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Monsieur LECOQ Jean-Pierre**
agent de maîtrise principal, MAIRIE D'EVRY,
(EVRY)
- **Monsieur LE FLOCH Philippe**
agent de maîtrise principal, MAIRIE DE MONTGERON,
(MONTGERON)
- **Madame LE GALLIC Gislaine**
adjoint technique territorial principal de 1ère classe, MAIRIE DE VERT-LE-PETIT,
(VERT-LE-PETIT)
- **Madame LE GROS Caroline**
ASH qualifié classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES,
(LONGJUMEAU)
- **Madame LEGROS Dolorès**
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 2° CL, MAIRIE DE SAINT PIERRE DU
PERRY,
(SAINT-PIERRE-DU-PERRY)
- **Madame LEJEUNE Nadine**
agent technique de la petite enfance principal de 1er cl, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION
DES FAMILLES,
(PARIS)
- **Monsieur LEOCADIO Manuel**
Agent de Maîtrise principal, MAIRIE DE LONGJUMEAU,
(LONGJUMEAU)
- **Madame LEPARMENTIER Anne-Marie**
agent technique, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES
DEPLACEMENTS,
(PARIS)
- **Monsieur LEROY Loïc**
Technicien principal 1° CL, COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION,
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)
- **Monsieur LEROY Pierre**
Animateur principal 1° CL, MAIRIE DE LEVALLOIS-PERRET,
(LEVALLOIS-PERRET)
- **Madame LESCALLIER Liliane**
assistante maternelle, MAIRIE DE RIS-ORANGIS,
(RIS-ORANGIS)
- **Madame LETHIMONNIER Sylvie**
Agent spécialisé des écoles maternelles 1° CL, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE,
(VIGNEUX-SUR-SEINE)
- **Madame LETOURNEL Véronique**
adjoint administratif, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE,
(ORSAY)
- **Madame LEUCHART Viviane**
Agent spécialisé principal 1° CL des écoles maternelles, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE,
(SAVIGNY-SUR-ORGE)

- **Monsieur LE VALLOIS Eric**
technicien supérieur en chef, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'URBANISME,
(PARIS 13)
- **Madame LINEL Julie**
Directeur général des services, MAIRIE DE SAINT PIERRE DU PERRAY,
(SAINT-PIERRE-DU-PERRAY)
- **Madame LINGERI Evelyne**
Assistante medico administrative, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRAY-VAUCLUSE,
(EPINAY-SUR-ORGE)
- **Monsieur LIZEUL Hervé**
Adjoint technique territorial principal de 1^oclasse, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE
FRANCE,
(SAINT-OUEN)
- **Madame LOIRE Fabienne**
aide-soignant, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU,
(CHAMPCUEIL)
- **Monsieur LOISEAU Eric**
Adjoint technique principal 2^o CL, Conseil départemental des Hauts-de-Seine,
(NANTERRE)
- **Madame LOMBARD Christine**
Cadre de santé de 1^{ère} cl., MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES,
(VILLENEUVE-SAINT-GEORGES)
- **Madame LOPES Dominique**
Rédacteur, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE,
(VIGNEUX-SUR-SEINE)
- **Monsieur LOPES RODRIGUES Joao**
agent de maîtrise, MAIRIE DE CHATENAY-MALABRY,
(CHATENAY-MALABRY)
- **Madame LORNE Christine**
technicien de la laboratoire classe supérieur, HÔPITAL Paul BROUSSE,
(VILLEJUIF)
- **Monsieur LORRIN Patrice**
Adjoint technique territorial principal 1^o CL, MAIRIE DE MONTLHERY,
(MONTLHERY)
- **Madame MACHTELINCKX Corinne**
Aide soignant, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU,
(CHAMPCUEIL)
- **Madame MAIGRET Christine**
Assistante médico-administrative, HOPITAL UNIVERSITAIRE NECKER - ENFANTS
MALADES,
(PARIS 15)
- **Madame MAILLOT Marie-Claude**
agent de maîtrise principal, MAIRIE DE MONTGERON,
(MONTGERON)

- **Madame MANSION Claudine**
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1° CL, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE,
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Monsieur MARCADE Didier**
Adjoint technique princ 1°cl, MAIRIE DE RIS-ORANGIS,
(RIS-ORANGIS)
- **Madame MARCHAND Fazia**
ATTACHEE TERRITORIAL, MAIRIE DE BRUNOY,
(BRUNOY)
- **Madame MARCUS Marie-Christine**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, Communauté d'Agglomération Grand Paris
Sud,
(EVRY)
- **Madame MAREK Christine**
Adjoint administratif principal 1 cl, MAIRIE DE BONDOUFLE,
(BONDOUFLE)
- **Madame MARGUE Roselyne**
assistante maternelle, MAIRIE DE MORSANG SUR ORGE,
(MORSANG-SUR-ORGE)
- **Monsieur MARTAGEX Philippe**
agent de maîtrise principal, Conseil départemental des Hauts-de-Seine,
(NANTERRE)
- **Monsieur MARTIANO Laurent**
Rédacteur, Mairie de la Ville du Bois,
(La Ville du Bois)
- **Madame MARTIN Anne**
infirmière psychiatrique de classe supérieure, EPS BARTHELEMY DURAND,
(ETAMPES)
- **Madame MARTINS DA ROCHA-GERARD Véronique**
assistant de conservation principal de 1èr cl, MAIRIE D'ORSAY,
(ORSAY)
- **Madame MAURY Pierrette**
Diététicienne, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX,
(PARIS 13EME)
- **Madame MAYEUL Sylviane**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE PALAISEAU,
(PALAISEAU)
- **Madame MEISSONNIER Christiane**
INFIRMIERE, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX,
(PARIS 13EME)
- **Monsieur MESLE Loic**
Adjoint technique territorial principal de 1°classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE
FRANCE,
(SAINT-OUEN)

- **Madame MESNARD Sylvie**
Aide soignante, GRAND HOPITAL DE L'EST FRANCILIEN,
(MEAUX)
- **Madame MICHAUD Isabelle**
ATSEM principal 1ère cl, MAIRIE D'EVRY,
(EVRY)
- **Monsieur MILLET Michel**
Chef d'équipe, MAIRIE D ITTEVILLE,
(ITTEVILLE)
- **Monsieur MONIER Michel**
adjoint technique, MAIRIE DE MASSY,
(MASSY)
- **Madame MORET Elisa**
Adjoint administratif principal 1° CL, COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION,
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)
- **Monsieur MOUSSIN Eddy**
Animateur principal de 1ere classe, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE,
(VIGNEUX-SUR-SEINE)
- **Monsieur NADAL Alexis**
Technicien, MAIRIE DE COURCOURONNES,
(COURCOURONNES)
- **Monsieur NIJEAN Romule**
Adjoint technique principal de 2e cl, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS,
(PARIS)
- **Monsieur NIMIAS Ariste**
Infirmier cl supérieure, MAIRIE DE VILLEJUIF,
(VILLEJUIF)
- **Monsieur NOEL Sylvain**
Aide-soignant, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU,
(CHAMPCUEIL)
- **Madame NOTE Muriel**
Assistante médico administrative cl exceptionnelle, MAIRIE DE VILLEJUIF,
(VILLEJUIF)
- **Monsieur NOURRY Jean-Pierre**
agent technique principal, HÔPITAL ANTOINE BECLERE,
(CLAMART)
- **Monsieur OLIVENCIA Marc**
Adjoint technique territorial principal 1° CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE
FRANCE,
(SAINT-OUEN)

- **Monsieur ORLIAC Didier**
EBOUEUR PRINCIPAL DE CLASSE SUP, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et
de l'Eau,
(PARIS)
- **Madame OUADAH Nadia**
Ouvrier principal 1ère cl, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRYAY-VAUCLUSE,
(EPINAY-SUR-ORGE)
- **Madame OUDIN Sylvie**
Adjoint administratif principal 1° CL, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRYAY-VAUCLUSE,
(EPINAY-SUR-ORGE)
- **Madame PACHURKA Rachel**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE CHILLY-MAZARIN,
(CHILLY-MAZARIN)
- **Monsieur PAILLE Patrick**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE CHILLY-MAZARIN,
(CHILLY-MAZARIN)
- **Madame PELARDA Joëlle**
Agent spécialisé principal 1ère CL des écoles maternelles, MAIRIE DE BRUNOY,
(BRUNOY)
- **Monsieur PELE Didier**
T.S.H, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU,
(CHAMPCUEIL)
- **Madame PEPIN Edith**
Attache principal, MAIRIE DE RIS-ORANGIS,
(RIS-ORANGIS)
- **Monsieur PEPIN Eric**
rédacteur principal 1ère cl, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud,
(EVRY)
- **Monsieur PERARD Jean-Pierre**
adjoint technique territorial principal de 2e cl, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE,
(SAINT-OUEN)
- **Monsieur PERCIOT Eric**
Ingénieur en chef, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud,
(EVRY)
- **Monsieur PERRIMOND Michel**
Directeur général des services, MAIRIE DE DRAVEIL,
(DRAVEIL)
- **Madame PERSONNE Corinne**
ATTACHE PRINCIPAL, MAIRIE DE MORSANG SUR ORGE,
(MORSANG-SUR-ORGE)
- **Madame PERTRIZEARD Odile**
Technicienne de laboratoire, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX,
(PARIS 13EME)

- **Monsieur PESCHEUX Pierre**
ouvrier principal, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU,
(CHAMPCUEIL)
- **Madame PESTON Marianne**
Agent de maitrise pricipal, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE,
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Monsieur PETIT Daniel**
Adjoint technique territorial principal 1° CL, MAIRIE DE MONTLHERY,
(MONTLHERY)
- **Madame PETIT Marie-Christine**
Adjoint technique territorial 1° CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE,
(SAINT-OUEN)
- **Madame PHILIPPE Murielle**
ingénieur, architecte d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - Dir. des espaces verts
et environnement,
(Paris)
- **Monsieur PICART Laurent**
Agent de Maitrise principal, Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud,
(EVRY)
- **Madame PIESSET Sylviane**
Auxiliaire de puériculture et de soins principale 1° CL, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION
DES FAMILLES,
(PARIS)
- **Monsieur PIQUE Alain**
Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES
DEPLACEMENTS,
(PARIS)
- **Madame POLET Claude**
Assistante maternelle, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE,
(VIGNEUX-SUR-SEINE)
- **Madame POLLET Sylviane**
adjoint technique, MAIRIE DE MASSY,
(MASSY)
- **Madame PRETET Sylviane**
Secrétaire administratif, centre d'action sociale ville de paris 18e,
(PARIS)
- **Monsieur PREVOTAT Denis**
Adjoint technique territorial 1° CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE,
(SAINT-OUEN)
- **Monsieur PREZOT Serge**
Adjoint administratif pp 1cl, MAIRIE D'EVRY,
(EVRY)

- **Madame PRIGENT Christine**
assistant de conservation principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D YERRES VAL DE SEINE,
(BRUNOY)

- **Monsieur RABESON Claude**
infirmier psychiatrique de classe supérieure, EPS BARTHELEMY DURAND,
(ETAMPES)

- **Madame RAIBAUT Marie-Lise**
rédacteur, MAIRIE DE YERRES,
(YERRES)

- **Monsieur RAMBUR Guy**
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Monsieur RAMDANI Bruno**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE COURCOURONNES,
(COURCOURONNES)

- **Madame RECANZONE France**
Assistante médico administrative cl exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER DES 2
VALLÉES,
(LONGJUMEAU)

- **Madame REDON Isabelle**
Auxiliaire de puériculture et de soins principale 1° CL, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION
DES FAMILLES,
(PARIS)

- **Madame REMY Martine**
Adjoint technique principal 1° CL, MAIRIE DE RIS-ORANGIS,
(RIS-ORANGIS)

- **Madame RENARD SOBCZAK Pascale**
Secrétaire médicale, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX,
(PARIS 13EME)

- **Monsieur RENET Jean-Claude**
Adjoint technique principal 2cl, MAIRIE D'EVRY,
(EVRY)

- **Madame RIARD Joëlle**
Auxiliaire de puériculture et de soins principale 1° CL, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION
DES FAMILLES,
(PARIS)

- **Madame RIVIERE Marie-Lorraine**
Aide-soignante, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS,
(PARIS)

- **Madame RIVOAL Danièle**
Technicienne de laboratoire titulaire, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE,
(ORSAY)


- **Madame ROBIN Christine**
assistante socio-administrative classe supérieure, EPS BARTHELEMY DURAND,
(ETAMPES)
- **Monsieur ROMANELLI Dominique**
Agent de Maitrise Principal, MAIRIE DE LONGJUMEAU,
(LONGJUMEAU)
- **Monsieur ROUDIER Eric**
infirmier psychiatrique classe supérieure, EPS BARTHELEMY DURAND,
(ETAMPES)
- **Monsieur ROUILLAT Eric**
assistante sociale principale, CHU BICETRE,
(LE KREMLIN-BICETRE)
- **Madame ROUSSEL Béatrice**
adjoint administratif ppal de 1ère classe, MAIRIE D'EVRY,
(EVRY)
- **Madame SALIS Tonine**
Auxiliaire de puériculture CL Exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES,
(LONGJUMEAU)
- **Madame SANGLIER Mireille**
Ouvrier principal 1° CL, GROUPE PUBLIC DE SANTÉ PERRAY-VAUCLUSE,
(EPINAY-SUR-ORGE)
- **Monsieur SAUVEGRAIN Didier**
ingénieur, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES,
(Versailles)
- **Madame SCHIARETTI Corine**
Secrétaire médicale, CHU BICETRE,
(LE KREMLIN-BICETRE)
- **Monsieur SECQUEVILLE Christian**
Technicien des services opérationnels cl supérieure, MAIRIE DE PARIS - Direction de la
Propreté et de l'Eau,
(PARIS)
- **Madame SMAGGHE Chantal**
AMA Cl exceptionnelle, HÔPITAL ANTOINE BECLERE,
(CLAMART)
- **Monsieur SOTTEAU Eric**
technicien principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D
YERRES VAL DE SEINE,
(BRUNOY)
- **Madame SOTTEAU Sophie**
attaché territorial, MAIRIE D'ANTONY,
(ANTONY)
- **Madame STANISZEWSKI Jacqueline**
Rédacteur principal 2° CL, COEUR D ESSONNE AGGLOMERATION,
(SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS)

- **Madame STEFANETTO Annick**
infirmière psychiatrique classe supérieure, EPS BARTHELEMY DURAND,
(ETAMPES)
- **Madame SURMULET Florence**
Adjoint administratif principal 1 cl, MAIRIE D'EVRY,
(EVRY)
- **Madame TALDIR Lydie**
assistante médicale classe excellence, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE,
(ORSAY)
- **Madame TASSET Pilar**
infirmière psychiatrique classe supérieure, EPS BARTHELEMY DURAND,
(ETAMPES)
- **Monsieur TAVERNIER Patrick**
technicien, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE
ET DE LA PROTECTION,
(PARIS)
- **Madame THIRY Laurence**
Aide soignant, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU,
(CHAMPCUEIL)
- **Madame THOMAS Corinne**
Infirmier diplômé d'état cl supérieure, HÔPITAL ANTOINE BECLERE,
(CLAMART)
- **Madame TZARA Véronique**
Infirmière diplômée d'Etat B NES, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX,
(PARIS 13EME)
- **Monsieur VALDESTIN Philippe**
cadre supérieur, Conseil départemental des Hauts-de-Seine,
(NANTERRE)
- **Madame VALLIER Marie-Anne**
adjoint administratif PP 1 cl, MAIRIE DE PARIS - Direction Espaces Verts & Environnement,
(PARIS)
- **Monsieur VAVOIS Didier**
TSH 2eme cl, HOPITAL PITIE - SALPETRIERE - C. FOIX,
(PARIS 13EME)
- **Monsieur VELAIDON Max**
technicien, MAIRIE DE VIGNEUX SUR SEINE,
(VIGNEUX-SUR-SEINE)
- **Madame VERCHERIN Jocelyne**
Adjoint administratif principal 1 cl, MAIRIE D'EVRY,
(EVRY)
- **Monsieur VERDEL Marc**
Technicien des services opérationnels cl supérieure, MAIRIE DE PARIS - Direction de la
Propreté et de l'Eau,
(PARIS)

- **Madame VESTAL Murielle**
Adjoint administratif hospitalier principal 1° CL, CENTRE HOSPITALIER DES 2 VALLÉES,
(LONGJUMEAU)
- **Monsieur VIGNE Jean-Marie**
Aide soignant, HOPITAL GEORGES CLEMENCEAU,
(CHAMPCUEIL)
- **Madame VINCHON Marie-Pierre**
agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SAVIGNY-SUR-ORGE,
(SAVIGNY-SUR-ORGE)
- **Madame VIVIEN Marie-Agnès**
adjoint administratif principal de 2e cl, MAIRIE DE PARAY-VIEILLE-POSTE,
(PARAY-VIEILLE-POSTE)
- **Monsieur VOLFF Didier**
technicien, MAIRIE DE JUVISY-SUR-ORGE,
(JUVISY-SUR-ORGE)
- **Madame ZIELINSKI Pascale**
Auxiliaire de puériculture cl exceptionnelle titulaire, GROUPE HOSPITALIER NORD
ESSONNE,
(ORSAY)

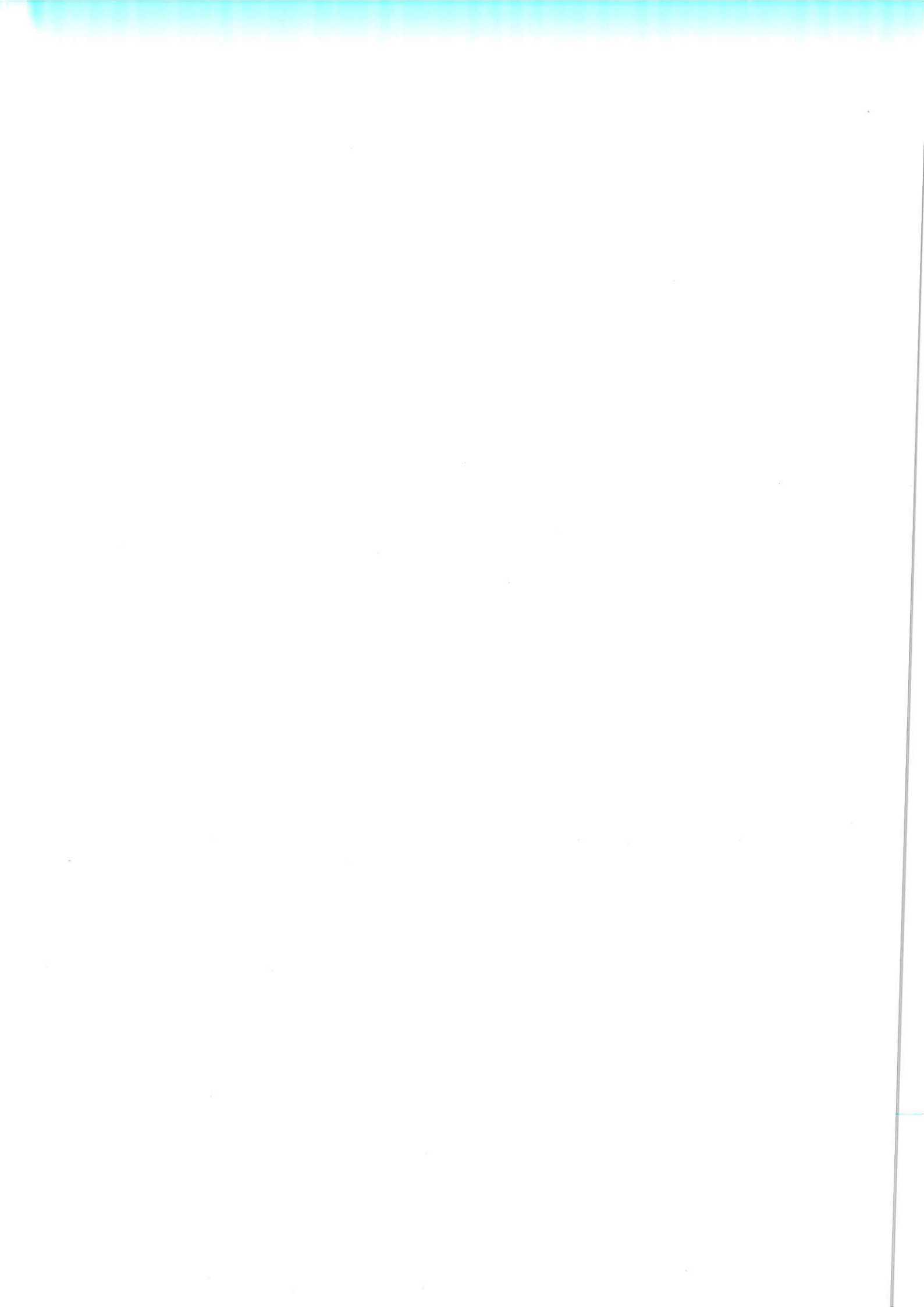
Article 4 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

EVRY, le 07/12/2018



Jean-Benoit ALBERTINI

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa notification.



DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable par intérim du service de publicité foncière de Corbeil 1

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à MME. BAUDU Nathalie, chef de contrôle, adjointe au responsable du service de publicité foncière de Corbeil 1, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme DASQUET-SAUCES Agnès	Mme MENESTREAU Marie-Virginie	

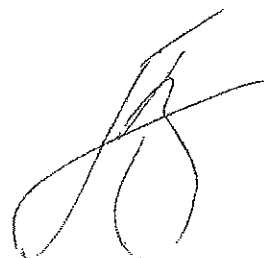
Article 3

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service et publié au Recueil des Actes Administratifs.

A Corbeil-Essonnes, le 2 janvier 2019

Le comptable, responsable du service de publicité foncière,

Jean BOIDE
Inspecteur Divisionnaire
Responsable par intérim des SPF
Corbeil 1 Corbeil 2 & Corbeil 3



DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable par intérim du service de publicité foncière de Corbeil 2

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. ROUÉ Yves, Inspecteur, adjoint au responsable du service de publicité foncière de Corbeil 2, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M. HERVET Christian		
---------------------	--	--

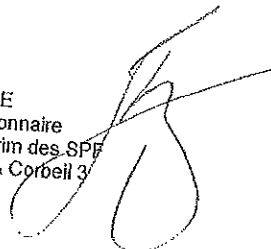
Article 3

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service et publié au Recueil des Actes Administratifs.

A Corbeil-Essonnes, le 2 janvier 2019

Le comptable, responsable du service de publicité foncière,

Jean BOIDE
Inspecteur Divisionnaire
Responsable par intérim des SPF
Corbeil 1 Corbeil 2 & Corbeil 3



DELEGATION DE SIGNATURE

Le comptable, responsable par intérim du service de publicité foncière de Corbeil 3,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme BUSSEAU Michelle, Chef de contrôle, adjointe au responsable du service de publicité foncière de Corbeil 3, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme VIGNANDO Fabienne		
-----------------------	--	--

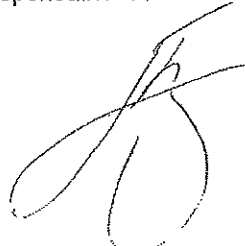
Article 3

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service et publié au Recueil des Actes Administratifs.

A Corbeil-Essonnes, le 2 janvier 2019

Le comptable, responsable du service de publicité foncière,

Jean BOIDE
Inspecteur Divisionnaire
Responsable par intérim des SPF
Corbeil 1 Corbeil 2 & Corbeil 3



DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL ET ACTION EN RECOUVREMENT

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de JUVISY

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme SOUMARE Khady, inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de JUVISY, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € portée à 100 000 € pour les demandes de remboursement de crédit d'impôt recherche et de crédit d'impôt compétitivité emploi ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 15 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

8°) En mon absence, je donne pouvoir à Mme SOUMARE Khady inspectrice, en son absence à Mme MARTINEZ Nathalie contrôleuse principale, en son absence à M. SABAN Frédéric contrôleur, en son absence à Mme DE SA Maria contrôleuse, et en son absence à Mme PEYRACHE Évelyne contrôleuse, pour me remplacer dans mes fonctions.

Je déclare continuer à assumer la gestion de mon poste pendant l'intégralité de la période correspondant aux congés de toute nature que je serais amené à prendre, sauf recours personnel contre mon mandataire.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
SOUMARE Khady	Inspectrice	15 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 euros
DE SA Maria	Contrôleuse	10000 €	10 000 €	6 mois	10 000 euros
MARTINEZ Nathalie	Contrôleuse principale	10000 €	10 000 €	6 mois	10 000 euros
PEYRACHE Evelyne	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 euros
SABAN Frédéric	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 euros
HECQUET Nathalie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 euros
KEITH Hervé	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 euros
MORIO Mélanie	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 euros
PAUCHARD Sophie	Contrôleuse	10000 €	10 000 €	6 mois	10 000 euros
ANDRIAMANANTENA Josette	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 euros
EJILANE Sandrine	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 euros
IBRAHIM Ahmed	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 euros
DELLOUE Jean-Marie	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	6 mois	10 000 euros

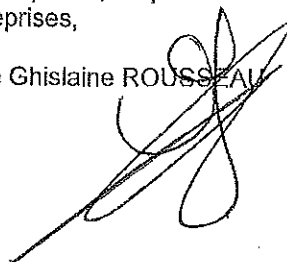
Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne.

A JUVISY, le 09/01/2019

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

Mme Ghislaine ROUSSEAU



2019 - DDFIP - 006

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers d'EVRY,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

Mme LEGRAND Lise	M MOUNIE Frédéric	M SOUMILLE Patrick
------------------	-------------------	--------------------

Inspecteurs des Finances Publiques, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers d'Evry, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme BOURHIS Guenaëlle	Mme CLUZEL Sandra	Mme GOMBERT Françoise
Mme LAHMER Dominique	Mme LEDUC Marie-Christine	Mme LUTAI Sylvie
Mme TREBEL Nadine	Mme VARGAS Michèle	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M CATHALY Bertrand	Mme CORTESI Laura	Mme DE OLIVEIRA Marie-Pierre
Mme DOMAS Elise	Mme GESLOT Françoise	Mme GILLET Yvette
Mme JEAN-FRANÇOIS Sandra	M MEZIANE Rédouan	Mme REMEUR Joëlle
Mme ROUY Isabelle	Mme SAFIYULLA Nazeema	Mme SEGUIN-CADICHE Magalie
Mme TAHBOUB Françoise	Mme VOCHÉLET Anne-Claire	

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme LEDUC Marie-Christine	Contrôleur Principal des Finances Publiques	500 €	3 mois	5 000 €
Mme BOURHIS Guenaëlle	Contrôleur des Finances Publiques	500 €	3 mois	5 000 €
Mme CLUZEL Sandra	Contrôleur des Finances Publiques	500 €	3 mois	5 000 €
M DESMOULIERS Guillaume	Contrôleur des Finances Publiques	500 €	3 mois	5 000 €
Mme HOFFNER Marie- Pierre	Contrôleur des Finances Publiques	500 €	3 mois	5 000 €
Mme PICAURON Stéphanie	Contrôleur des Finances Publiques	500 €	3 mois	5 000 €
Mme COROUGE Liliane	Agent des Finances Publiques	200 €	3 mois	2 000 €
M GRARD Laurent	Agent des Finances Publiques	200 €	3 mois	2 000 €
Mme MARTINS SERRA Cristina	Agent des Finances Publiques	200 €	3 mois	2 000 €

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne.

A EVRY, le 08 janvier 2019

Le comptable, responsable du Service des Impôts des Particuliers,

Lionel BOYER



**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

2019-DDRP-007.

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de JUVISY

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean philippe RAVIER, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de JUVISY, ET Madame Fabienne ALFAGEME, adjointe ; à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BONODOT Pascal		
----------------	--	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BOURCE LAURENCE	CHEVIGNAC MARYLINE	FERACCI ALAIN
DUQUESNOY VIRGINIE	LOISEL HELENE	SINOQUET AMANDINE
DECAGNY VIRGINIE		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

GERMON CHRISTELLE	MAZZOLI NATHALIE	MENIERE DAVID
CARDUCCI AURELIE	GROIX AURELIE	TROCADOR STEPHANE
LAMAISON MARTINE	SBAI OIHIBA	VERON PHILIPPE
AZISE CHECK	CHOUFANI KHALED	BARRY ABDOULAYE
KHELIFI MELANIE	ANGER SANDRINE	
ADJADJ NASSIMA		SCHEUER MARLENE
FONSAT CHRISTINE	BOYER CYRIELLE	BELLINA NICOLAS
GODEFROY FREDERIC	SCHMITT YANN	

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
MARQUES DANIELLE		500€	6 MOIS	10000€
SCHER SYLVIE		500€	6 MOIS	10000€
SALOME ELYANE		500€	6 MOIS	10000€
PICARD DOMINIQUE		500€	6 MOIS	10000€
HADDAD SEVERINE		500€	6 MOIS	10000€
ARUN PRATHEEB ALINE		500€	6 MOIS	10000€
BAUGE AURELIE		500€	6 MOIS	10000€
LAMBERIOUX CHRISTELLE		500€	6 MOIS	10000€

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
NGUYEN DINH BAO LONG		500€	6 MOIS	10000€
BONTEMPS ELYSE		500€	6 MOIS	10000€
MONGAILLARD CEDRIC		500€	6 MOIS	10000€
BENSMILI SOUKAINA		500€	6 MOIS	10000€
TONI CATHY		500€	6 MOIS	10000€

Article 5

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché dans les locaux du service.

A JUVISY LE 09/01/2019

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers
SIP de JUVISY

A. GABRIELI

Le Comptable Public
Antoine GABRIELI

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de CORBEIL-ESSONNES (91)

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme BOSOM Céline (inspectrice) et à Mme VALKRE Nathalie (inspectrice), toutes deux adjointes au responsable du service des impôts des entreprises de Corbeil-Essonnes, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 30 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

8°) En mon absence, je donne pouvoir à Mme BOSOM Céline (inspectrice) et à Mme VALKRE Nathalie (inspectrice) aux fins de me remplacer dans mes fonctions.

Je déclare continuer à assumer la gestion de mon poste pendant l'intégralité de la période correspondant aux congés de toute nature que je serais amené à prendre, sauf recours personnel contre mon mandataire.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

Aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
ECKERT Pascale	Contrôleur Pal	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 euros
GROISNE Francine	Contrôleur Pal	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 euros
JALLET Jean-François	Contrôleur Pal	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 euros
VEZIEN Annick	Contrôleur Pal	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 euros
COLIN Stéphanie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 euros
GAY Emmanuel	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 euros
GRASSET Isabelle	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 euros
HARON Claudine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 euros
HENNEQUIN Christophe	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 euros
PINEAU Nathalie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 euros
POMMIER Magalie	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 euros
POMPIERE Kathleen	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 euros
VESTON Christine	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	15 000 euros

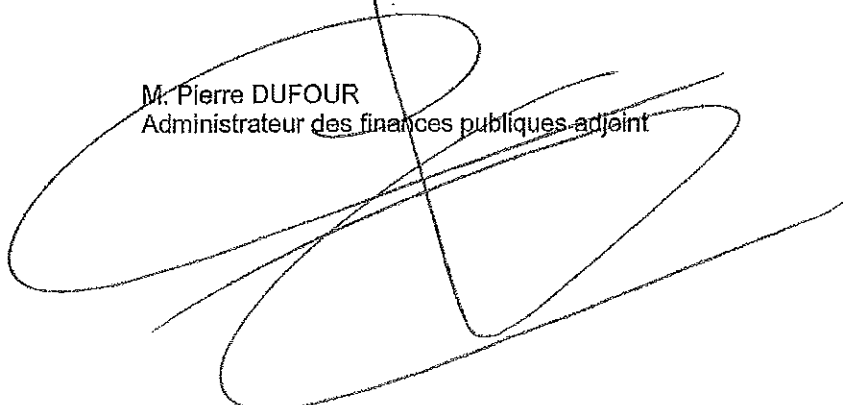
Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'ESSONNE.

A Corbeil, le 10 janvier 2010

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de CORBEIL-ESSONNE,

M. Pierre DUFOUR
Administrateur des finances publiques adjoint



2019 - DDFIP - 010 .

DELEGATION DE SIGNATURE D'UN COMPTABLE CHARGE D'UNE TRESORERIE

Le comptable, responsable de la trésorerie de ETAMPES COLLECTIVITES.

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme COUDERT Sophie, Inspectrice, M BONELLI Philippe, Inspecteur, M BOUSCARLE Martin, Inspecteur, adjoint(s) au comptable chargé (s) de la trésorerie de ETAMPES COLLECTIVITE, à l'effet de signer :

- 1°) les actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- 2°) l'octroi des délais de paiement des créances de toutes collectivités et les courriers y afférents ;
- 3°) l'ensemble des actes d'administration et de gestion du service ;

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de :

- 1°) signer les actes relatifs au recouvrement et notamment aux actes de poursuite et les déclarations de créances ;
 - 2°) signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
 - 3°) acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
 - 4°) recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des services dont la gestion lui est confiée ;
 - 5°) opérer à la Direction Départementale des Finances Publiques les versements aux dates prescrites et en retirer récépissé à talon ;
 - 6°) signer les déclarations de recettes ou de donner quittance aux usagers suite à paiement à la caisse en espèces ou en carte bancaire ou d'apposer le cachet « sous réserve d'encaissement » pour les paiements par chèque ;
 - 7°) signer les virements de gros montants et/ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Autres actes- Alinéa de l'art 2 concerné (à préciser pour chaque agent)
HUCK Johann	Contrôleur	24 mois	5000€	1)
PARISSE Stéphane	Contrôleur	24 mois	5000€	1) et 6)
VOZNIAK Marion	Contrôleuse	24 mois	5000€	1) et 6)
BUISSON Chantale	Agente			6)
HACKER Sandra	Contrôleuse			6) et 7) Ordre de paiement
RUQUET Philippe	Agent			6)
PLANTADE Valérie	Contrôleuse			6) et 7) Ordre de paiement
SAINT BELLIE Isabelle	Agente			6)
LEJEUNE Patricia	Agente			6)
ROS Agnès	Agente			6)
LAPAWA Lydie	Contrôleuse			6)
PIERSON Danièle	Contrôleuse principale			7)
CHAUVEAU Fabienne	Contrôleuse principale			7)
MOMOT Evelyne	Contrôleuse			7) Ordre de paiement
LECLERE Annie	Contrôleuse principale			7) Ordre de paiement
HARMENIL Cilia	Contrôleuse			7) Ordre de paiement
LE CLECH Mireille	Contrôleuse principale			7) Ordre de paiement
GAUDOUX Sophie	Agente			6)

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne.

A Etampes le 02/01/2019
Le comptable (signature et nom),



Hervé PAILLET



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

**Arrêté 2019 – DDFIP – n° 011 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public
des services de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne**

Le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Essonne

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018 – PREF – DCPPAT - BCA – 068 du 22 mai 2018 portant délégation de signature en matière de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne à M. Philippe DUFRESNOY, Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Essonne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les services de la Direction Départementale des Finances Publiques du Département de l'Essonne seront fermés à titre exceptionnel :

- le vendredi 31 mai 2019 ;
- le vendredi 16 août 2019.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

A Evry, le 14 janvier 2019

Le Directeur Départemental des Finances Publiques


Philippe DUFRESNOY

Administrateur Général des Finances Publiques

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'ESSONNE**
27 rue des Mazières
91011 EVRY CEDEX

DECISION n° 2019 – DDFIP – 012

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Le Directeur du Pôle Pilotage et Ressources de la Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 27 avril 2018, portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet, en qualité de Préfet de l'Essonne (hors classe) ;

Vu le décret du 6 juin 2016 affectant M. Angelo VALERII, Administrateur général des finances publiques, à la Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018 – PREF – DCPAT- BCA - 069 du 22 mai 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'Etat à M. Angelo VALERII, Administrateur général des finances publiques ;

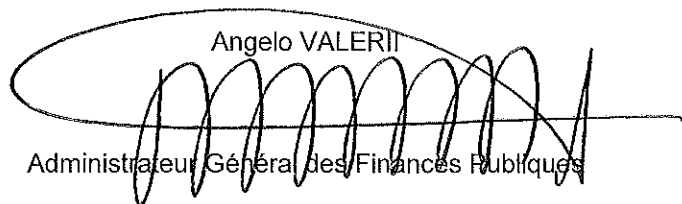
Vu l'arrêté préfectoral 2018 – PREF – DCPAT – BCA - 065 du 22 mai 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Angelo VALERII, Administrateur général des finances publiques ;

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par les arrêtés du Préfet de l'Essonne en date du 22 mai 2018, seront exercées par :

M. Laurent MARTINEZ-JOURDAN, inspecteur principal des finances publiques,
Mme Florence BROUILLAUD, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
Mme Anne LE BALCH, inspectrice des finances publiques,
M. Georges BRACQ, contrôleur des finances publiques,
Mme Florence REBUFFE, contrôlease des finances publiques,
Mme Alexandra GERNEZ, agente des finances publiques.

Fait à Évry, le 14 janvier 2019

Angelo VALERII

Administrateur Général des Finances Publiques



Délégation de signature

A donner par les Comptables publics à leurs adjoints

Je soussignée, Isabelle SABELLICO, Comptable Public, responsable du Centre des Finances Publiques de Grigny

Déclare :

Constituer pour son mandataire spécial et général,
Mme Isabelle GARDET

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, le Centre des Finances Publiques de Grigny

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Départementale des Finances Publiques ou à la Recette des Finances les versements aux époques prescrites et en retirer récépissés à talon, de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération.

L'autoriser à agir en justice.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Centre des Finances Publiques de Grigny, entendant ainsi transmettre à Mme Isabelle GARDET tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés,

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente délégation.

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne.

Fait à Grigny

le 07/01/2019

SIGNATURE DU MANDATAIRE

(précédée de la mention « Bon pour acceptation de pouvoir »)

Bon pour acceptation
Isabelle SABELLICO

SIGNATURE DU MANDANT

(précédée de la mention « Bon pour pouvoir »)

Bon pour pouvoir
Isabelle SABELLICO

2019-DDFIP-014.

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Yerres

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête 1er :

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Martine RAHMIL, inspectrice principale, chargée de mission au service des impôts des particuliers de Yerres, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000€ ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à M. Gilles LEJEUNE et Fabrice QUENARD, inspecteurs, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Yerres, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000€ ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

POISSON Martine	GUEMACHE Virginie	LOEUL Valérie
GIRAUD Sandra	JEAN-PIERRE Antoine	MINAIR Nadine
DA SILVA Caroline		

Article 3bis

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite de 10 000€, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

La présente délégation est octroyée à titre temporaire à compter du 7 décembre 2018 jusqu'au 1^{er} février 2019

DIGONNAUX Valérie	MINAUD Gilberte	NOEL Pascale
-------------------	-----------------	--------------

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BOUKHELIFI Dalila	DALEGRAND Jean Calixte	GUYOT Sabrina
MAILLARD Pascale	AUGUSTINE Anissa	DAVID Isabelle
MEJAI Dalal	GROSPERRIN Marion	COLLIN Catherine
DUBOIS Sylvie	BALIKIAN Aïsla	CHAILLET Carole
OMOLU Claudia	REIGNER Sonia	ROCHAIS Marie
SIDHOUM Abdelmalek	TALI Alphonse	VILAPLANA Helene
DELLA-GASPERA Lydie	HERVEY Morgane	

Article 5

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
DONGE Jacques	Contrôleur principal	3 000€	6 mois	10 000€
MORIN Chantal	Contrôleur principal	3 000€	6 mois	10 000€
BELLON Philippe	Contrôleur principal	3 000€	6 mois	10 000€
MICHEL Paulette	Contrôleur principal	3 000€	6 mois	10 000€
MICHEL Didier	Contrôleur principal	3 000€	6 mois	10 000€
JACOB François	Contrôleur principal	3 000€	6 mois	10 000€
MALAFOSSE Claudine	Contrôleur	3 000€	6 mois	10 000€
BEDOUHENE Aii	AAP	500€	3 mois	3 000€
HERVEY Morgane	AAP	500€	3 mois	3 000€
DELLA GASPERA Lydie	AAP	500€	3 mois	3 000€
AFI Brigitte	AAP	500€	3 mois	3 000€
DHAHRI Hamele	AA	500€	3 mois	3 000€
SCHIMPF Raymonde	AAP	500€	3 mois	3 000€

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché dans les locaux du service.

A Yerres, le 16 janvier 2019
Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,
Frédérique Haye-Leroy



2019 - DAF/P_015.

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL ET ACTION EN RECouvreMENT**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de EVRY VILLE NOUVELLE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme BOUTELOUP Béatrice, contrôleuse, au service des impôts des entreprises de EVRY VILLE NOUVELLE, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 30 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

8°) En mon absence, je donne pouvoir à Mme BOUTELOUP Béatrice pour me remplacer dans mes fonctions.

Je déclare continuer à assumer la gestion de mon poste pendant l'intégralité de la période correspondant aux congés de toute nature que je serais amené à prendre, sauf recours personnel contre mon mandataire.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
SABLONIERE François	inspecteur divisionnaire	15 000 €	15 000 €	6 mois	15 000 euros
AUROQUE Mildred	contrôleuse	15 000 €	15 000 €	6 mois	15 000 euros
BERTHONNAUD Laurence	contrôleuse	15 000 €	15 000 €	6 mois	15 000 euros
CHAUDE Cécile	contrôleuse	15 000 €	15 000 €	6 mois	15 000 euros
FABISIAK Florence	contrôleuse	15 000 €	15 000 €	6 mois	15 000 euros
HANI Siham	contrôleuse	15 000 €	15 000 €	6 mois	15 000 euros
HALINIAK Christine	contrôleuse	15 000 €	15 000 €	6 mois	15 000 euros
MURAT Elisabeth	contrôleuse	15 000 €	15 000 €	6 mois	15 000 euros
PERROT Françoise	contrôleuse	15 000 €	15 000 €	6 mois	15 000 euros
ROUILLE Caroline	contrôleuse	15 000 €	15 000 €	6 mois	15 000 euros
SANCHEZ Sophie	contrôleuse	15 000 €	15 000 €	6 mois	15 000 euros

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne.

A Evry, le 17 janvier 2019
Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

Michel DARTOUT
Administrateur des Finances Publiques Adjoint
Chef des Services Comptables
Service des Impôts des Entreprises d'Evry
306-308 square des Champs-Élysées
91012 EVRY Cedex
Tel : 01 69 36 63 40



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE DE L'ESSONNE

Direction des Relations avec
les Collectivités locales

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

n° 2019-PREF-DRCL-006 du 11 janvier 2019

portant modifications statutaires du syndicat intercommunal de mutualisation de services (SIMS)

LE PRÉFET DE L'ESSONNE,

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-20 et L.5212-1 et suivants ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, en qualité de préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 12 octobre 2017 portant nomination de M. Abdel-Kader GUERZA, sous-préfet hors-classe, en qualité de sous-préfet de Palaiseau ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018-PREF-DCPPAT-BCA-260 du 20 décembre 2018 portant délégation de signature à M. Abdel-Kader GUERZA, Sous-Préfet de Palaiseau, assurant l'intérim du poste de Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne et de sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 mars 1999 portant création du syndicat intercommunal de réhabilitation urbaine du quartier de la gare SNCF Boussy-Quincy ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2014 portant modification des statuts du syndicat intercommunal de réhabilitation urbaine du quartier de la gare SNCF Boussy-Quincy par l'extension de ses compétences, de son périmètre à la commune de Varennes-Jarcy et le changement de sa dénomination en syndicat intercommunal de mutualisation des services (SIMS) ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 portant retrait de la commune de Varennes-Jarcy du syndicat intercommunal de mutualisation de services (SIMS) ;

VU la délibération du 14 novembre 2018 par laquelle le comité syndical du SIMS a décidé de modifier les statuts du syndicat ;

VU les lettres de notification reçues le 20 novembre 2018, par lesquelles le président du SIMS a demandé aux maires des communes membres du SIMS, d'inviter leurs organes délibérants respectifs à se prononcer sur les modifications statutaires telles qu'acceptées dans la délibération du 14 novembre 2018 précitée ;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes de Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart se prononçant favorablement aux modifications statutaires du SIMS ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L. 5211-20 du code général des collectivités territoriales, « (...) A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. / La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. / La décision de modification est prise par arrêté du représentant ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements intéressés. » ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L. 5211-5 II du même code, « (...) Cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. / Cette majorité doit nécessairement comprendre : / 1° Pour la création d'un syndicat, les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée ; (...) » ;

CONSIDERANT que dès lors réunies les conditions de majorité requises :

SUR PROPOSITION de Monsieur le sous-préfet de Palaiseau pour le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne absent ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Est prononcée la modification des statuts du syndicat intercommunal de mutualisation de services à compter de la publication du présent arrêté.

Article 2 :

Un exemplaire des statuts du syndicat intercommunal de mutualisation de services est annexé au présent arrêté.

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Durant ce délai de deux mois, les recours suivants peuvent être introduits par courrier recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux exercé auprès de l'autorité préfectorale,
- soit un recours hiérarchique adressé au ministre concerné.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ce recours, gracieux ou hiérarchique, interrompt le délai de recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réponse de l'administration, qu'elle soit explicite ou implicite, en application des dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une publication dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne, et dont copie sera transmise, pour valoir notification, au président du syndicat intercommunal de mutualisation de services, ainsi qu'aux maires des communes membres, à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques de l'Essonne et Monsieur le Directeur départemental des territoires de l'Essonne.

Pour le préfet de l'Essonne et par délégation,
Pour le secrétaire général absent,
Le Sous-Préfet de Palaiseau,


Abdel-Kader GUERZA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

DE MUTUALISATION DE SERVICES

STATUTS

Article 1^{er} :

En application des articles L 5212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il est constitué entre les communes de Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart, un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple qui prend la dénomination de :

- **SIMS : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUTUALISATION DE SERVICES**

Article 2 :

Le syndicat a pour compétences :

1. a La poursuite de l'aménagement du quartier de la gare de Boussy-Saint-Antoine dont les résidences Les Buissons, Le Vieillet, le parc urbain, les places basse et haute de la gare, la gare routière, les parcs relais, les voies bus, ainsi que l'ensemble des circulations routières et piétonnes lié à cet aménagement.
1. b La gestion et l'entretien des espaces verts et des équipements créés dans le cadre des aménagements du quartier de la gare de Boussy-Saint-Antoine, identifiés d'un commun accord entre les communes de Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart et par délibération du Comité Syndical.

Les acquisitions de terrains actuellement non communaux, rendues nécessaires pour la réalisation du programme, seront à la charge de chaque commune, selon leur implantation territoriale.



2. La gestion du service urbanisme : instruction des autorisations et des dossiers liés à l'urbanisme et au droit des sols. Les agents concernés sont personnels du SIMS.
3. Les procédures liées à la commande publique et les marchés publics, identifiés d'un commun accord, dont la conclusion présente un avantage économique.
Les agents du service « marchés publics » sont personnels du SIMS.
4. Le syndicat peut mettre à disposition ses services au profit des communes membres, selon des modalités définies par convention.

Les personnels non transférés au SIMS demeurent agents communaux.

Article 3 :

Le siège du syndicat est fixé à la mairie de Quincy-sous-Sénart (91480), 5 rue de Combs-la-Ville.

Article 4 :

Le syndicat est créé sans fixation de terme.

COMITE SYNDICAL

Article 5 :

Le syndicat est administré par un comité composé de quatre délégués titulaires et de deux délégués suppléants par commune.

En cas d'empêchement, le délégué titulaire peut se faire remplacer par un délégué suppléant qui siègera alors au comité avec voix délibérative.

Les quatre délégués titulaires et les deux délégués suppléants sont désignés par le Conseil Municipal de la commune concernée.

Ils peuvent être remplacés dans les mêmes conditions.

L'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Article 6 :

Le bureau est constitué de quatre membres élus par le comité syndical parmi les membres délégués.

Sa composition est la suivante :

- un président
- un vice-président
- deux autres membres

En cas de perte par un membre du bureau de la qualité de membre du comité syndical, il est procédé à son remplacement.

Le président peut déléguer, par arrêté, l'exercice d'une partie de ses fonctions au vice-président.

FONCTIONNEMENT

Article 7 :

Le comité se réunit au moins une fois par trimestre au siège du syndicat ou dans un lieu choisi par le comité dans l'une des communes membres.

Le bureau exerce les attributions qui lui ont été confiées par le comité dans les conditions et sous les réserves prévues par la loi.

Le comité et le bureau délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité prévues par le Code général des collectivités territoriales.

DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 8 :

Le budget du syndicat pourvoit aux dépenses d'investissement et de fonctionnement pour lesquelles il est constitué.

Les recettes du budget du syndicat comprennent (liste non exhaustive) :

Les contributions communales,

Toutes subventions ou participations, notamment celles provenant :

- de l'Etat,
- de la Région Ile-de-France,
- du Département de l'Essonne,
- du Syndicat des transports d'Ile-de-France (Ile-de-France Mobilités),
- des organismes publics ou privés, des bailleurs...

Le produit des dons et legs,
 Le produit de la fiscalité locale directe,
 Le produit des emprunts.

La contribution des communes aux dépenses du syndicat est répartie comme suit :

Pour la compétence n°1 : la contribution des communes aux dépenses est répartie à parts égales entre Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart.

Pour la compétence n°2 et le personnel en charge des procédures liées à la commande publique (compétence n°3) : la contribution des communes aux dépenses est répartie au prorata du nombre d'habitants.

Pour la compétence n°3 (hors traitement du personnel en charge des procédures) : la contribution des communes aux dépenses est répartie selon les montants des marchés transférés et pour les marchés directement conclus par le syndicat, selon la localisation de la prestation concernée.

Pour la compétence n°4 : la contribution des communes aux dépenses est définie selon les modalités financières de la convention de mise à disposition.

Pour le fonctionnement administratif du SIMS qui est assuré par le personnel communal de Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart, une enveloppe indemnitaire sera déterminée annuellement, répartie proportionnellement.

Article 8 bis :

Pour la compétence n°1 :

Les opérations de travaux, lorsqu'elles sont réalisées et réceptionnées par le syndicat, font l'objet d'un transfert aux communes de Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart. Le transfert porte sur les éléments suivants :

- les travaux,
- les emprunts réalisés,
- le FCTVA,
- toutes autres écritures comptables liées aux opérations,

La répartition financière du transfert des opérations de travaux se fait à parts égales entre les communes de Boussy-Saint-Antoine et Quincy-sous-Sénart.

**MODIFICATIONS DES CONDITIONS INITIALES
DE COMPOSITION ET DE FONCTIONNEMENT**

Article 9 :

Les conditions :

- d'admission d'une nouvelle commune,
- de modification des statuts,
- de retrait d'une commune membre,
- d'adhésion à un établissement public de coopération intercommunale,
- de dissolution du syndicat,

Sont soumises aux dispositions prévues aux articles L 5211-17 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Article 10 :

Les statuts du syndicat devront être annexés à chaque délibération des communes adhérentes.

Vu pour être annexé à

l'arrêté préfectoral n°2019-PREF-DRCL-006 du 11 janvier 2019

Pour le Préfet de l'Essonne et par délégation,
Pour le secrétaire général par intérim,
Le sous-Préfet de Palaiseau

Abdel-Kader GUERZA



PREFET DE L'ESSONNE

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France**

Service nature, paysages et ressources

Pôle police de la nature, chasse et CITES

ARRETE PREFECTORAL n° 2019 DRIEE-IF/004

**Portant dérogation à l'interdiction de dégrader et détruire des spécimens d'espèces
végétales protégées accordée au Conseil départemental de l'Essonne**

LE PREFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU** Le code de l'environnement et notamment les articles L.411-1, L.411-2, L.415-3, R.411-1 et suivants ;
- VU** L'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;
- VU** L'arrêté ministériel du 20 janvier 1982 fixant les listes des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- VU** L'arrêté ministériel du 21 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale ;
- VU** L'arrêté n° 2018-PREF-DCPPAT-BCA-093 du 22 mai 2018 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet de l'Essonne à Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;
- VU** L'arrêté n° 2018-DRIEE-IdF-020 du 22 juin 2018 portant subdélégation de la signature de Monsieur Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à ses collaborateurs ;
- VU** La demande présentée en date du 21 décembre 2018 par le Conseil départemental de l'Essonne. représenté par Madame Marie-Claude BONIN-RABELLE, directrice de l'environnement ;
- VU** L'avis favorable assorti de prescriptions du 14 janvier 2019 du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ;

Considérant que la demande porte sur le risque de dégradation et de destruction de spécimens d'espèces protégées,

Considérant que la dérogation s'inscrit dans le cadre d'actions en faveur de la restauration de la station de la Renoncule nodiflore actuellement menacée par la fermeture du milieu,

Considérant qu'il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes pour permettre l'acquisition de connaissances sur ces espèces,

Considérant que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces protégées concernées par la demande dans leur aire de répartition naturelle,

Sur proposition du Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Identité du bénéficiaire et objet de la dérogation

Dans le cadre d'actions en faveur de la restauration des stations de Renoncule nodiflore les personnes désignées ci-dessous sont autorisées à dégrader et détruire certains spécimens des espèces végétales désignées à l'article 2, dans les conditions définies aux articles 3 à 10.

- Mme Sabine BEUTIN (BIOTOPE, spécialiste flore),
- Mme Alexandra POTIER (CBNBP)

ARTICLE 2 : Espèces concernées et nombre

Espèces protégées concernées:

Renoncule nodiflore (*Rununculus nodiflorus*)

Nombre :

- 120 pieds

ARTICLE 3 : Lieux d'intervention

Les opérations seront menées sur la platière de Bellevue à Moigny-sur-École.

ARTICLE 4 : Durée de validité

Cette autorisation est valable à compter de la date de signature du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2019 (avec notamment étrépage en janvier 2019 ou automne 2019).

ARTICLE 5 : Autres réglementations

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par les réglementations autres que celle relative aux espèces protégées.

ARTICLE 6 : Modalité d'intervention

Cette autorisation est délivrée sous réserve de bien respecter le plan de restauration inscrit dans le rapport d'étude sur la restauration des stations de renoncule nodiflore sur la platière de Bellevue à Moigny-sur-Ecole (BIOTOPE, 2018).

ARTICLE 7 : Modalité de compte-rendu des interventions

Les compte-rendus d'intervention et l'état d'avancement de recolonisation de l'espèce seront fournis à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France.

Par ailleurs, dans le cadre du Système d'Information Nature Paysages, le pétitionnaire participe à l'enrichissement de l'observatoire régional de la biodiversité et de programmes publics de connaissance et de conservation du patrimoine naturel par la saisie ou la transmission de données naturalistes. Il veillera à transmettre à la DRIEE les données d'observation des espèces végétales : données brutes, métadonnées et données de synthèse.

Les données d'observation devront répondre aux exigences du SINP : données géo-référencées au format numérique, avec une liste de champs obligatoires.

ARTICLE 8 : Publication

Le présent arrêté est notifié au bénéficiaire, et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne.

ARTICLE 9 : Voie et délai de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité, dans les conditions prévues à l'article R. 421-1 du code de justice administrative. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) dans le même délai de deux mois, qui proroge le délai de recours contentieux. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours administratif emporte décision implicite de rejet de cette demande, conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative.

ARTICLE 10 : Exécution de l'arrêté

Le préfet de l'Essonne et le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Vincennes, le **15 JAN. 2019**

Pour le préfet de l'Essonne et par délégation,
Pour le directeur régional et interdépartemental de
l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
Le chef du pôle police de la nature, chasse et CITES



Bastien MOREIRA-PELLET

DECISION n° 2019 - 02

Portant délégation de signature à Monsieur Aldric EVAIN Directeur-adjoint, Directeur des Affaires médicales, de la Patientèle, de la Communication – Secrétaire général

Le Directeur du Groupe hospitalier Nord Essonne

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-36,

Vu le décret n° 92-783 du 6 Août 1992 relatif à la délégation de signature des Directeurs d'établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2008.921 du 2 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des Etablissements mentionnés à l'article 2 (1er-2ème-3ème) de la Loi n° 86.33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu la décision n°17/1242 du 29 août 2017 Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France portant fusion des Centres hospitaliers des Deux Vallées et d'Orsay en un seul établissement dénommé « Groupe hospitalier Nord Essonne », à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu l'arrêté ministériel du Centre National de Gestion, en date du 22 décembre 2017 portant nomination de Monsieur Guillaume WASMER en qualité de Directeur du Groupe hospitalier Nord Essonne

Vu l'arrêté ministériel du Centre National de Gestion, en date du 21 décembre 2018, portant nomination de Monsieur Aldric EVAIN en qualité de directeur adjoint au Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu l'arrêté ministériel du Centre National de Gestion, en date du 22 décembre 2017, portant nomination de Madame Béatrice BERMANN en qualité de Directeur-adjoint au Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu la décision du 1^{er} juin 2013 portant nomination de Madame Christine PINABEL en qualité d'adjoint des cadres hospitaliers au sein de la Direction des affaires médicales du Centre hospitalier de Longjumeau,

Vu le contrat de travail en date du 28 avril 2017 portant recrutement de Madame Gabrielle DESPREZ en qualité technicien supérieur hospitalier chargée de la communication au Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu la décision de recrutement par voie de mutation en date du 18 février 2015 de Madame Laetitia MOUILLERON en qualité d'adjoint administratif hospitalier au Groupe hospitalier Nord Essonne

Vu l'organisation de la direction,

DECIDE

Article 1 :

Délégation permanente est donnée à Monsieur Aldric EVAIN, Directeur-adjoint, Directeur chargé des Affaires médicales, de la Patientèle, de la Communication – Secrétaire général du Groupe hospitalier Nord Essonne pour signer, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués pour les comptes budgétaires qui relèvent de son champ de compétence :

- toutes pièces et correspondances se rapportant aux relations avec la patientèle du Groupe hospitalier Nord Essonne (notamment le traitement des réclamations, les demandes de dossiers médicaux et contentieux, les relations avec l'assureur et responsabilité civile...) à l'exception des courriers destinés aux partenaires institutionnels (autorités de police et de justice dans le cadre des réponses à réquisition à personne, Agence Régionale de Santé, Délégation départementale en Essonne de l'Agence Régionale de Santé, collectivités territoriales,...) ;
- toutes pièces et correspondances se rapportant à l'activité de communication du Groupe hospitalier Nord Essonne (bons à tirer, courriers, notes d'information, affiches diverses...) et autres attributions relevant de sa direction à l'exception des courriers destinés aux partenaires institutionnels (autorités de police et justice, Agence régionale de santé, Délégation départementale en Essonne de l'Agence Régionale de Santé, collectivités territoriales...);
- toutes correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liées aux affaires médicales du Groupe hospitalier Nord Essonne, ainsi que les attestations ou certificats établis à partir d'information de la compétence des services de sa direction, à l'exclusion :
 - *des notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa Direction.
 - *des courriers destinés aux partenaires institutionnels (Centre National de Gestion, Agence Régionale de Santé, délégation départementale en Essonne de l'Agence Régionale de Santé, Collectivités territoriales, Inspection du travail, Service de la protection maternelle et infantile) ;
- toutes pièces et correspondances se rapportant à la gestion du personnel médical, les mandats relatifs à la compétence de sa direction (paie), les bons de commande et contrats de prestation d'intérim, les ordres de mission et les conventions avec les organismes de formations à l'exclusion des contrats de recrutement initiaux, des publications de postes et des décisions statutaires ;
- les assignations des personnels médicaux en cas de grève.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, Monsieur Guillaume WASMER, délégation est donnée à Monsieur Aldric EVAIN, Directeur-adjoint, Directeur chargé des Affaires médicales, de la Patientèle, de la Communication – Secrétaire général du Groupe hospitalier Nord Essonne pour signer tous documents se rapportant à l'organisation et au fonctionnement des Commissions des usagers et de présider cette instance.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Aldric EVAIN, Directeur-adjoint, Directeur chargé des Affaires médicales, de la Patientèle, de la Communication – Secrétaire général du Groupe Hospitalier Nord Essonne, délégation est donnée à Madame Béatrice BERMANN, Directrice-adjointe, Directrice chargée des

Ressources Humaines du Groupe Hospitalier Nord Essonne, pour signer, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués pour les comptes budgétaires qui relèvent de son champ de compétence :

- toutes correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liées à l'activité de la direction des affaires médicales, ainsi que les attestations ou certificats établis à partir d'information de la compétence des services de la direction des ressources humaines, à l'exclusion :
 - *des notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la Direction des ressources humaines.
 - *des courriers destinés aux partenaires institutionnels (Centre National de Gestion, Agence Régionale de Santé, délégation départementale en Essonne de l'Agence Régionale de Santé, Collectivités territoriales, Inspection du travail, Service de la protection maternelle et infantile).

- pour le personnel médical :
 - *toutes pièces et correspondances se rapportant à la gestion du personnel médical, à l'exclusion des contrats de recrutement initiaux, des publications de postes et des décisions statutaire,
 - *les mandats relatifs à la direction des affaires médicales (paie),
 - *les bons de commande et contrats de prestation d'intérim,
 - *les ordres de mission et les conventions avec les organismes de formation ;

- les assignations des personnels médicaux en cas de grève ;

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Aldric EVAIN, Directeur-adjoint, Directeur chargé des Affaires médicales, de la Patientèle, de la Communication – Secrétaire général du Groupe Hospitalier Nord Essonne, et de Madame Béatrice BERMANN, Directrice-adjointe, Directrice chargée des Ressources Humaines du Groupe Hospitalier Nord Essonne délégation est donnée à Madame Christine PINABEL, adjoint des cadres au sein de la direction des affaires médicales du Groupe Hospitalier Nord Essonne pour signer, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués pour les comptes budgétaires qui relèvent de son champ de compétence :

- pour le personnel médical :
 - *toutes pièces et correspondances se rapportant à la gestion du personnel médical, à l'exclusion des contrats de recrutement initiaux, des publications de postes et des décisions statutaire,
 - *les mandats relatifs à la direction des affaires médicales (paie),
 - *les bons de commande et contrats de prestation d'intérim,
 - *les ordres de mission et les conventions avec les organismes de formation ;

- les assignations des personnels médicaux en cas de grève ;

- toutes correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liées à l'activité de sa direction, ainsi que les attestations ou certificats établis à partir d'information de la compétence des services de sa direction, à l'exclusion :
 - *des notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa Direction,
 - *des courriers destinés aux partenaires institutionnels (Centre National de Gestion, Agence Régionale de Santé, délégation départementale en Essonne de l'Agence Régionale de Santé, Collectivités territoriales, Inspection du travail, Service de la protection maternelle et infantile).

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice BERMANN, Directrice-adjointe, Directrice chargée des Ressources humaines du Groupe Hospitalier Nord Essonne, délégation est donnée à Monsieur Aldric EVAIN, Directeur-adjoint, Secrétaire général, Directeur des affaires médicales, de la patientèle et de la

communication du Groupe Hospitalier Nord Essonne, pour signer, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués pour les comptes budgétaires qui relèvent de son champ de compétence :

- toutes correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liées à l'activité de la direction des ressources humaines, ainsi que les attestations ou certificats établis à partir d'information de la compétence des services de la direction des ressources humaines, à l'exclusion :
 - *des notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la Direction des ressources humaines.
 - *des courriers destinés aux partenaires institutionnels (Centre National de Gestion, Agence Régionale de Santé, délégation départementale en Essonne de l'Agence Régionale de Santé, Collectivités territoriales, Inspection du travail, Service de la protection maternelle et infantile).

- pour le personnel non médical :
 - *les décisions relatives à la gestion statutaire et à la gestion des carrières, à la gestion du temps de travail des agents stagiaires, titulaires et contractuels, aux études promotionnelles et aux rachats de contrats, à l'exclusion de celles relatives à la discipline,
 - *la notation des personnels titulaires, stagiaires et l'évaluation des agents contractuels à l'exception de celle des membres de l'équipe de direction ;
 - *les mandats relatifs à la compétence de sa direction (paie, formation, intérim, honoraires des médecins agréés et avocats) ;
 - *les bons de commande et contrats de prestation d'intérim.
 - *les ordres de mission et les conventions avec les organismes de formation ;

- les assignations des personnels non médicaux en cas de grève ;

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Aldric EVAIN, Directeur-adjoint, Directeur chargé des Affaires médicales, de la Patientèle, de la Communication – Secrétaire général du Groupe Hospitalier Nord Essonne, délégation de signature est donnée à Madame Gabrielle DESPREZ, technicien supérieur hospitalier chargée de la communication, pour signer :

- toutes pièces et correspondances se rapportant à l'activité de communication du Groupe hospitalier Nord Essonne (bons à tirer, courriers, notes d'information, affiches diverses...) et autres attributions relevant de sa direction à l'exception des courriers destinés aux partenaires institutionnels (autorités de police et de justice, Agence régionale de santé, délégation territoriale en Essonne de l'Agence Régionale de Santé, Collectivités territoriales...),

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne des standards.

Article 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Aldric EVAIN, Directeur-adjoint, Directeur chargé des Affaires médicales, de la Patientèle, de la Communication – Secrétaire général du Groupe Hospitalier Nord Essonne, délégation de signature est donnée à Madame Laetitia MOUILLERON, Adjoint administratif chargée de la patientèle, pour signer :




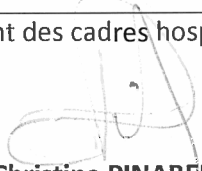


- toutes pièces et correspondances se rapportant aux relations avec la patientèle (notamment traitement des réclamations, demandes de dossiers médicaux et contentieux, réquisition de dossiers médicaux, les relations avec l'assureur en responsabilité civile...) à l'exception des courriers destinés aux partenaires institutionnels (autorités de police et de justice dans le cadre des réponses à réquisition à personne, Agence Régionale de Santé, Délégation territoriale en Essonne de l'Agence Régionale de Santé, collectivités territoriales...) ;

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne des standards.

Article 8 :

La décision n° 2018-99 du 2 octobre 2018 est abrogée à compter de la publication de la présente décision. La présente décision sera communiquée au Trésorier, Receveur du Groupe Hospitalier Nord-Essonne, et sera publiée dans les conditions réglementaires au Registre des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Essonne et fera l'objet d'un affichage.

Fait à Longjumeau, le 2 janvier 2019

<p>Le Directeur</p>  <p>Guillaume WASMER</p>	<p>La Directrice-adjointe</p>  <p>Béatrice BERMANN</p>
<p>Le Directeur-adjoint</p>  <p>Aldric EVAIN</p>	<p>L'Adjoint des cadres hospitaliers</p>  <p>Christine PINABEL</p>
<p>Le Technicien supérieur</p>  <p>Gabrielle DESPREZ</p>	<p>L'adjoint administratif</p>  <p>Laetitia MOUILLERON</p>

DECISION n° 2019-01

Portant délégation de signature aux membres de l'équipe de direction dans le cadre des astreintes administratives

Le Directeur du Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n° 92-783 du 6 Août 1992 relatif à la délégation de signature des Directeurs d'établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986,

Vu la décision n°17/1242 du 29 août 2017 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France portant fusion des Centres hospitaliers des Deux Vallées et d'Orsay en un seul établissement dénommé « Groupe hospitalier Nord Essonne », à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu l'arrêté ministériel du Centre National de Gestion, en date du 22 décembre 2017 portant nomination de Monsieur **Guillaume WASMER** en qualité de Directeur du Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu l'arrêté ministériel du Centre National de Gestion, en date du 22 décembre 2017, portant nomination de Madame **Sandrine BEDNARSKI** en qualité de Directeur-adjoint au sein du Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu l'arrêté ministériel du Centre National de Gestion, en date du 22 décembre 2017, portant nomination de Madame **Béatrice BERMANN** en qualité de Directeur-adjoint au Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu l'arrêté ministériel du Centre National de Gestion, en date du 22 décembre 2017, portant nomination de Monsieur **Yves CONDE** en qualité de Directeur-adjoint au Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu l'arrêté ministériel du Centre National de Gestion, en date du du 22 décembre 2017, portant nomination de Madame **Nadia EL NOUCHI** en qualité de Directeur-adjoint au Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu l'arrêté ministériel du Centre National de Gestion, en date du 30 mars 2018 portant nomination de Monsieur **Pierre KOUAM** en qualité de Directeur-adjoint au Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu l'arrêté ministériel du Centre National de Gestion, en date du 22 décembre 2017, portant nomination de Monsieur **Renaud FEYDY** en qualité de Directeur-adjoint au Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu l'arrêté ministériel du Centre National de Gestion, en date du 22 décembre 2017, portant nomination de Madame **Emeline FLINOIS** en qualité de Directeur-adjoint au Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu la décision administrative, en date du 7 mars 2012, portant recrutement de Madame **Christelle GUILLEY** en qualité de Cadre Supérieur de Santé IBODE au Centre Hospitalier des Deux Vallées à Longjumeau,

Vu l'arrêté ministériel du Centre National de Gestion, en date du 22 décembre 2017, portant nomination de Madame **Anne-Celine LABANSAT-BASCOU** en qualité de Directeur-adjoint au Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu le contrat de travail, en date du 1er juillet 2007, portant nomination de Monsieur **Jérôme KOZLOWSKI** en qualité d'ingénieur en chef classe exceptionnelle contractuel, assurant les fonctions de directeur des systèmes d'information et de l'organisation au centre hospitalier de Longjumeau,

Vu la décision administrative, en date du 3 juin 2008, portant nomination de Madame **Valérie BERNARD** en qualité cadre supérieur de santé, au centre hospitalier d'Orsay

Vu l'arrêté ministériel du Centre National de Gestion, en date du 21 décembre 2018, portant nomination de Monsieur **Aldric EVAIN** en qualité de directeur adjoint au Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu l'organisation de la Direction,

DECIDE

Article 1er :

Durant les périodes où ils assurent une astreinte de direction, délégation est donnée aux membres de l'équipe de Direction mentionnés ci-dessous, pour le Groupe hospitalier Nord Essonne pour signer au nom du Directeur, Guillaume WASMER, dans les cas où l'imprévu et l'urgence le justifient, tous actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier, tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement, tous actes nécessaires à la prise en charge des patients, y compris les prélèvements d'organes, ainsi que les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice :

- Madame Sandrine BEDNARSKI, Directrice-adjointe au Groupe hospitalier Nord Essonne
- Madame Béatrice BERMANN, Directrice-adjointe au Groupe hospitalier Nord Essonne
- Monsieur Yves CONDE, Directeur-adjoint au Groupe hospitalier Nord Essonne
- Monsieur Pierre KOUAM, Directeur-adjoint au Groupe hospitalier Nord Essonne
- Madame Nadia EL NOUCHI, Directrice-adjointe au Groupe hospitalier Nord Essonne
- Monsieur Renaud FEYDY, Directeur-adjoint au Groupe hospitalier Nord Essonne
- Madame Emeline FLINOIS, Directrice-adjointe au Groupe hospitalier Nord Essonne
- Madame Christelle GUILLEY, Cadre Supérieur de Santé au Groupe hospitalier Nord Essonne
- Madame Anne-Celine LABANSAT-BASCOU, Directrice-adjointe au Groupe hospitalier Nord Essonne
- Monsieur Jérôme KOZLOWSKI, Directeur-adjoint au Groupe hospitalier Nord Essonne
- Madame Valérie BERNARD, Cadre Supérieur de Santé au Groupe hospitalier Nord Essonne
- Monsieur Aldric EVAIN, Directeur-adjoint au Groupe hospitalier Nord Essonne

Article 2 :

La décision n° 2018-105 du 25 septembre 2018 est abrogée à compter de la publication de la présente décision. La présente décision sera communiquée au Trésorier, Receveur du Groupe hospitalier Nord Essonne.

Elle sera publiée dans les conditions réglementaires au registre des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne. Elle fera également l'objet d'un affichage.

<p>Le Directeur</p>  <p>Guillaume WASMER</p>	<p>Le Directeur-adjoint</p>  <p>Yves CONDE</p>
<p>La Directrice-adjointe</p>  <p>Béatrice BERMANN</p>	<p>La Directrice-adjointe</p>  <p>Sandrine BEDNARSKI</p>
<p>Le Directeur-Adjoint</p>  <p>Aldric EVAIN</p>	<p>Le directeur-adjoint</p>  <p>Jérôme KOZLOWSKI</p>
<p>La Directrice-adjointe</p>  <p>Nadia EL NOUCHI</p>	<p>Le Directeur-adjoint</p>  <p>Renaud FEYDY</p>
<p>La Directrice-adjointe</p>  <p>Emeline FLINOIS</p>	<p>La Cadre Supérieure de Santé IBODE</p>  <p>Christelle GUILLEY</p>
<p>La Directrice-adjointe</p>  <p>Anne-Celine LABANSAT-BASCOU</p>	<p>Le Directeur-adjoint</p>  <p>Pierre KOUAM</p>
<p>La Cadre supérieure de Santé</p>  <p>Valérie BERNARD</p>	



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens
Pôle Moyens Généraux
Bureau du Budget
Affaire suivie par : Nathalie DAUSE
Tél : 01.69.91.92.54
mail : nathalie.dause@essonne.gouv.fr

ARRÊTÉ n° 2019-PREF-DRHM-0001-du 18 JAN. 2019
portant dissolution de la régie de recettes de la police municipale
de la commune de SAINT-VRAIN

LE PRÉFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2212-5 ;

VU le code de la route, notamment son article R. 130-2 ;

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 27 avril 2018, portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet hors-classe, en qualité de préfet de l'Essonne ;

VU le décret du 12 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Abdel-Kader GUERZA, Sous-Préfet hors classe, en qualité de Sous-Préfet de PALAISEAU ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

VU l'arrêté ministériel du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2002.PREF.DAG.3.1283 du 7 novembre 2002 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de SAINT-VRAIN ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2002.PREF.DAG.3.1293 du 14 novembre 2002 portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la police municipale de la commune de SAINT-VRAIN ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019-PREF-DCPPAT-BCA-009 du 4 janvier 2019 portant délégation de signature à Monsieur Abdel-Kader GUERZA, Sous-Préfet de PALAISEAU ;

VU la demande du Maire de SAINT-VRAIN du 21 décembre 2018 ;

VU l'avis du comptable assignataire ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La régie de recettes de la police municipale de la commune de SAINT-VRAIN est dissoute .

ARTICLE 2 : Les arrêtés préfectoraux n° 2002.PREF.DAG.3.1283 du 7 novembre 2002 et n° 2002.PREF.DAG.3.1293 du 14 novembre 2002, susvisés portant institution et nomination de régisseur auprès de la police municipale de SAINT-VRAIN sont abrogés.

ARTICLE 3 : Le Sous-préfet de PALAISEAU, le comptable assignataire, le maire de SAINT-VRAIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne et notifié aux intéressés.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de PALAISEAU,



Abdel-Kader GUERZA

Dans le délai de deux mois suivant sa notification, le présent arrêté peut, d'une part faire l'objet d'un recours amiable formé, soit gracieusement auprès du Préfet de l'Essonne, soit par voie hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur, d'autre part, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif.

L'exercice d'un recours amiable conserve le délai du recours devant le tribunal administratif.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

PREFECTURE
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens
Pôle Moyens Généraux
Bureau du Budget
Affaire suivie par : Nathalie DAUSE
Tél : 01.69.91.92.54
mail : nathalie.dause@essonne.gouv.fr

ARRÊTÉ n° 2019-PREF-DRHM-0002 du 16 JAN. 2019
portant dissolution de la régie de recettes de la police municipale
de la commune de LARDY

LE PRÉFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2212-5 ;
- VU** le code de la route, notamment son article R. 130-2 ;
- VU** le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 27 avril 2018, portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet hors-classe, en qualité de préfet de l'Essonne ;
- VU** le décret du 12 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Abdel-Kader GUERZA, Sous-Préfet hors classe, en qualité de Sous-Préfet de PALAISEAU ;
- VU** l'arrêté du 28 mai 1993 fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et le montant du cautionnement imposé à ces agents modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

VU l'arrêté ministériel du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2002.PREF.DAG.3.1137 du 4 octobre 2002 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de LARDY ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2002.PREF.DAG.3.1182 du 14 octobre 2002 portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de la police municipale de la commune de LARDY ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019-PREF-DCPPAT-BCA-009 du 4 janvier 2019 portant délégation de signature à Monsieur Abdel-Kader GUERZA, Sous-Préfet de PALAISEAU ;

VU la demande du Maire de LARDY du 27 décembre 2018 ;

VU l'avis du comptable assignataire ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La régie de recettes de la police municipale de la commune de SAINT-VRAIN est dissoute .

ARTICLE 2 : Les arrêtés préfectoraux n° 2002.PREF.DAG.3. 1137 du 4 octobre 2002 et n° 2002.PREF.DAG.3.1293 du 1182 du 14 octobre 2002, susvisés portant institution et nomination de régisseur auprès de la police municipale de LARDY sont abrogés.

ARTICLE 3 : Le Sous-préfet de PALAISEAU, le comptable assignataire, le maire de LARDY sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne et notifié aux intéressés.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de PALAISEAU,


Abdel-Kader GUERZA

Dans le délai de deux mois suivant sa notification, le présent arrêté peut, d'une part faire l'objet d'un recours amiable formé, soit gracieusement auprès du Préfet de l'Essonne, soit par voie hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur, d'autre part, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif.

L'exercice d'un recours amiable conserve le délai du recours devant le tribunal administratif.